

REGION DE KIDAL

AIDE DE L' EGLISE NORVEGIENNE
(AEN)

Projet d' Appui au Développement Décentralisé
De Kidal
(PADDECK)

BP 49. TEL. (223) 285 00 03

FAX 285 02 05. Kidal. Mali



**ETUDE DES FILIERES BETAIL/PRODUCTIONS ANIMALES
(VIANDE-LAIT -PEAUX ET CUIRS) DANS LA REGION DE KIDAL**

(Rapport final)



Réalisation : Dr Bidine Issouf Ag Alkhalifa
Cabinet vétérinaire « ADRAR VET »
Kidal. Tel. 623 01 31

Février 2007

SOMMAIRE :

SIGLES ETABBREVIATIONS	4
I-CONTEXTE ET METHODOLOGIE	6
INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	6
DEMARCHE METHODOLOGIQUE	7
II-APERCU GENERAL SUR L'ELEVAGE DANS LA REGION DE KIDAL	9
1-Les systèmes de productions	10
2-Productions et charges des pâturages	10
2.1-Les pâturages	10
2.2 La charge des pâturages	12
3-Espèces animales élevées et leurs paramètres zootechniques	13
3.1-Les espèces animales	13
3.2- Les performances des troupeaux	15
III-ETUDE DE LA FILIERE COMMERCIALISATION DU BETAIL	16
1. Importance numérique et économique du cheptel	16
2. Commercialisation du bétail	18
2.1-Les marchés à bétail	19
2.1.2-Les acteurs et les circuits	22
2.1.2.1 Les acteurs	22
2.1.2.2 Les circuits	27
3. Les mercuriales	32
4. La gestion des marchés	32
5. Principales contraintes à la production et à la commercialisation du bétail	33
IV- ETUDE DE LA FILIERE VIANDE	36
1. La production de viande	36
2. Les acteurs et les circuits	38
2.1-Les acteurs	38
2.2-La consommation	40
3. Contraintes à la production et à la commercialisation de la viande	41
V-ETUDE DE LA FILIERE PEAUX ET CUIRS	43
1. La production des peaux et cuirs bruts	43
2. Les acteurs et les circuits	44
3. Les circuits de commercialisation des peaux et cuirs	45
3.1-Le circuit intérieur local	45
3.2-le circuit intérieur national	46
3.3-Le circuit international	46
4. Analyse de la rentabilité de l'opération	47
5.Contraintes à la production et à la commercialisation des peaux et cuirs	47
VI- ETUDE DE LA FILIERE LAIT.....	49
1.Production	49
2. Les acteurs et les circuits	50
3. Les mercuriales.....	52
4. Rentabilité de l'opération.....	53
5. Contraintes à la production et à la commercialisation du lait et sous produits laitiers	54

VII-FILIERE TOISON DU DROMADAIRE ET POILS DE LA CHEVRE NOIRE DE BOGHASSA	56
VIII-GENRE ET FILIERES BETAIL/PRODUCTIONS ANIMALES.....	57
IX- QUELQUES REALISATIONS ET ATOUTS DES FILIERES BETAIL/PRODUCTIONS ANIMALES DE LA REGION DE KIDAL	59
1. Projets et Programmes	59
2. Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA)	63
3. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Partenaires au Développement	64
4. Les Services Techniques	67
5 La Fédération Régionale des Exploitants du Bétail et la Viande du Mali (FRBEVIM)	68
6. Organisations associatives	68
X-La législation zoo-sanitaire en matière de commerce du bétail au Mali	68
1. Vente des animaux	69
2. Inspection sanitaire des abattoirs	69
Inspection sanitaire des foires et marchés	69
4. Contrôle sanitaire des vaches laitières	70
5. Contrôle des convois terrestres	70
6. Transport des animaux par route et par voie ferrée	71
7. Contrôle des troupeaux transhumants.....	71
8. Mesures à l'importation	71
9. Mesures à l'exportation	71
XI-RECOMMANDATIONS	72
ANNEXES	83
Annexe I : Termes de références de « l'étude des filières bétail/Productions animales dans la Région de Kidal	84
Annexe II : Présentation de la Région de Kidal.	86
Annexe III : Répertoire des Textes Législatifs et réglementaires régissant les filières bétail/productions animales.	91
Annexe IV : Questionnaire/Guide d'enquête sur les filières bétail/Productions animales(viande, lait, beurre, fromage, peaux et cuirs) dans la Région de Kidal.....	95
Annexe V : Circuit de commercialisation des marchés à bétail des communes de l'étude (Adielhoc, Timtaghène et Intadjédit) et le marché central de Kidal.	99
Annexe VI : Prix du bétail dans les communes de l'étude (Adielhoc, Intadjédit et Timtaghène) et le marché central de Kidal.	107
Annexe VII : Liste des structures et personnes rencontrées au cours de l'étude	110
Annexe VIII : Bibliographie.	119

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACF :	Action Contre la Faim
ACORD :	Action pour la Recherche et le Développement
AEN :	Aide de l'Eglise Norvégienne
ANPE :	Agence Nationale pour l'Emploi
AOPP :	Association des Organisations Professionnelles Paysannes
ASPROFER :	Association pour la Promotion des Femmes Rurales
CAFO :	Coordination des Associations et Organisations Féminines
CARI :	Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
CCC:	Centres de Conseils Communaux
CCFD :	Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CISS:	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIT :	Certificat International de Transit
CLCE:	Cadre Local de Concertations et d'Echanges
CRA :	Chambre Régionale d'Agriculture
CRCE:	Cadre Régional de Concertations et d'Echanges
CTD :	Collectivités Territoriales Décentralisées
CV:	Certificat de Vaccination
DDRK:	Développement Durable de la Région de Kidal
DLCA :	Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture
DNPIA :	Direction Nationale des Productions et Industries Animales
DNPIA :	Direction Nationale des Productions et Industries Animales
DRA :	Direction Régionale d'Agriculture
DRACPN:	Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DRCC:	Direction Régionale du Commerce et de la Concurrence
DRCN:	Direction Régionale de la Conservation de la Nature
DRGR:	Direction Régionale du Génie Rural
DRPIA :	Direction Régionale des Productions et Industries Animales
DRPS:	Direction Régionale des Plans et Statistiques
DRPSIAP:	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population
DRSV :	Direction Régionale des Services Vétérinaires
FEBEVIM :	Fédération des Exploitants du Bétail et de la Viande au Mali
FRAK:	Fédération Régionale des Artisans de Kidal
FRJR:	Fédération Régionale des Jeunes Ruraux
GIE:	Groupement d'Intérêt Economique
IEMVT :	Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire Tropicale
IER :	Institut d'Economie Rurale
LCV :	Laboratoire Central Vétérinaire

LOA :	Loi d'Orientation Agricole
MDR :	Ministère du Développement Rural
MEP :	Ministère de l'Élevage et de la Pêche
OMA :	Observatoire du Marché Agricole
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPA :	Organisation Paysanne
OPP :	Organisation Professionnelle Paysanne
ORTM :	Office des Radios et Télévision du Mali
PASAOP :	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PSARK :	Programme de Sécurité Alimentaire et de Revenus de Kidal
P U :	Prix Unitaire
SLPIA :	Service Locale des Productions et Industries Animales
SNV :	Coopération Technique Néerlandaise
UBT :	Unité Bétail Tropical

INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'Aide de l'Eglise Norvégienne (A E N), à travers son antenne implantée à Kidal (PADDECK) depuis 1999, est un partenaire dont l'apport au développement économique de la Région est incontestablement très important par rapport aux résultats enregistrés dans des domaines aussi variés que :

- la lutte contre la pauvreté ;
- le renforcement des capacités de la société civile ;
- l'hydraulique pastorale ;
- l'appui à l'éducation formelle (cantines scolaires) et non formelle (alphabétisation et gestion) ;
- la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de la couverture sanitaire de la population, et l'appui aux cantines scolaires.

Tout en plaçant les couches vulnérables (les femmes, les enfants) et la jeunesse au centre de ses préoccupations, le PADDECK est en passe de relever les défis d'une politique nationale de lutte contre l'exclusion.

Evoluant dans une région à vocation essentiellement pastorale où il a toujours existé une marginalisation de l'élevage et des éleveurs dans la conception et l'exécution des programmes de développement, le PADDECK se positionne de plus en plus dans le **pastoralisme**, à travers l'organisation des ateliers thématiques sur l'élevage; l'appui aux éleveurs pendant les périodes de soudure; le creusement des mares et la réhabilitation des puits pastoraux.

C'est justement en vue de réussir cette mission de renforcement des capacités organisationnelles des Producteurs et Groupements associatifs des filières Bétail/Productions animales (lait, viande, peaux et cuirs) qu'une étude est commanditée par le PADDECK, afin de mieux comprendre les mécanismes de production et de commercialisation du bétail et des produits animaux (lait, viande, peaux et cuirs) dans la Région de Kidal. Ceci est un préalable pour une meilleure connaissance de ces filières dans la Région de Kidal, d'où une justification de cette étude prospective.

La présente étude dont les termes de références sont joints in extenso en annexe du présent rapport, vise donc à mieux informer sur l'état des lieux des filières bétail/Productions animales, à identifier les problèmes au développement de ces filières dans la Région de Kidal, et , à formuler des recommandations.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche adoptée par le Consultant comprend cinq phases décrites ci-dessous :

1/Phase de documentation

C'est la collecte de la documentation sur les filières bétail/Productions animales auprès du Commanditaire de l'Etude (PADDECK), des services techniques, des ONG, des Projets et Programmes de Développement, des personnes ressources en vue de déterminer les différentes actions entreprises par les partenaires dans les filières Bétail/Productions Animales ; les expériences acquises, les opportunités offertes, les atouts et les faiblesses identifiés.

2/Phase d'élaboration d'un Guide/Questionnaire, recrutement et formation des enquêteurs sur l'utilisation du guide :

Le Guide/Questionnaire est élaboré par le Consultant conformément aux Termes de références de l'Etude ; il est annexé au présent Rapport. Il a fait l'objet d'une profonde explication auprès des Enquêteurs afin de bien s'en servir sur le terrain.

Ces enquêteurs ont été recrutés sur la base des critères suivants :

- Maîtrise du tamachèq et du français;
- Bonne aptitude à communiquer avec les éleveurs et autres acteurs des filières bétail/Productions animales (Bouchers, marchands de bétail, groupements féminins, etc .) ;
- Connaissance du milieu pastoral, en particulier, et de la région de Kidal, en général ;
- Capacité à travailler en milieu pastoral pendant la durée de l'enquête sur le terrain.

3/Phase d'enquête sur le terrain

L'Enquête a ciblé trois communes (Adielhoc, Timtaghène et Intadjédit) et la ville de Kidal. Elle a été menée par les Enquêteurs auprès de toutes les catégories socioprofessionnelles (éleveurs, marchands de bétail et des peaux et cuirs, bouchers, associations d'unités laitières, groupements féminins, fonctionnaires de l'Etat et élus municipaux). La liste des personnes enquêtées se trouve annexée au rapport.

L'enquête a été menée dans les trois communes à raison de deux enquêteurs par commune. Les enquêteurs ont été répartis comme suit :

- Commune d'Adielhoc : Itous Ag Bacrène et Haballa Ag Hamzata ;
- Commune d'Intadjédit : Sidi Mohamed Ag Zimrou et Souleimane Ag Ahmed ;
- Commune de Timtaghène : Baba Ahmed Ag Atlagh et Check Ag Diknane.

Dans toutes les trois communes les enquêteurs ont rencontré les populations partout où c'était possible (villages, puits, mares, pâturages, campements). Plus de 250 personnes ont été enquêtées. Dans chaque commune l'enquête s'est déroulée dans les secteurs de développement (au total 19 secteurs) suivants :

-Commune d'Intadjédit : Himma, Achibogho, Tagorast, Imboulal, Intadjédit et Tindoudou ;

-Commune d'Adielhoc : Inamzil, Anmalène, Taghlit, Adielhoc, Tassidjdimt, Telabit et Inakafel ;

-Commune de Timtaghène : Inabag, Tighawghiwène, Almahmoud, Taihotène, Tachrak et Tinkar.

Une partie de l'enquête a été menée au niveau du marché à bétail de Kidal.

4/Phase de Synthèse

Cette phase qui a regroupé le Consultant et les Enquêteurs s'est déroulée à Kidal, après le retour des missions d'enquête sur le terrain. Une restitution par Commune a été effectuée par les enquêteurs.

Le Consultant a élaboré une synthèse générale des données recueillies au cours de cette phase préliminaire d'enquête sur le terrain.

5/Phase de restitution et de rédaction du rapport final

La restitution aux communes s'est déroulée en même temps que la restitution de l'étude sur « les pratiques pastorales et la Gouvernance Locale démocratique dans la Région de Kidal », menée par deux équipes dans les trois communes(Adielhoc, Intadjédit et Timtaghène). Le PADDECK a participé à cette restitution à travers son Coordinateur (Mr Ambeiry Ag Rhissa), les équipes d'études sur les pratiques pastorales et un Consultant de l'A.E.N (Mr André Marty).

La rédaction du rapport final a pris en compte les préoccupations évoquées par les populations lors des ateliers de restitution.

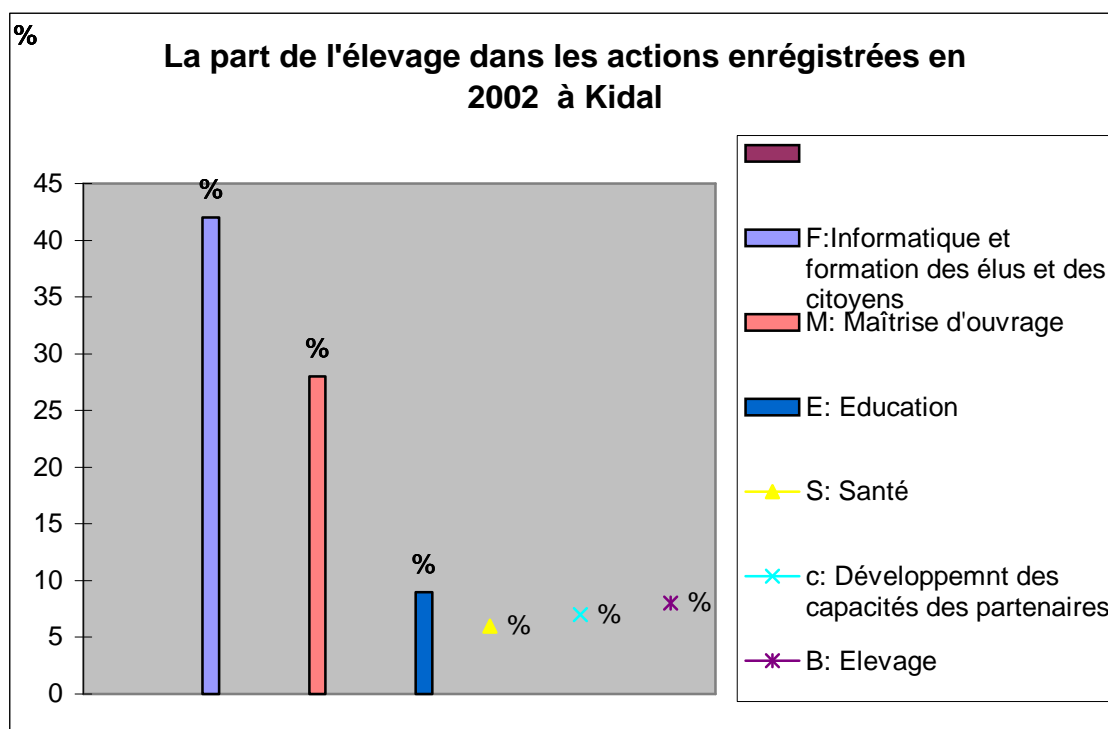
L'étude s'est effectuée sans difficultés. Le recours aux compétences locales, maîtrisant les techniques de communication appropriées en milieu pastoral, a beaucoup contribué à l'obtention d'un résultat satisfaisant.

Tout au long de l'étude les communautés rencontrées, malgré leurs multiples occupations, ont fait preuve de disponibilité. Quelles en soient remerciées.

Que les services techniques, particulièrement la DRPIA, la DRSV et la DRPSIAP soient également remerciés pour leur disponibilité à mettre à ma disposition toute la documentation(Statistiques) dont j'ai eu besoin pour la réalisation de la présente étude.

II. APERÇU GÉNÉRAL SUR L'ÉLEVAGE DANS LA RÉGION DE KIDAL

La Région de Kidal, parfois appelée aussi « Adrar des Iforas », est une zone d'élevage par excellence. L'élevage constitue en effet l'activité principale de la majorité de la population. C'est un élevage extensif, intimement lié aux aléas climatiques. Il demeure la source principale des revenus de la population de L'Adrar des Iforas. Le domaine de l'élevage, comme l'indique le graphique n°1, paradoxalement ne représente que 8% d'actions enregistrées dans la Région en 2002 (Rapport CCC Kidal, juillet 2002).



Graphique n°1. La part du sous secteur Elevage (8%) dans les actions de développement de la Région de Kidal en 2002.

Les effectifs du cheptel de la Région sont estimés en 2006 à :

Camélins : 105 185 têtes

Bovins : 13 212 têtes

Ovins : 330 077 têtes

Caprins : 307 209 têtes

Asins : 28 708 têtes

Equins : 99 têtes

(Source -DRPIA - Kidal).

En matière d'élevage, la Région de Kidal présente des atouts et des contraintes :

Les atouts :

- l'existence de bonnes conditions d'élevage(parcours, pâturages, terres salées...);
- l'existence de bonnes races camélines, bovines, ovines, et caprines adaptées aux conditions écologiques particulières ;
- la forte adaptabilité du mode nomade à la précarité des ressources fourragères et la rareté de l'eau ;
- les savoirs et savoirs faire des éleveurs ;
- la forte demande intérieure(nationale) et extérieure(pays limitrophes) en bétail et produits animaux(lait, viande, beurre, peaux et cuirs).

Les contraintes :

- le caractère extensif et la faible productivité du bétail ;
- le taux très bas d'exploitation du cheptel ;
- l'éloignement des pâturages des lieux d'abreuvement ;
- l'insuffisance des intrants et équipements vétérinaires ;
- l'insuffisance des infrastructures et d'équipements collectifs ;
- la fraude sur le commerce du bétail ;
- la très faible modernisation de l'élevage.

1-Les systèmes de productions

Il existe en fait un seul système de production qui est celui du *pastoralisme nomade*. Il se caractérise par l'exploitation itinérante des pâturages suivant un mouvement pendulaire pendant les années normales. Il est une réponse à la rareté et la pauvreté des tapis herbacés et ligneux et au manque de points d'eau d'abreuvement.

Depuis quelques années un autre système de production se développe dans la Région de Kidal. En effet il s'agit de l'exploitation des pâturages inaccessibles par manque de points d'eau pendant la saison sèche par des éleveurs dotés de camions citernes. C'est un système *semi-intensif* qui a inversé les choses : le bétail ne va plus vers l'eau, mais c'est l'eau transportée dans des citernes qui va vers le bétail. Ce système n'est pas à la portée de tous les éleveurs. Il est un domaine réservé aux riches. Mais la solidarité faisant force de loi en milieu nomade, le système profite, dans une certaine mesure, tant aux nantis qu'aux pauvres.

2.Production et charges des pâturages :

La production totale nette de la Région peut être estimée en hivernage à quelques 2 .236 000 000 kg de biomasse en hivernage.

2. 1 Les Pâturages

Les pâturages sont le reflet du régime des pluies, lesquelles sont peu abondantes groupées sur une courte période(Juillet à Octobre) et très irrégulières au cours de la même année et d'une année à l'autre. Le tapis herbacé n'est vert que quelques semaines, puis reste sec sous forme de paille le reste de l'année.

En fonction des saisons et du disponible fourrager , il existe les types de pâturages suivants :

2.1 1. Les pâturages de saison des pluies

Ce sont les pâturages exploités du début à la fin de la saison des pluies (de Juillet à Octobre). Le disponible fourrager augmente en quantité et en qualité. L'eau de surface est exploitée pour l'abreuvement des troupeaux. Les rations alimentaires sont complétées en sels minéraux par des cures salées L'état d'embonpoint des animaux est « très bon ». La production en lait et viande s'améliore. Parmi les espèces végétales du tapis herbacé disponible, on peut citer quelques unes dans le tableau N°1 ci-dessous :

Tableau N°1 Noms de quelques espèces du tapis herbacé

Nom scientifique	Nom Tamachèq de l'Adgah
Tribulus terrestris	<i>Tadjaroft</i>
Tribulus alatus	<i>Tedjlecht</i>
Boerhavia repens	<i>Tamassalt</i>
Panicum laetum	<i>Assghal</i>
Trianthema pentandra	<i>Ebedebid</i>

2.1.2 Les pâturages de saison froide

La strate herbacée commence à jaunir , l'état d'embonpoint des animaux est « bon ».

Le retour aux puits commence dès l'assèchement des mares , mais certains éleveurs de petits ruminants et des camélins profitant de la saison froide(Novembre à février) séjournent dans des pâturages formés d'espèces aqueuses dont certaines sont répertoriées dans le tableau N° 2, ci-dessous :

Tableau N°2 Noms de quelques espèces aqueuses

Nom scientifique	Nom Tamachèq de L'Adagh
Schouwia purpurea	<i>Ahilwat</i>
C. vulgaris	<i>Tadjilit</i>
Citrillus lanatus	<i>Teladjest</i>
Nauplius graveolens	<i>Tamayot</i>

2.1.3 Les pâturages de saison chaude

Pendant la saison chaude (Mars à Juillet), les animaux exploitent ces pâturages, généralement situés à proximité des puits. Le disponible fourrager formé surtout par des espèces ligneuses offre un avantage aux ligniphiles (camelins et caprins). Quant aux herbiphiles (bovins et caprins) ils sont défavorisés par la diminution ou la disparition totale du tapis herbacé. L'état d'embonpoint des animaux est « passable » à « mauvais ». Les productions en lait et en viande sont au plus bas niveau.

La charge dans ces pâturages est généralement plus élevée. Les principales espèces végétales exploitées par le bétail sont indiquées dans le tableau N°3, ci-dessous :

Tableau N°3 Noms de quelques espèces du pâturage aérien

Nom scientifique	Nom tamachèq de l'Adagh
Aristida sp.	<i>Alemmoz.</i>
Cassia tora	<i>Essendjèn(tiges desséchées de « Akawat »</i>
Acacia ehrenbergiana	<i>Tamat</i>
Maerua crassifolia	<i>Adjar</i>
Boscia senegalensis	<i>Tadhant</i>
Ziziphus mauritania	<i>Téshéhent</i>

2.2 La charge des pâturages :

Partant des superficies approximatives des trois zones géographiques de la Région de Kidal (Tamasna à l'est, Adagh au centre, Telemsi et Timitrine à l'ouest), la superficie de la biomasse disponible a été estimée par la DRPIA-Kidal à :

3 850 000 ha dans l'Adagh (zone centrale ou l'Adagh) ;

2 400 000 ha dans le Tamasna (zone orientale)

2 240 000 ha dans la zone occidentale (Telemsi-Timitrine).

La charge totale de bétail pour la Région de Kidal s'élève à 194 872, 32 UBT, dont 13 213 UBT pour les bovins (98% dans l'Adagh) ;

36 000 UBT pour les caprins (90% dans l'Adagh);

105 185 UBT pour les camelins(65% dans le Tamasna et le Telemsi-Timitrine contre 35% dans l'Adagh ;

39 000 UBT pour les ovins (65% dans l'Adagh, 25% dans le Telemsi-Timitrine et 10% dans le Tamasna).

La Région de Kidal est sous exploitée avec 136 ha/UBT et pourrait recevoir le double de cheptel (UNIGEO, Etude hydraulique au Mali, rapport de synthèse, Août 1998).

3. Espèces animales élevées et leurs paramètres zootechniques :

La répartition des espèces animales dans la Région de Kidal suit la répartition du disponible fourrager et hydrique. En effet dans l'Est et l'Ouest de la Région la rareté des points d'eau et la faible densité du tapis herbacé imposent une exploitation caméline plus importante. Quant au centre de la Région qui est traversé par de grands oueds, et où les points d'eau sont peu distants les uns des autres, toutes les espèces animales (camélins, ovins, caprins, bovins, asins) sont élevées, avec prédominance des ovins, caprins et bovins.

3.1 Les espèces animales

3.1.1 Les camélins

Dans la Région de Kidal on rencontre principalement la race de l'Adrar et de l'Aïr mais aussi celle de l'Azaouak.

La race de l'Adrar est formée par des individus assez hétérogènes. Sa production laitière importante (6 à 8 litres par jour) et son utilisation dans le transport commercial la valorisent auprès des pasteurs.

Le dromadaire de l'Aïr est considéré comme un animal de selle très rapide.

Le dromadaire de l'Azaouak est celui des plaines désertiques, c'est un animal rustique, longiligne, à pelage ras et de coloration variable.

Toutes ces races sont élevées pour la production laitière car le lait est l'aliment de base des nomades. La lactation dure 6 à 11 mois avec une production moyenne de 6 litres/jour. La viande est consommée souvent séchée. Le poids carcasse moyen est de 160 kg. Le cuir sert à la fabrication des tentes et des sandales, cordes, etc. (CTA/IEMVT 1987 et Zooconsult 1985).

3.1.2 Les Bovins

La majorité des bovins élevés à Kidal se trouvent dans la partie centrale de la Région, principalement dans le Cercle de Kidal.

Depuis quelques années, on constate une reconstitution du cheptel bovin qui avait été décimé lors des sécheresses des années 1972-1973 et 1984-1985.

La principale race élevée est le zébu Touareg, mais, à la faveur de la reconstitution du cheptel bovin, on assiste à une présence dans les troupeaux bovins de la Région de quelques têtes des zébus Bororo, du zébu Azawack (venant du Niger et de Ménaka) et du zébu peulh Gelgodji (importé de Gossi).

* **Le zébu Touareg** : zébu de belle taille (1,25 à 1,35m), les mâles peuvent atteindre un poids de 350 kg. Engraissé, le bœuf peut atteindre 400 à 450 kg. Il est peu précoce.

Le rendement viande est d'environ 50% ; bien adapté à la grande transhumance, c'est un excellent porteur.

La vache donne 1 à 2 litres en saison sèche et 2 à 4 litres en hivernage (zoo consult 1985 CTA/IMVT, 1987).

* **Le zébu Bororo** : il s'agit d'un animal de grand format (1,30 à 1,50m), le poids moyen d'un mâle est de 300 à 400 kg et d'une femelle de 250 à 300 kg.

Il est bien adapté à la grande transhumance.

La production de viande est faible avec un rendement dépassant rarement 45%.

La viande n'est pas de bonne qualité ; cependant les produits de croisement Bororo/Azawack et Bororo/Touareg présentent une bonne performance.

La production laitière est de 2 litres environ et s'étale sur 6 mois avec 3 à 4 litres au début et 1,5 litres en fin de lactation.

* **Le zébu peulh Gelgodji** : C'est un animal d'une taille moyenne (1,5 à 1,25m), avec un poids de 300 à 350 kg pour les mâles et 250 à 300 kg pour les femelles. Considéré comme un bon animal de production de lait , sa production ne dépasse pas 2 à 3 litres par jour.

* **Le zébu Azawack** : Il s'agit d'un zébu de taille moyenne (1,20 à 1,30m) et d'un poids moyen d'environ 300 kg pour le mâle et 250 kg pour les femelles, avec un rendement en viande de 48 à 50%.

-Poids cuir séché= 6 à 8kg.

-La production laitière est la plus élevée des races sahéliennes : 800 à 1000 litres en 7 à 8 mois de lactation (6 à 8 litres par jour au début et 2 litres en fin de lactation).

Il est le type le plus performant pour la viande et le lait (zoo consult 1985).

3.1.3 Les Ovins :

On distingue :

* **Le mouton touareg** : Aux mains des touareg et des Maures , on en distingue deux variétés : le grand mouton Targui de taille 50 à 60cm pesant 20 à 30 kg ; et le petit mouton de taille plus réduite. Ce sont des animaux de boucherie ; le rendement viande est de l'ordre de 46%. Ils prennent facilement la graisse. La brebis est une bonne laitière. Son lait est utilisé dans la fabrication du fromage (CTA/IEMVT, 1987, IEMVT 1980, Zoo consult 1985).

* **Le mouton Bali Bali** : il est recherché en raison de sa meilleure capacité d'engraissement et un rendement carcasse satisfaisant (48 à 50%).

La brebis est une médiocre laitière (moyenne 0,2 à 2,5 litres/jour sur 5 à 6 mois).

3.1.4 Les Caprins

La région est peuplée par la chèvre du Sahel qui est de taille élevée 0,80 à 0,85m pour le mâle et de 0,70 à 0,75m chez la femelle.

La robe est variable, le poil est ras, le poids adulte est compris entre 25 à 35kg.

Le rendement en viande varie entre 44 et 47%. Bonne laitière, la femelle donne entre 0,8 à 1,1 litres par jour (chèvre maure) et entre 0,6 et 0,8 litre/jour (variété touareg) sur 6 mois .

Le lait est très gras et se consomme frais ou sous forme de fromage.

La viande est assez appréciée, l'animal se prêtant à engraisser rapidement, il constitue l'animal de boucherie des nomades.

Dans le Cercle d'Abeibara, existe une autre variété de chèvre, « chèvre noire à poils de Boghassa ». Bonne laitière, ses poils, utiles pour la fabrication des cordes est une aptitude intéressante. Elle présente chez les caprins les meilleures aptitudes de résistance aux sécheresses.

3.1. 5 Les Asins

On rencontre le petit âne gris d'Afrique, taille de 0,9 à 1,1m utilisé pour le travail : déménagement des campements nomades, les corvées d'eaux et les caravanes. D'importants effectifs d'ânes ensauvagés existent dans le massif de Tegharghar. Actuellement on rencontre dans la Région d'importants troupeaux d'ânes domestiques errant dans la nature, provoquant une dégradation importante de l'environnement.

3.2 Les performances des troupeaux

a /Bovins : La synthèse des différentes études fait ressortir les résultats ci-après :

- taux de fécondité sur la carrière des reproductrices : 65%
- Age au premier vêlage4,5 ans
- Intervalle entre vêlage18 mois
- Taux de mortalité sur l'ensemble du troupeau 8% (17% chez les veaux de 0 à 1 an)
- Taux d'exploitation brut14%
- Taux de croît net2,2% à 4%

b/Ovins-Caprins :

- Taux de fécondité : Chèvre134% ; Brebis116%
- Taux d'exploitation brut des troupeaux34,5%
- Production de viande :
poids carcasse caprine : 8 à 12 kg
poids carcasse ovine : 10 à 15 kg

c/ Camélins :

- Taux de fécondité :25%
- Age au premier vêlage65 à 75 mois
- Intervalle entre vêlage24 à 34 mois
- Taux de mortalité : (0 à 1 an =5%) (2 à 3 ans=3%) (3 à 4 ans=2%)
- Taux d'exploitation brut13,7%
- Production viande150 à 170 kg

III-ETUDE DE LA FILIERE COMMERCIALISATION DU BETAIL

La filière « commercialisation du bétail » représente le circuit vif de la filière bétail/viande ou commercialisation du bétail sur pied par opposition au circuit mort ou circuit viande-rouge.

1.Importance numérique et économique du cheptel

Les estimations de la répartition du cheptel dans les différents cercles de la Région se présentent en 2006 comme suit (tableau n°4) :

Tableau N°4 :Répartition par cercle du cheptel de la Région de Kidal:

Cercles	Espèces											
	Camélins		Bovins		Ovins		Caprins		Asins		Equins	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Kidal	24 815	24	11 005	83	100 026	30	74 010	24	10 242	36	35	35
Tessalit	50 959	48	878	7	144 513	44	163 290	53	11 302	40	30	31
Abeibara	13 571	13	849	6	67 578	20	56 076	18	4 200	15	34	34
Tinessako	15 840	15	481	4	17 960	6	13 833	5	2 964	10	-	-
Total	105 185	100	13 213	100	330 077	100	307 209	100	28 708	100	99	100

Source : DRPIA-Kidal

Le cheptel camélin, estimé à 105 185 têtes, est principalement localisé dans le cercle de Tessalit. Il représente 59% du cheptel national des camélins.

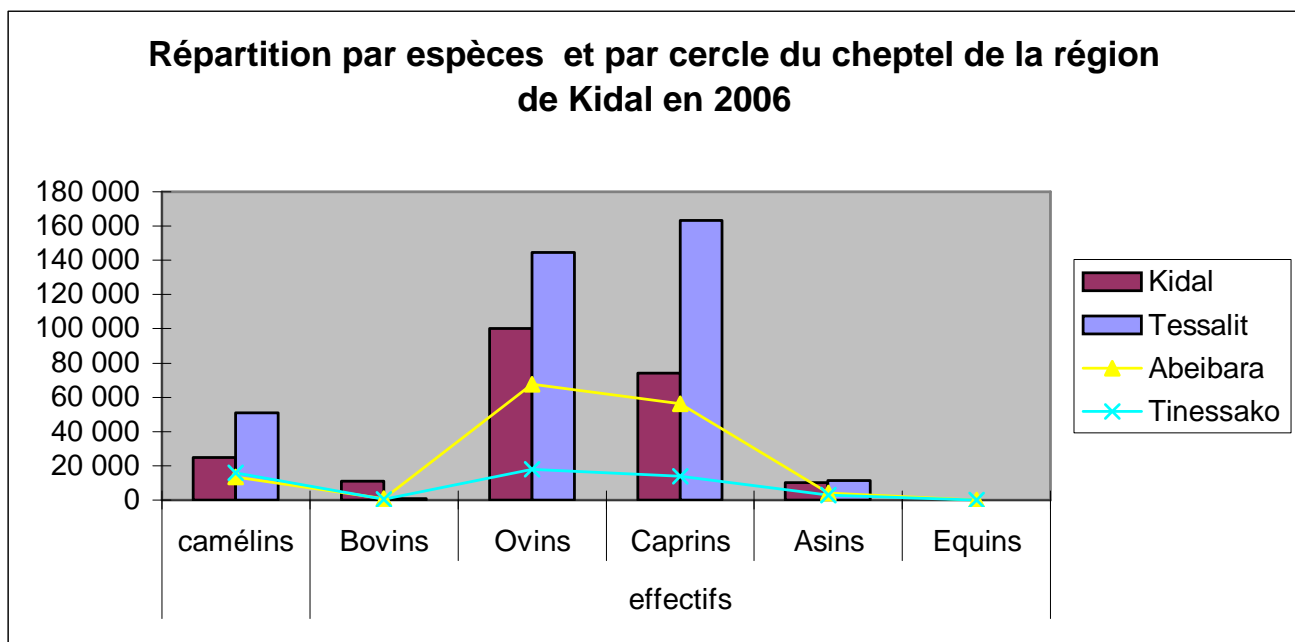
Le cheptel bovin fort de 13 213 têtes, est essentiellement localisé dans le cercle de Kidal. Il représente 1% du cheptel national bovin.

Le cheptel ovin-caprin est estimé à 637 286 têtes localisées en grande partie dans les cercles de Kidal et Tessalit. Il représente 21% du cheptel national des petits ruminants. Les ovins et caprins constituent, en raison de leur capacité de reproduction, le « porte-monnaie » des éleveurs.

Le cheptel asin représente 28 708 têtes, soit 27% de l'effectif national des ânes. Il a connu une croissance vertigineuse ces dernières années à cause de l'utilisation des véhicules par les éleveurs, notamment pour leurs déplacements et l'abreuvement des troupeaux ; mais aussi par le fait que les ânes, dans la région de Kidal, font rarement l'objet de transactions commerciales tant dans le circuit intérieur que dans le circuit extérieur (export).

Le cheptel équin, estimé à 99 têtes n'est pas très important dans la région de Kidal, il représente 0,3% du cheptel équin national.

Le cheptel est inégalement réparti entre les cercles de la Région, comme l'indique le graphique n°2 ci dessous :



Graphique n°2 : Répartition du cheptel de la Région par Cercle et par espèces.

L'ensemble de ce cheptel, dans toute sa diversité, constitue le « Capital sur Pied » des nomades, dans lequel ils ponctionnent pour satisfaire leurs besoins.

L'importance économique du cheptel est traduite par le taux d'exploitation dégagé dans le tableau N°5.

Le taux d'exploitation représente le nombre d'animaux que l'on peut prélever chaque année dans le troupeau pour l'abattage, la consommation locale et l'exportation tout en gardant stable l'équilibre du troupeau.

Tableau N° 5. Importance numérique du cheptel de la région de Kidal

Espèces	Effectifs	Prix moyen*	Valeur globale du cheptel		Taux d'exploitation	Valeur d'exploitation	
	Têtes	F cfa	Million f cfa	%	%	Million f cfa	%
Bovins	13 213	150 000	1 981,950	6	14	277,34	4
Ovins-caprins	637 286	17 500	11 152,505	33	34,5	3 847,44	55
Camélins	105 185	200 000	21 037	61	13,7	2882,06	41
Total			34 171	100		7006,84	100

* prix moyen annuel relevé par la DRPIA-Kidal

Partant des données du tableau ci dessus, on peut retenir les données suivantes :

Valeur du capital bétail :34 171 000 000 F cfa
Valeur de l'exploitation potentielle annuelle :..... 7 006 840 000F cfa

Le tableau n°5 montre l'importance économique du cheptel camelin de la Région de Kidal (61% de la valeur du capital cheptel de la région).

2.Commercialisation du bétail

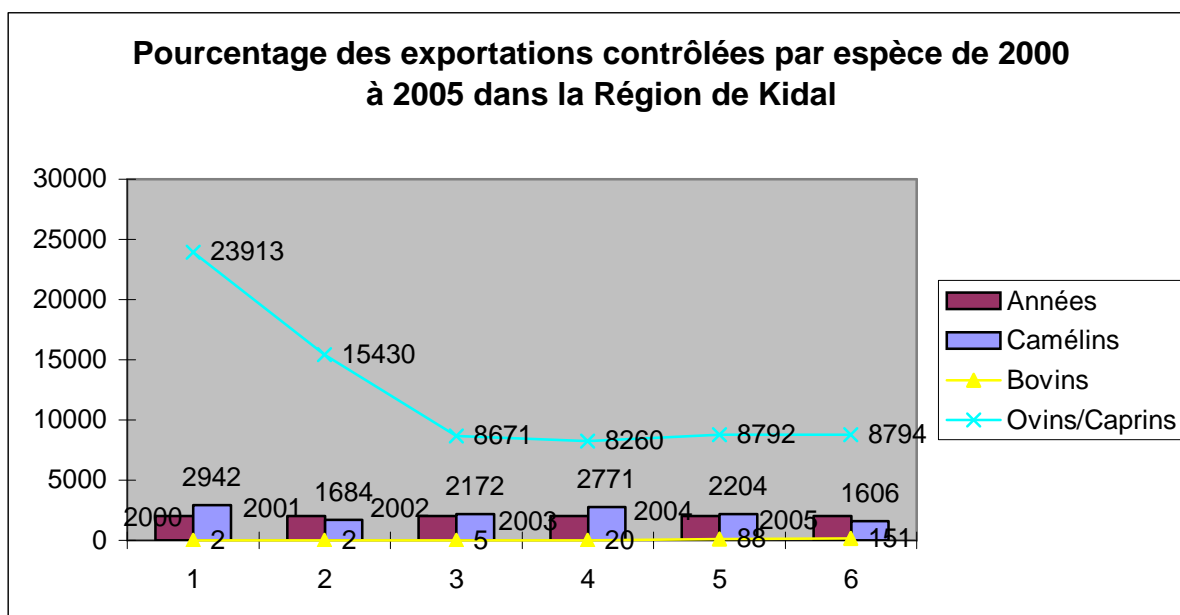
Une grande partie du bétail exporté n'est pas contrôlée, vu le caractère frauduleux du commerce dans la région de Kidal. Les exportations sont enregistrées seulement au niveau des postes de contrôles de Tessalit et Kidal. Le graphique n°3 nous indique une nette chute des exportations du bétail, causée probablement par la **hausse de la demande intérieure** (Voir l'évolution des abattages, graphique n°6). Le tableau suivant nous renseigne sur l'évolution des exportations contrôlées de la région de 2000 à 2005.

Tableau N°6 : Evolution des exportations contrôlées du bétail par espèce de 2000 à 2005 dans la région de Kidal

Années	Camélins	Bovins	Ovins/Caprins
2000	2 942	2	23 913
2001	1 684	2	15 430
2002	2 172	5	8 671
2003	2 771	20	8 260
2004	2 204	88	8 792
2005	1 606	151	8 794

Source :DRSV et ex DRRC

Au regard des données du tableau ci-dessus , on peut constater que l'export porte essentiellement sur les petits ruminants et les camélins, comme nous le confirme le graphique n°3 ci dessous :



Graphique n°3 : Evolution des exportations du bétail de 2000 à 2005

2.1 Les Marchés à bétail

Il y a seulement quatre marchés à bétail **construits** dans la région de Kidal.

-le marché de Kidal ;

-le marché d'Adielhoc ;

-le marché d'Inhalid. et

-le marché d'Anéfif

Les transactions commerciales ont lieu sur les marchés à bétail, mais peuvent aussi s'effectuer partout où le bétail, destiné à la vente est accessible, c'est à dire dans les oueds et points d'eau (puits, forages, mares, etc.). La vente extérieure, hors des marchés à bétail est importante, difficilement quantifiable.

Le marché à bétail, où le flux d'animaux est le plus important est incontestablement celui de Kidal. C'est un marché stratégique de la Région de Kidal.

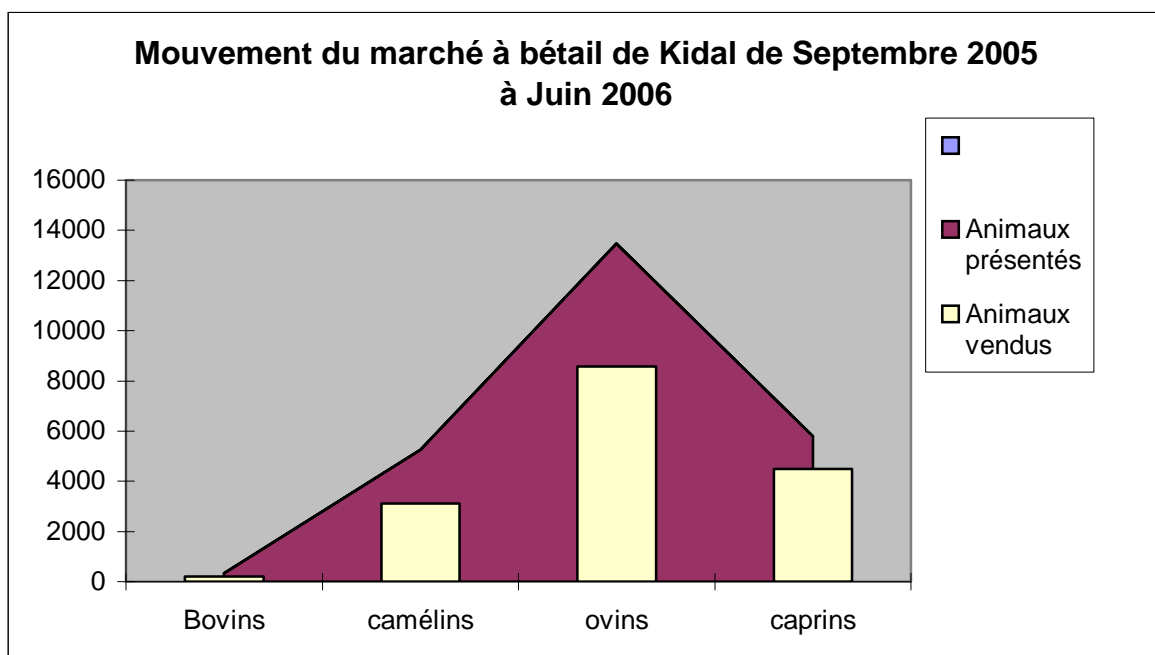
Le tableau N°7 indique le mouvement du marché à bétail de Kidal de Septembre 2005 à Juin 2006.

Tableau N°7. Mouvement du marché à bétail de Kidal de Septembre 2005 à Juin 2006

Espèces	Animaux présentés	%	Animaux vendus	%	Animaux exportés	%
Bovins	337	1,35	196	1,19	-	-
Camélins	5 252	21,11	3 125	19,06	1 308	31,72
Ovins	13 485	54,2	8 575	52,30	2 816	68,28
Caprins	5 804	23,34	4 499	27,45	-	-
Total	24 878	100	16 395		4 124	

Source DRPIA-Kidal

Ce tableau nous révèle que les ovins représentent l'espèce la plus commercialisée. En effet ,les ovins représentent plus de la moitié des animaux présentés sur le marché (54,2%) , des animaux vendus (52,30%) , et des animaux exportés (68,28%), comme l'indique le graphique n°4 ci dessous :



Graphique n°4 : Mouvement du marché à bétail de Kidal de septembre 2005 à juin 2006.

La Direction régionale des Productions et des Industries Animales de Kidal (DRPIA) classe les marchés à bétail de la Région comme suit :

a. les marchés Terminaux (frontaliers) :

Inhalid, Tahalandak, Tangamere ;

b. les marchés intérieurs importants :

- Cercle de Kidal : Kidal, Anéfif, Tassik ;
- Cercle d'Abeibara : Abeibara ;
- Cercle de Tessalit : Tessalit, Adielhoc
- Cercle de Tinessako : Tinézé

c. Les marchés intérieurs secondaires ou de Collecte :

- Cercle de Kidal : Intachdaite, Inboguitane, Dehedj, Djounhane, Amacine, Takalot ;
- Cercle d'Abeibara : Toximène, Tadanamiste, Intiwiké, Achibrèche, Zakak ;
- Cercle de Tessalit : Inabag, Inakafel, Inamzil, Tadahak, Taghlit, Abanco ;
- Cercle de Tinessako : Achibogho, Inakarote, Abiyou.

Les marchés répertoriés dans la région de Kidal, en plus de leur sous exploitation , sont sous équipés en infrastructures marchandes(cf. Tableau N°8).

Tableau N°8: Caractéristiques des marchés à bétail de la Région de Kidal

Cercles	Communes	Marchés à bétail	Type de Marché	Jour du marché	Création	Financement	Infrastructures									Observations
							Mur	Rampe	Parc vacc	Bureau	Magasin	Local gardien	latrines	Source d'eau	Hangar Négoce	
Kidal	Kidal	Kidal	Intérieur	quotidien	2001	PSARK	1	1	0	1	0	1	1	forage	2	Forage réalisé par le DDRK . Pas de rampe pour camélins
	Anefif	Anefif	Intérieur	Quotidien	traditionnel		1	0	0	0	0	0	0	0	0	Mur de clôture financé par ACF
	Kidal	Tassik	Intérieur	Jeudi	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	Organisé par la Chambre régionale d'Industries de Commerce de Kidal. Parc de vaccination programmé par le PADDECK
	Essouk	Intachdait	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Anefif	Inboguitène	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Kidal	Dehedj	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Kidal	Djounhan	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	3	Organisé par la Chambre régionale d'Industries et de Commerce de Kidal
	Kidal	Amacine	Collecte	Lundi	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	Organisé par la Chambre régionale d'Industries et de Commerce de Kidal
	Kidal	Takalot	Collecte	Dimanche	Traditionnel		0	0	1	0	0	0	0	0	0	
Abeibara	Abeibara	Abeibara	Intérieur	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Boghassa	Toximène	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Boghassa	Tahalandak	Terminal	quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Abeibara	Tidanamiste	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Abeibara	Intiwiké	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Tinzawatène	Achibrich	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Tinzawatène	Zakak	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Tinzawatène	Tangamere	Terminal	quotidien	Traditionnel			0	0	0	1	0	0	0	0	
Tessalit	Tessalit	Tessalit	Intérieur	quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Adielhoc	Adielhoc	Intérieur	Quotidien	2004	ACF	1	0	0	1	0	1	0	0	2	
	Timtagène	Inabag	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Adielhoc	Inakafel	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Adielhoc	Inamzil	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Tessalit	Tadahak	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Adielhoc	Taghlit	Collecte	Quotidien	Traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Tessalit	Abanco	Collecte	quotidien	traditionnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Inhalid	Terminal	quotidien	2001	PSARK	1	1	1	1	1	1	1	0	1	Le marché est délabré

2.1.2. LES ACTEURS ET LES CIRCUITS :

2 1 2 1 Les Acteurs :

Plusieurs acteurs interviennent dans la commercialisation du bétail. On peut distinguer deux catégories d'acteurs : les intervenants internes et les intervenants externes.

Les intervenants internes sont :

- **les éleveurs** ou propriétaires d'animaux : ils conduisent ou font conduire leurs animaux au marché à bétail.

Les éleveurs, généralement ont des troupeaux composites (bovins, camélins, ovins, caprins , asins). Les grands troupeaux sont des signes de richesse, particulièrement lorsqu'ils sont formés de camélins ou de bovins.

Les propriétaires des caprins sont généralement considérés comme pauvres. Les éleveurs engagent souvent des bergers pour garder leurs troupeaux. La rémunération de ces bergers, qui varie selon la taille du troupeau, est de **10 000 à 30 000 F cfa par mois.**

Les éleveurs vendent leurs animaux principalement pour :

- **Acheter des denrées alimentaires et des habits,**
- **Reconstituer le troupeau en femelles,**
- **Les cérémonies (mariages, réceptions, etc.).**

-**Les Intermédiaires** : On les rencontre surtout sur les marchés à bétail de la commune de Kidal. Ils discutent avec les éleveurs un prix de cession (généralement en gros quand il s'agit d'un nombre important d'animaux). Moyennant un bénéfice, ils revendent les animaux soit à d'autres intermédiaires, soit aux marchands de bétail nationaux ou étrangers (le plus souvent algériens).

Il existe souvent une longue chaîne d'intermédiaires entre l'éleveur vendeur et l'acquéreur définitif du bétail vendu. Un animal vendu par l'éleveur à 10.000 f au premier intermédiaire peut être revendu au dernier client à 15. 000 f. L'âge de l'animal, en plus de son embonpoint, est un élément important dans la fixation de son prix (cf. Annexe VI).

-**Les bergers temporaires** : ils sont présents sur le marché à bétail de Kidal et sont chargés de reconduire au pâturage les animaux non vendus.

Pour un gardiennage d'une durée de 15 jours, ils perçoivent, en fonction des espèces :

- ovins : 150 f cfa /tête ;
- caprins : 200 f cfa/tête.

Les camélins sont gardés pendant une période de 5 jours, moyennant un forfait de 500 f par tête.

-**Les logeurs** : Existents seulement à Inhalid. Ils sont chargés de garder dans des cours le bétail destiné à la vente, tout en assurant sa nourriture. La cour est louée à 15 000 f par jour. Cette location des cours est imposée par l'absence de pâturages autour d'Inhalid.

-Les marchands : Ce sont les revendeurs et exportateurs de bétail. Ils sont soit des autochtones spécialisés dans le commerce du bétail à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national ; soit des allochtones (principalement des algériens) qui sillonnent les différents marchés de la région.

Les marchands algériens dominent en général les marchands locaux par leurs capacités financières importantes. Ils procèdent souvent par le troc (céréales contre animaux) pour l'achat du bétail.

-Les acheteurs : Ce sont les bouchers ou de simples demandeurs d'animaux , qui achètent les animaux soit pour l'abattage, soit pour la reconstitution d'un troupeau et bien d'autres besoins.

-Les transporteurs :

Ils sont de deux types : les transporteurs routiers et les convoyeurs pédestres.

a. Les transporteurs routiers : ils assurent le transport des animaux vers la destination souhaitée par camion ou par pick-up marques « Toyota » ou « Land Rover. »

La destination peut être l'intérieur du territoire national, mais **le plus souvent c'est vers l'Algérie que sont transportés les animaux.**

Pour le transport du bétail, sont principalement utilisés : les remorques de 30 Tonnes et les camions de 10 à 15 Tonnes.

Les capacités de charge des différents moyens de transports sont les suivantes :

-Remorque de 30 Tonnes :

petits ruminants160 têtes
Gros ruminants 24 têtes

-Camion de 15 tonnes :

petits ruminants 120 têtes
Gros ruminants16 têtes

-Camion de 10 Tonnes :

petits ruminants 80 têtes
Gros ruminants 12 têtes

-Toyota 4x4 bâchée :

petits ruminants..... 25 têtes
Gros ruminants 2 têtes

-Le gardien du marché: il veille sur les infrastructures du marché.

-Les chargeurs : sont sollicités pour l'embarquement dans les camions des animaux vendus. Ils sont rémunérés comme suit :

Dromadaires : 1000 f/tête ;

Ovins/caprins : 50 f/tête

-Les convoyeurs des camions : Sont chargés de veiller sur le bétail transporté dans les camions. C'est généralement pour les petits ruminants qu'ils sont employés. Le travail de chargement et de déchargement du bétail aux postes frontaliers et dans les gîtes d'étapes, leur revient. Ils perçoivent sur les trajets :

KidalTamanrasset (Algérie): 35 000 F cfa ;

Kidal..... Timéaouine (Algérie): 15 000 F cfa.

-Les exposants : Ce sont des restaurateurs ou des vendeurs d'eau, du beurre, des fromages, des peaux et cuirs, du sel, du tannin et divers articles.

Les acteurs externes à la commercialisation du bétail sont :

Les services techniques :

- **DRSV :** chargée du suivi zoo sanitaire, des traitements préventifs et curatifs, de l'établissement du certificat sanitaire et du certificat de vaccination.

- **DRPIA :** chargée de l'appui conseil aux producteurs et à la promotion des productions et industries animales. Vise le certificat provisoire d'exportation.

- **Direction régionale des impôts :** établit et délivre la patente annuelle aux marchands.

-**Direction régionale des Douanes :** vérifie aux postes de sortie la nature des marchandises, contrôle la régularité et délivre les documents nécessaires afférents.

Les projets et programmes :

DDRK, PADDECK, PASAOP: ils interviennent dans la formation, l'appui conseil aux éleveurs, et la réalisation d'infrastructures de services de base d'élevage.

Les ONG et Partenaires au développement :

AEN, ACF : pour l'appui conseil aux éleveurs, et la réalisation d'infrastructures de services de base d'élevage.

Les organisations d'éleveurs :

FEBEVIM, ASPROFER, FRJR ; associations et coopératives d'éleveurs : pour l'organisation des éleveurs ; la commercialisation des produits animaux et la réalisation d'infrastructures de services de base d'élevage.

La Chambre régionale d'Agriculture :

Pour l'organisation et l'appui conseil des éleveurs.

La Chambre d'Industries et du Commerce : délivre le certificat d'exportation provisoire.

Les CTD : pour la réalisation et la gestion des infrastructures.

Analyse de la rentabilité de l'opération

La commercialisation du bétail sur pied malgré la pléthore d'intermédiaires qu'elle engendre, peut s'avérer une activité rentable.

Le tableau N°11 nous indique un bénéfice d'exploitation de Kidal vers Inhalid (marché frontalier).

Tableau N° 11. Rentabilité d'une opération de vente d'ovins à Inhalid(Kidal-Inhalid).

Désignation	PU	Nombre	Montant	%
	F cfa		Têtes	
CHARGES				
Achat ovins	22 750	160	3 640 000	90,2
Transport (camion)	2 000	160	320 000	8
Embarquement	50	160	8 000	0,1
Taxes de marché	150	160	24 000	0,5
Convoyage (1 convoyeur)			30 000	1
Postes de contrôle(forfait par camion)			10 000	0,2
Total charges			4 032 000	
Total recettes	31 500	160	5 040 000	
Solde(bénéfice)			1 008 000	

L'opération est rentable car elle dégage un bénéfice net de 1 008 000 f cfa. Le prix d'achat représente 90% des charges. Le reste(10%) représente: les frais de transport (8%), les frais d'embarquement(0,1%), les taxes de marché(0,5%), le coût du voyage(1%) et des postes de contrôles(0,2%).

Le tableau N°12 ci-dessous indique les intervenants identifiés au niveau des marchés importants de la région.

Tableau N°12 Intervenants identifiés au niveaux des marchés importants de la région

Intervenants	Marchés à bétail							
	Kidal	Tassik	Amacine	Anefif	Inabag	Adielhoc	Inhalid	Intadjédit
Eleveurs	+	+	+	+	+	+	+	+
Intermédiaires	+	+	+	-	-	-	+	-
Bergers temporaires	+	-	-	-	-	-	-	-
Logeurs	-	-	-	-	-	-	+	-
Marchands de bétail	+	+	+	+	+	+	+	+
Acheteurs	+	+	+	+	+	+	+	+
Transporteurs routiers	+	+	+	+	+	+	+	+
Convoyeurs pédestres	+	+	+	-	-	-	+	-
Association de marchands	+	-	-	-	-	-	-	-
Gardien	+	-	-	-	-	+	-	-
Chargeurs								
Convoyeurs de camions	+	+	+	+	+	+	+	+
Exposants	+	+	+	-	-	-	-	-
Agent vétérinaire	+	-	-	-	-	-	-	-
Agent SPLIA	+	-	-	-	-	+	-	-

+ : présence

- : absence

Comme on peut le constater dans le tableau ci-dessus, c'est au marché à bétail de Kidal que se trouve le plus grand nombre d'intervenants.

2. 1.2.2. Les circuits de commercialisation du bétail :

La commercialisation du bétail dans la région de Kidal se fait suivant deux circuits :

-le circuit interne (local et national) ;

-le circuit international (exportation et importation).

Les circuits des marchés à bétail des communes de l'étude (Adielhoc, Timtaghène, Intadjédit) et celui de Kidal sont en annexe n°V du rapport.

a) Le circuit interne local : vers les communes et cercles de la région.

A l'intérieur de la région il existe **30 marchés à bétail** dont **six sont hebdomadaires**, situés dans la commune urbaine de Kidal (Tassik, Takalot, Amacine, Djounhan, Agharous-Keyone, Aghabo). Les autres marchés sont **quotidiens** et repartis entre les quatre cercles de la Région (Kidal : 6, Abeibara : 8, Tessalit : 6, Tinessako : 4).

Tous ces marchés sont fréquentés par des marchands de bétail qui, le plus souvent conduisent vers le marché de Kidal le bétail destiné à la revente.

Le tableau N°13 nous renseigne sur le commerce intérieur des animaux en 2005 :

Tableau N°13 Commerce intérieur des animaux en 2005

Poste de contrôle	Provenance	Destination	N° et date de délivrance du CV	Espèces	Nombre	%
Kidal	Kidal-Ménaka	Kidal	-	Bovins	483	6
				Ovins	3 255	37
				Caprins	4 770	54
				Camélins	255	3
Tessalit	-	-	-	-	-	-
Total :					8 763	100

Source : Ex-DRRC

Sur la base des données de ce tableau, on déduit que le commerce intérieur est dominé par les caprins (54%), suivis par les ovins (37%). Les bovins (6%) et les camélins (3%) sont les espèces les moins commercialisées au niveau du circuit interne.

b) Le circuit interne national : vers les autres régions du Mali

Vers les autres régions du Mali, le circuit de commercialisation du bétail est presque inexistant, hormis quelques ânes vendus dans la région de Tombouctou.

c) Les exportations :

Depuis la période coloniale la région de Kidal ou « Adrar des Iforas » a une tradition d'exportation du bétail sur pied à travers des caravanes dirigées dans trois directions :

- Au Nord, vers le Taouat et le Tidikelt (Algérie) ;
- Au sud, vers le fleuve Niger (Gao),
- A l'Est vers le massif de l'Aïr (Niger).

Ces caravanes, souvent composées de quelques dizaines de chameaux, importaient dans l'Adagh des produits indispensables (riz, mil, dattes) et quelques produits de luxe (tabac, sucre, thé).

L'exportation actuelle est essentiellement dirigée vers l'Algérie voisine. Le tableau N°14 nous indique le nombre d'animaux exportés vers ce pays en 2005.

Tableau N°14. Contrôle des animaux vivants à l'exportation vers l'Algérie en 2005

Espèces	Effectifs exportés	%	Destination des animaux
Camélins	1 606	15,22	Algérie
Bovins	151	1,44	
Ovins/Caprins	8 794	83,34	
Total :	10 551	100	

Source : Ex-DRRC.

Comme l'indique le tableau ci-dessus l'exportation contrôlée vers l'Algérie porte surtout sur les petits ruminants (83,34%), suivis par les camélins(15,22%). Les bovins sont les moins exportés vers l'Algérie (1,44%).

Il est à noter que les effectifs enregistrés aux points de contrôles proviennent des régions de Gao et Kidal.

Les circuits d'exportations, en fonction des destinations et des espèces exportées, se présentent comme suit :

Vers le Niger : Les bovins (seulement des mâles);

Vers la Mauritanie : Ovins et camélins ;

Vers l'Algérie : Ovins, caprins, camélins et bovins.

Ces exportations se font soit par les transports routiers, soit par des circuits caravaniers. Elles se présentent comme ci-dessous :

Vers le Niger : (circuit ponctuel) : à partir de Kidal, les bovins(mâles) sont acheminés par circuit caravanier :

Kidal-Takalot-Inféléféfé-Tintachori-Tinfadimata-Ménaka-Andéranboucar-Eballagh-Baleyara.

Vers la Mauritanie : à partir des marchés des communes d'Anéfif, Adielhoc et Tintaghène

Par camion :

Anéfif-Ait Moulay-Elguetarra-Daya-Alhank-Zouérat.

Adielhoc-Inabag-Tinidima-Ichorad-Elguetarra-Taoudeni-Baya-Alhank-Zouérat.

Inabag-Tinidima-Ichrad-Elguetarra-Taoudeni-Baya-Alhank-Zouérat.

Par circuit caravanier (seulement les camélins sont conduits à partir d'Anéfif):

Tabancort-Hassi haytal-Inabag-Tinidima-Ichorad-Elguetarra-Taoudeni-Baya-Alhank-Zouérat.

Vers l'Algérie : à partir de toutes les communes de la région

Par camion :

Kidal-Abeibara-Tinzawatène (Mali)-Tinza (Algérie)-Tamanrasset.

Kidal-Adielhoc-Tessalit-Inhalid-Bordj-Adrar.

Kidal-Timéaouine-Tamanrasset.

Abeibara-Talahandak-Timéaouine.

Abeibara-Tinzawatène (Mali)-Tinza(Algérie)-Tamanrasset.

Tessalit-Inhalid-Bordj-Adrar.

Tinessako-Tinzawatène (Mali)-Tinza(Algérie)-Tamanrasset.

Anefif-Kidal-Abeibara-Tinzawatène (Mali)-Tinza(Algérie)-Tamanrasset .

Tinessako-Tinzawatène (Mali)-Tinza(Algérie)-Tamanrasset.

Intadjédit-Tinézé-Tinzawatène(Mali)-Tinza(Algérie)-Tamanrasset.

Boghassa-Tahalandak-Timéaouine.

Boghassa-Tinzawatène(Mali)-Tinza(Algérie)-Tamarasset.

Essouk-Adielhoc-Tessalit-Inhalid-Bordj-Adrar.

Essouk-Talahandak-Timéaouine-Tamanrasset.

Adielhoc-Tessalit-Inhalid-Bordj-Adrar.

Inabag-Inhalid-Bordj-Adrar.

Tinzawatène(Mali)-Tinza(Algérie)-Tamanrasset.

Par circuit caravanier:

Ce circuit est en voie de disparition par le recours (très fréquent) aux moyens de déplacement modernes (camions et véhicules 4X4) pour le transport du bétail. Il n'est possible que lorsque les pâturages et les points d'eau des parcours sont en bon état. Ces parcours sont bons pendant la saison des pluies et la saison froide. Pendant la saison froide (de novembre à Février) le commerce caravanier est très important. Il diminue pendant la saison chaude à cause des températures insupportables et des parcours dégradés par le manque d'eau et la rareté des pâturages.

A partir des marchés frontaliers de la Région, le bétail est acheminé par camions vers l'intérieur de l'Algérie.

Très diversifié, le circuit caravanier de la Région se présente comme suit :

Kidal-Ebellel-Inaghamboulou-Inkoufé-Intéhek-Talahandak-Timéaouine.

Kidal-Sindimane-Aghli-Inazaraf-Tangamer-Tinza.

Kidal-Intadeini-Terest-Adielhoc-Tadjnout chaguaghat-Indagougar-Atlig-Taoudeni (route du sel).

Adielhoc-Oubancort-Sinatène-Tadjodjamet-Timéaouine.

Adielhoc-Taghli-Intenhert-Iléyatène-Tibagatène-Edjèrère-Timéaouine.

Adielhoc-Ikadawatène-Inalwassi-Aborhach-Bakat ilbass-Inhalid-Bordj.

Adielhoc-Taihotène-Tincorbatane-Inahmad-Elguattara-Taoudeni (route du sel).

Inabag-Taihotène-Inalwassi-Inkadawatène-Inhalid-Bordj.

Anefif-Djenchéché-Ighorass-Tahabanat-Déhédj-T'akokass-Tetwet-Intéhék-Timeaouine.

Anefif-Djenchéché-Ighorass-Tahabanat-Inaghamboulou-Tidinamist-Inazaraf-Tangamer-Tinza.

Essouk-Tanezroft-Intiwiké-Tetwat-Intéhék-Timéaouine.

Essouk-Déhédj-Inaghamboulou-Aghoudoud-Inazaraf-Tangamer-Tinza.

Abeibara-Tassisset-Timéaouine.

Abeibara-Inazaraf-Tangamer-Tinza.

Tinessako-Inakarot-Inazaraf-Tangamer-Tinza.

Tinessako-Inakarot-Inazaraf-Abeibara-Tassisset-Timéaouine.

Achibogho-Tintézé-Inakarot-Inazaraf-Tangamer-Tinza.

Tessali-Tadjodjamet-Timéaouine.

Boghassa-Touxémène-Talahandak-Timéaouine.

Boghassa-Tisséalène-Zakak-Tinza.

d) Les importations :

Les importations portent sur quelques vaches ramenées du Niger (Balayera à 100 km de Niamey sur la route de Félingué) par des marchands de bétail. Ce circuit, actuellement en voie de disparition, a permis la reconstitution du cheptel bovin, principalement dans le cercle de Kidal. Le chemin emprunté par les importateurs est le suivant :

Biliyara-Eballagh-Tinssinanane-Anderamboucane-Ménaka-Inkadéwène-Inguijal-Intibzaz-Tassik-Kidal.

Les flux d'approvisionnement et de distribution des marchés à bétail des communes de l'étude (Adielhoc, Timtaghène, Intadjédit) et de celui de Kidal figurent en Annexe n°V du rapport.

3. Les mercuriales :

Le cours du bétail est variable d'un marché à un autre et d'une période à une autre, suivant les espèces et les catégories animales.

Les marchés suivis par la DRPIA sont ceux de Kidal et Tessalit.

Le tableau N°15 indique les prix du bétail présenté sur le marché de Kidal au cours de la campagne 2004-2005.

Tableau N° 15-Mercuriale du marché à bétail de Kidal, campagne 2004-2005

Espèces	Marché à bétail de Kidal				
	Effectifs présentés(têtes)	Effectifs vendus(têtes)	Taux de vente(%)	Prix moyen (f cfa)	Poids moyen(kg)
Bovins	571	539	94,2	145 000	150
Ovins	11 077	7 135	64,4	25 000	25
Caprins	12 209	6 350	52,7	13 750	23
Camélins	1 185	610	51,4	210 000	200

Source :DRPIA Kidal

Le tableau n°15 indique un taux de vente meilleur pour les bovins (94,2%), suivis des ovins (64,4%) et des caprins(52,7%).

4. La gestion des marchés :

Les marchés à bétail de la région de Kidal échappent, malheureusement, à toutes les formes de gestion (gestion déléguée ou gestion en régie). Cependant, avec l'appui de la DRPIA, une organisation du marché à bétail de Kidal est en train de voir le jour. La gestion déléguée du marché est confiée à l'association de marchands de bétail dénommée « Tamolt ». Un contrat entre la mairie et l'association est établi. Ce contrat détermine un montant mensuel forfaitaire à verser à la mairie. Il est mis en place un comité de gestion restreint chargé de :

- l'entretien des infrastructures du marché ;
- la collecte des taxes à la sortie et à l'entrée des effectifs ;
- assurer la sécurité du marché et de circonscrire les conflits sur le marché.

5. Principales contraintes à la production et à la commercialisation du bétail :

Les principales contraintes identifiées par les éleveurs et les marchands de bétail sont :

- 1- La mauvaise (faible) organisation des éleveurs et des marchands de bétail;
- 2-Faibles capacités financières des marchands de bétail ;
- 3-Pauvreté des éleveurs ;
4. Sécheresses récurrentes ;
- 5-Tracasseries routières ;
- 6-Manque de marchés équipés, entraînant vente d'animaux hors des marchés ;
- 7-Manque et cherté du transport ;
- 8-Enclavement de la région ;
- 9-Maladies du bétail
- 10-Manque d'informations fiables sur le cours du bétail ;
- 11-Inaccessibilité des marchés algériens aux marchands maliens ;
- 12- Mévente du bétail pendant la période de soudure (mai à juillet);
13. La rareté des points d'eau sur certains parcours des caravanes, entraînant parfois la mort des caravaniers ;
- 14-Insécurité sur certains axes routiers.

Des causes et des solutions à ces contraintes ont été dégagées par les acteurs dans le tableau N°16 ci-dessous :

Tableau N°16. Analyse des contraintes à la production et à la commercialisation du bétail

Contraintes	Causes	Solutions
La mauvaise (faible) organisation des éleveurs et des marchands de bétail	<ul style="list-style-type: none"> -Analphabétisme de la majorité des éleveurs et marchands de bétail ; -Déficit de confiance dans les structures organisées 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation en alphabétisation et post-alphabétisation. - Sensibilisation, formation et encadrement des éleveurs et des marchands de bétail. -Concertations entre les éleveurs et entre les marchands de bétail.
Faibles capacités financières des marchands	<ul style="list-style-type: none"> -Pauvreté des marchands -Ignorance en matière de gestion des prêts financiers ; - mauvaise organisation des marchands 	<ul style="list-style-type: none"> -Octroi des crédits aux marchands de bétail -formation sur la gestion et le remboursement des crédits. -Formation sur les textes et renforcement des capacités
Pauvreté des éleveurs	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de diversification de sources de revenus ; -Analphabétisme ; -mauvaise organisation 	<ul style="list-style-type: none"> -Octroi des prêts aux éleveurs pour diversifier les AGR -Alphabétisation des éleveurs -Formation sur les textes régissant la vie associative
Sécheresses récurrentes	<ul style="list-style-type: none"> -dégradation de l'environnement ; -déboisement et feux de brousse -Insuffisance des pluies 	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibilisation sur la préservation de l'écosystème ; -Application des textes sur l'exploitation abusive des ressources naturelles -Mobilité des pasteurs ; -alimentation de substitut; -promotion des cultures fourragères
Tracasseries routières	<ul style="list-style-type: none"> -Méconnaissance des textes régissant l'exportation du bétail ; -défaillances techniques des camions 	<ul style="list-style-type: none"> -Information et formation des marchands de bétail sur les textes réglementaires régissant l'exportation du bétail ; -Contrôle technique des camions par les services compétents

Manque de marchés équipés entraînant vente d'animaux hors du marché	Manque de clôtures, de hangar, d'eau potable	Equiper les marchés à bétail
Manque et cherté du transport	Manque de bétailières	Equiper les marchés de la région en bétailières
Enclavement de la région	-Routes en mauvais états ; -routes non carrossables en hivernage	Amélioration de l'état du réseau routier de la région
Maladies du bétail	-Insuffisance de la couverture sanitaire ; -Réticence des éleveurs à la vaccination du bétail	-Renforcer le personnel sanitaire ; -Sensibiliser les éleveurs à la vaccination et traitements curatifs de leur cheptel
Manque d'informations fiables sur le cours du bétail	-Manque de radios de proximité, -Absence d'émissions sur le commerce du bétail -Couverture du réseau téléphonique insuffisante	-Installer les radios FM dans les toutes les communes ; -Informer à travers les radios locales sur le cours du bétail ; -Etendre la couverture du réseau téléphonique aux communes.
Inaccessibilité des marchés algériens aux marchands maliens	Absence de conventions commerciales entre le Mali et l'Algérie	-Elaboration de conventions commerciales entre le Mali et l'Algérie ; -Redynamisation du comité bilatéral algéro-malien
Mévente du bétail pendant la période de jointure (Mai à juillet)	-Dégradation du couvert végétal ; -Eloignement des points d'eau ; -Etat d'embonpoint mauvais	-Ensemencer les espaces dégradés ; -Procéder par un bon maillage des points d'eau dans les programmes d'hydraulique pastorale ; -Vulgariser les techniques d'embouche ; -Mise en place d'un stock de sécurité de l'aliment bétail.
Rareté des points d'eau sur certains parcours des caravanes	Assèchement des puits de relais des caravanes	-Réhabilitation des puits de relais des caravanes ; -Fonçage de nouveaux puits
Insécurité sur certains axes routiers	Vols d'animaux	-Mise en place des unités mobiles de sécurité ; -Lutte contre l'impunité.

V- ETUDE DE LA FILIERE VIANDE

La filière viande est aussi appelée circuit mort de la filière bétail/viande.

La population de Kidal, à l'instar de celle de tout le Mali, a une tradition de consommation de la viande. Il est difficile d'imaginer une préparation culinaire sans viande. Les hôtes chez les Touareg sont honorés par l'immolation d'une bête.

Culturellement la viande n'est pas vendue en milieu nomade. Elle est partagée entre les voisins.

Le développement urbain et la création de la valeur ajoutée sur les produits animaux a fait de la filière viande un créneau porteur dans la région de Kidal.

La consommation de viande est importante dans les centres urbains. La viande est produite dans les centres d'abattage.

1. La production de viande

Le disponible exploitable en viande de la région de Kidal est estimé à : 5 851 804 kg (tableau n°17). Les camelins représentent 40% du disponible viande de la Région (Voir graphique n°5).

Tableau N°17 Estimation du disponible viande de la Région de Kidal

Espèces	Effectifs (têtes)	Taux d'exploitation (%)	Disponible exploitable (têtes)	Poids carcasse(kg)	Total viande(kg)
Bovins	13 213	14	1 849	130	240 370
Ovins	330 077	34,5	113 876	16	1 822 016
Caprins	307 209	34,5	105 987	14	1 483 818
Camélins	105 185	13,7	14 410	160	2 305 600
Total :					5 851 804

Au cours de la campagne 2004-2005, il a été produit dans les centres d'abattages contrôlés de la Région **313 217 kg** de viande (Source DRPIA-Kidal). Cette production est répartie entre les espèces comme suit :

Bovins :68 960 kg, soit 22%

Ovins : 96 095 kg, soit 31%

Caprins: 101 262 kg, soit 32%

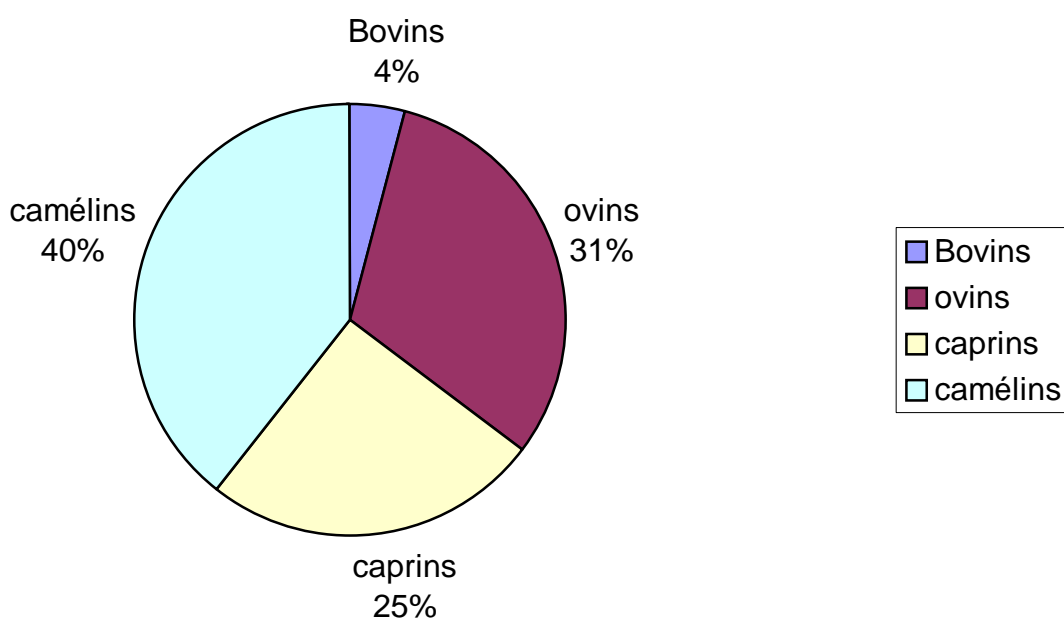
Camelins:46 900 kg, soit 15%.

Ces statistiques nous révèlent que l'espèce caprine est la plus destinée à l'abattage (32%), suivie de l'espèce ovine(31%), bovine(22%) et caméline(15%).

Une importante quantité de viande est produite hors des centres d'abattages contrôlés. En effet les abattages clandestins sont fréquents, échappant aux contrôles sanitaires et au paiement des taxes d'abattage.

Les services de la DRSV ont, durant l'année 2005, enregistré 2 069 cas de saisies partielles d'organes (poumons, foie et autres) impropres à la consommation.

Disponible viande da la région de Kidal par espèces



Graphique n°5 Répartition du disponible viande en pourcentage par espèce

L'évolution des abattages contrôlés de la Région de 2000 à 2005 est indiquée dans le tableau n°18 ci dessous

Tableau N°18- Evolution des abattages contrôlés de la Région de 2000 à 2005

Années	Bovins		Ovins		Caprins		Camelins		Total Poids(kg)
	Nombre	Poids(kg)	Nombre	Poids(kg)	Nombre	Poids(kg)	Nombre	Poids(kg)	
2000	220	26 229	1 492	27 368	9 677	123 859	69	12 965	190 421
2001	239	24 140	4 018	66 786	7 130	99 904	104	18 777	209 607
2002	228	31 270	2 337	42 017	7 908	123 051	86	15 500	211 838
2003	357	36 940	3 205	55 216	8 598	124 631	98	17 625	326 568
2004	435	48 920	2 274	34 201	6 811	96 720	171	28 168	208 009
2005	566	68 960	6 245	96 095	7 233	101 262	271	46 900	313 217

Source DRSV-DRPIA/Kidal

D'après les statistiques du tableau N°18, la production en viande en 2005 a connu une croissance de 50,57% par rapport à la production en 2004(Voir graphique n°6 ci dessous).

La région dispose de 6 aires d'abattages. Seules les localités de Kidal, Anéfif et Tessalit disposent d'aires d'abattages aménagées. Les autres localités de la Région ne disposent que d'aires d'abattages de fortune.

Dans chacune des localités de Tessalit et Tinzawatène se trouve une boucherie.

La région ne dispose que d'un seul abattoir construit par le DDRK à Kidal.

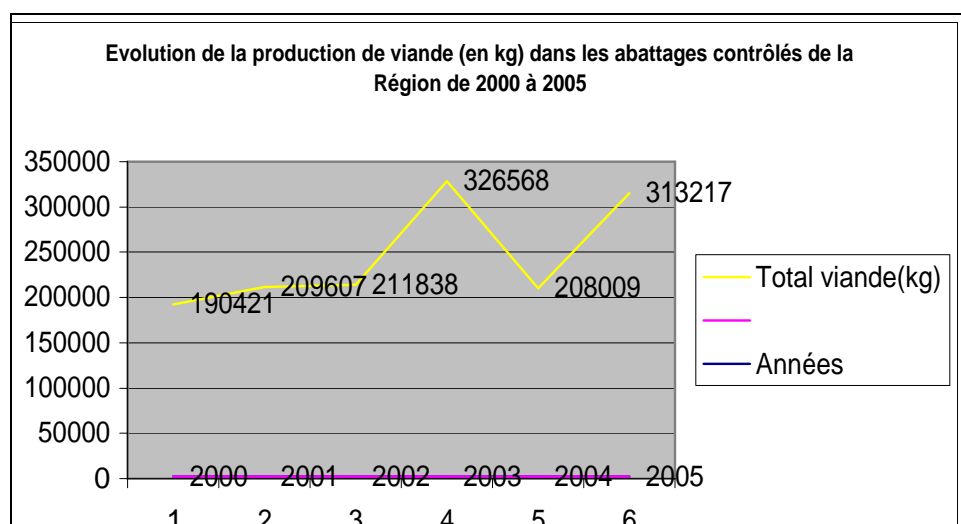
La gestion des aires d'abattage et des boucheries est assurée par les municipalités. Les taxes d'abattage sont récupérées auprès des bouchers par les services vétérinaires et versées au Trésor public.

Le nouvel abattoir de Kidal est sous gestion déléguée. Il est géré par la Société Coopérative des Bouchers de Kidal. Un contrat entre cette société et la Mairie de Kidal est établi. Ce contrat prévoit le versement d'une somme forfaitaire mensuelle par la société coopérative des Bouchers à la Mairie.

La région dispose également de 76 étals individuels répartis comme suit:

- Kidal : 45 ;
- Abeibara : 2 ;
- Tinzawatène : 3 ;
- Tessalit : 11 ;
- Adielhoc : 12 ;
- Anefif : 3.

Dans la région, il y a également 22 rôtisseries dont 17 dans la ville de Kidal ; 2 à Tessalit ; 1 à Adielhoc et 2 à Anefif.



Graphique n°6 : Evolution des abattages contrôlés de la région de 2000 à 2005

2 Les acteurs et les circuits :

2. 1. Les acteurs :

Il y a deux types d'acteurs : les acteurs internes et les acteurs externes.

Les acteurs internes sont :

a) les bouchers :

Il y a dans la Région 76 bouchers dont 45 exercent dans la ville de Kidal. Les autres sont répartis dans les communes comme suit :

Adielhoc : 12 bouchers ;

Tessalit : 11 bouchers ;
Tinzawatène : 3 bouchers ;
Anefif : 3 bouchers ;
Abeibara : 2 bouchers.

Un nombre important de bouchers exercent dans la clandestinité.

Les bouchers vendent au détail la viande des animaux qu'ils tuent dans les aires d'abattages aménagées. Ils payent la taxe d'abattage dont le coût est :

Petits ruminants : 100 f/tête ;

Gros ruminants : 500 f/tête.

b) Les fournisseurs d'animaux :

-les marchands de bétail : Certains marchands de bétail prennent l'engagement de fournir aux bouchers des animaux, moyennant une marge bénéficiaire. Le plus souvent la vente s'effectue à crédit.

-Les éleveurs : ils vendent souvent aux bouchers des animaux de réforme.

-Les emboucheurs : ils vendent aux bouchers des animaux gardés dans les maisons, dans un enclos aménagé à cet effet. Soumis à l'engraissement pendant des mois, ces animaux rapportent gros à leurs propriétaires lorsqu'ils sont vendus pendant la période de soudure (Mai-juillet).

c) les apprentis bouchers :

Ils sont engagés par les bouchers pour la conduite des animaux aux aires d'abattage, le transport de la viande et d'autres corvées.

d) l'égorgeur :

Il abat et dépouille les animaux. L'abattage se fait selon le rite musulman.

Il est payé en nature : la tête, les pattes, les poumons, le cou et une partie de la panse et des intestins.

e) Les transporteurs :

Le transport de la viande des aires d'abattages aux étals se fait soit sur la tête, soit dans des pousse-pousses. La rémunération dépend de la distance. Le coût du transport est le suivant :

Carcasse des petits ruminants : 100 à 150 f ;

Carcasse des gros ruminants : 500 à 1000 f.

f) les rôtitseurs :

Ils découpent la viande en morceaux et la font rôtir dans des endroits aménagés.

Souvent ils engagent des apprentis qui sont rémunérés à 1000 f la journée de travail.

Les acteurs externes sont représentés par :

-Les services techniques :

DRSV : effectue le contrôle sanitaire des animaux sur pied et l'inspection de la viande.

DRPIA : chargée de l'appui conseil aux producteurs, collecte les statistiques de production.

Service d'Hygiène : contrôle la salubrité des lieux.

Direction Régionale de la Santé : procède à la visite sanitaire des bouchers.

Direction Régionale des Impôts : perçoit les taxes d'abattage.

Tribunal de commerce : pour la tenue et l'enregistrement des bouchers au registre de commerce.

-Les projets et programmes : PADDECK, PASAOP, DDRK ; ils interviennent dans la formation, l'appui conseil aux producteurs, et la réalisation d'infrastructures de service de base de l'élevage.

-la Chambre Régionale d'Agriculture : Pour l'organisation et l'appui conseil aux groupements des producteurs.

-La Chambre Régionale d'Industries et de Commerce : Pour l'organisation et l'appui conseil aux groupements des producteurs.

-Les Collectivités Territoriales Décentralisées : Pour la réalisation et la gestion des infrastructures.

-Les ONG et Partenaires au développement : Pour l'appui conseil, la formation des producteurs, la réalisation d'infrastructures.

-Les groupements associatifs : représentés par la FEBEVIM, les associations des bouchers et les collecteurs des peaux et cuirs, les GIE interviennent dans l'organisation des producteurs, et la gestion des aménagements.

2.2 La consommation :

La viande produite dans les centres d'abattage est consommée par les ménages. Elle est vendue dans les étals et les rôtisseries.

Les prix sont libéralisés. Les ventes se font au kilo ou en tas.

A Adielhoc et à Inabag le prix du kg de viande des petits ruminants se vend respectivement à 1 250 et 1000 f.

Le kg de viande des gros ruminants se vend à 1000 f à Adielhoc.

A Kidal les prix sont les suivants :

a) Vente au kilo :

Viande petits ruminants..... 1750 à 2000 f/kg avec os ;

Viande gros ruminants 1500 f/kg avec os et
2000 f/kg sans os.

b) Vente en tas :

Viande de toutes espèces : 250 f /tas (1 tas= 200 grammes)

c) Vente suivant les catégories d'organes :

Certains organes sont vendus à l'unité :

Foie de gros ruminants :..... 2000 f
Foie de petits ruminants..... 1000 f
Rognon de gros ruminants..... 2000 f
5^{ème} quartier :
Petits ruminants..... 250 f
Gros ruminants 4000 f

Dans les rôtisseries les ventes se font au tas.

3. Contraintes à la production et à la commercialisation de la viande :

Les contraintes identifiées à la production et à la commercialisation de la viande sont :

- Manque d'organisation des bouchers ;
- Faibles capacités financières des bouchers ;
- Manque d'infrastructures (aires d'abattage, boucheries) ;
- Absence de moyens de transport de la viande des aires d'abattages à la boucherie;
- Manque de moyens de conservation de la viande ;

Les causes et solutions à ces contraintes ont été dégagées par les acteurs comme suit (Tableau N° 19 ci dessous) :

Tableau N°19 Analyse des contraintes à la production et à la commercialisation de la viande

Contraintes	Causes	Solutions
Manque d'organisation des bouchers	-Analphabétisme de la majorité des bouchers Concurrence déloyale entre les bouchers réguliers et les clandestins	-Formation en alphabétisation et post-alphabétisation -Application des textes régissant l'exercice de la profession de boucher
Faibles capacités financières des bouchers	-Pauvreté des bouchers -Mévente de la viande -Endettement auprès des fournisseurs d'animaux	-Appui financier -Equipement chambre froide -Mise en place de fonds de crédits aux bouchers
Manque d'infrastructures (aires d'abattage, boucheries)	-Manque de financement	Financement des aires d'abattage et des boucheries
Absence de moyens de transport de la viande	Faible organisation des bouchers	Financement de moyens de transport de la viande
Manque de moyens de conservation de viande	Manque de moyens financiers des bouchers ;	-Construction d'une chambre froide à l'abattoir de Kidal; -Dotation des bouchers en congélateurs

V-ETUDE DE LA FILIERE PEAUX ET CUIRS

1. La Production des peaux et cuirs bruts :

Les peaux et cuirs sont produits dans les centres urbains et dans le milieu rural. La quantité de peaux et cuirs produite dans les centres d'abattages est équivalente au nombre d'abattages. Les statistiques en milieu rural ne sont pas maîtrisées. Dans les centres d'abattages contrôlés, elles le sont, plus ou moins.

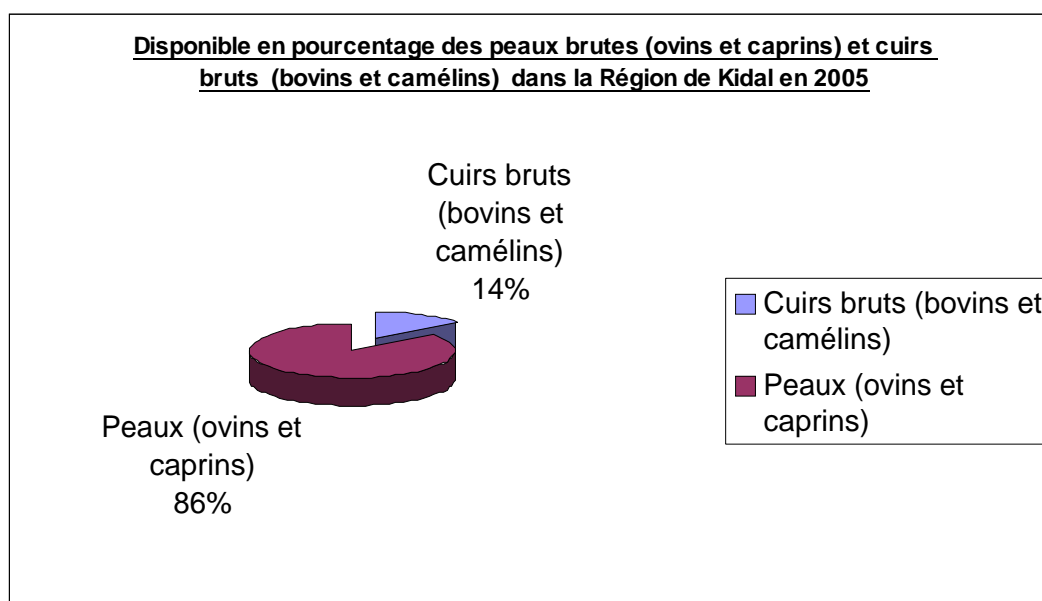
La production des peaux et cuirs de la région en 2005 est indiquée dans le tableau N°20.

Tableau N°20 Situation des peaux et cuirs dans la région de Kidal en 2005

Cercles	Cuirs (bovins et camélins)				Peaux Ovins				Peaux Caprins			
	Bruts		Tannés		Brutes		Tannées		Brutes		Tannées	
	Nbre	poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids
Kidal	383	1532	-	-	694	1338	-	-	939	1878	-	-
Tessalit:	-	-	-	-	570	915	-	-	60	100	-	-
Total :	383	1 532	-	-	1 262	2 503	-	-	999	1 978	-	-

Source : DRSV-Kidal

La production en peaux des petits ruminants est plus importante que celle des cuirs des gros ruminants comme l'indique le graphique n°7, ci dessous :



Graphique n°7 : la production en peaux et cuirs de la Région, répartie entre les espèces animales (gros et petits ruminants).

Il a été produit dans les centres d'abattages contrôlés de la Région en 2005 :

Cuirs bruts (bovins et camélins) :383 unités ;

Peaux brutes (ovins et caprins) :2 261 unités.

2. Les acteurs et les circuits :

Parmi les acteurs internes, on peut citer :

- les éleveurs ;
- les bouchers ;
- les collecteurs ;
- les commerçants ;
- les consommateurs.

Les éleveurs :

Ils produisent les peaux et cuirs lors des abattages dans les campements. Ces peaux et cuirs sont le plus souvent utilisés pour la confection d'objets utilitaires(cordes, tentes, outres, puisettes, harnachements, etc..).

Les bouchers :

Dans les centres urbains , ils sont les principaux producteurs de peaux et cuirs. Ces peaux et cuirs sont destinés à la vente. Les prix, en fonction de l'espèce sont les suivants :

Peau brute des petits ruminants :1000 f ;

Cuir brut des gros ruminants :5000 à 10 000 f.

Les collecteurs :

Ils collectent les peaux et cuirs auprès des bouchers et des particuliers et les stockent dans des chambrettes de la cour familiale. Ces peaux et cuirs seront revendus aux commerçants.

Les commerçants :

Ils achètent les peaux et cuirs aux bouchers et aux collecteurs pour les revendre à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Les consommateurs :

Les peaux et cuirs sont utilisés localement par les artisans. En milieu tamachèk toute femme est considérée comme artisane, car c'est à elle que revient le travail de la peau (tannage, couture) pour la confection des velums et autres objets utilitaires et ornementaux.

Les peaux et cuirs sont également exploités par les industries nationales (TAMALI) et étrangères (au Niger et au Burkina Faso)

Les transporteurs :

Ils assurent le transport par camion des peaux et cuirs collectés par les commerçants vers les destinations souhaitées.

Les peaux et cuirs sont transportés sous forme de balles de 50 à 100 unités.

Les acteurs extérieurs de la filière peaux et cuirs sont les mêmes que ceux précédemment cités pour la production et la commercialisation de la viande, en plus de la **Chambre des métiers** intervenant dans l'organisation et l'appui conseil aux groupements de producteurs.

3. Les circuits de commercialisation des peaux et cuirs :

Les peaux et cuirs produits sont conservés avant d'être mis dans le circuit de commercialisation. La forme de conservation est fonction du circuit de commercialisation.

Ainsi, les peaux et cuirs conservés par séchage au soleil sont destinés à l'utilisation locale. Les peaux conservées par salage sont destinées aux tanneries modernes. Les cuirs conservés par flambage sont destinés à l'exportation vers les pays côtiers (Nigéria, Ghana), où ils sont utilisés pour l'alimentation humaine.

Les peaux et cuirs produits dans la région de Kidal sont commercialisés suivant trois circuits :

- le circuit intérieur local (à l'intérieur de la région);
- le circuit intérieur national (vers les autres régions du Mali);
- le circuit international (export).

3.1. Le circuit intérieur local :

Les peaux et cuirs produits dans les centres d'abattage de la région et dans le milieu rural sont travaillés par les artisans locaux et les particuliers (femmes). Les achats se font auprès des bouchers. La demande en peaux brutes est plus forte que la demande en cuirs.

Les acquéreurs des peaux brutes les soumettent au tannage avant d'en faire certaines utilisations. Avant d'être tannées, les peaux des petits ruminants sont dépilées avec la cendre des Acacia. Mais c'est *Pergularia tomentosa*, appelé localement « témachachart » qui est préférée par les femmes Touareg pour le dépilage des peaux.

Le tannage se fait localement avec les gousses de l'*Acacia nilotica* (tahidjart, en tamachèq) et les feuilles de l'*Acacia ehrenbergiana* (Tamat, en tamachèq).

Les peaux brutes sont achetées à Kidal et acheminées vers les autres communes de la région. Elles sont aussi vendues dans les communes où il y a des centres d'abattage.

Les prix des peaux et cuirs, et celui du tannin sont indiqués dans le tableau N°21, selon les localités.

Tableau N°21. Prix des peaux et cuirs et du tannin dans certaines localités de la Région

Localités	Cuirs*		Peaux ovines et caprines		Tannin
	Camélins	Bovins	Peaux brutes	Peaux tannées	
	Prix en F cfa/Unité	Prix en F cfa /Unité	Prix en F cfa/Unité	Prix en F cfa/Unité	
Kidal	1000	1000 à 2 500	750	2000	250
Adiel hoc	5 000	5 000	1000	2000	250
Timtaghène	5 000 à 10 000	5 000 à 10 000	1000	2000	250
Intadjédit		-	-	-	-

* le prix des cuirs des gros ruminants est fonction de la taille du cuir.

NB. Les achats de la commune d'Intadjédit en peaux tannées se font exclusivement à Kidal. Le manque d'eau dans la commune ne facilite pas aux femmes les opérations de tannage des peaux brutes.

3 2. Circuit intérieur national :

Les circuits sont fonction des catégories des peaux et cuirs.

a) Cuirs et peaux brutes

De Kidal les cuirs et les peaux brutes sont acheminés vers Ménaka et Gao. De Gao, les peaux brutes sont transportées dans des camions à destination des usines TAMALI et de l'usine Ouest Africaine de Tannerie, toutes situées à Bamako. De Kidal à Ménaka, les frais de transport sont de 100 f/cuir et 10 000 f/sac de 100 peaux.

b) Peaux tannées :

Les peaux tannées vendues à Kidal viennent des localités maliennes suivantes : Mopti (Fatoma), Gossi, Ménaka, Gao et Goundam.

A Gossi la peau tannée d'un petit ruminant est cédée à 750 f ; à Fatoma elle coûte 900f. Les frais de transport de Fatoma à Adielhoc s'élèvent à 100 f/peau tannée.

3.3. Le circuit international :

3 3 1 les exportations :

Les peaux et cuirs transportés vers Gao et Ménaka sont cédés aux commerçants qui les acheminent vers trois directions :

- Vers le Burkina Faso ;
- Vers le Niger;
- Vers le Ghana.

L'exportation vers le Burkina Faso se fait via Mopti. De Mopti les peaux et cuirs sont destinés à la tannerie TANELISE de Ouagadougou, où ils sont cédés aux négociants autochtones.

L'exportation vers le Niger se fait via Ménaka, d'où les peaux et cuirs sont acheminés par camions vers les tanneries du Niger. Au Niger, les cuirs des gros ruminants sont cédés à des négociants du Nigéria.

L'exportation vers le Ghana se fait via Mopti et le Burkina Faso. Elle concerne essentiellement les cuirs des gros ruminants.

3.3.2 Les importations :

Elles portent essentiellement sur les peaux tannées et les peaux brutes qui arrivent des localités algériennes : Tamanrasset, Adrar, Bordj.

A Bordj la peau brute des petits ruminants coûte 375 à 550 f/unité.

Les frais de transport de Bordj à Adielhoc s'élèvent à 3 750 f pour 100 peaux tannées.

La qualité du tannage (avec le sel et la chaux vive) des peaux importées n'est pas appréciée par les utilisateurs locaux. Une deuxième opération de tannage avec le tannin est le plus souvent effectuée pour améliorer la qualité des peaux tannées importées.

4 Analyse de la rentabilité de l'opération :

Les résultats des enquêtes menées auprès des acteurs de la filière peaux et cuirs confirment la rentabilité des opérations de commercialisation des peaux et cuirs. En effet les données suivantes portées dans le tableau N°22 indiquent un net bénéfice dégagé par une actrice de la filière enquêtée dans l'oued de Tadjmart, commune d'Adielhoc. Elle achète des peaux tannées à Inhalid pour confectionner des tentes destinées à la revente auprès des éleveurs.

Tableau N°22 Rentabilité d'une opération de confection et de vente de tente.

Rubriques	Quantité	Prix unitaire (f cfa)	Montant F cfa	Observations
Charges				
Achat peaux	60	1 500	90 000	
Transport		375	22 500	De Inhalid à Adielhoc
Tannage			15 000	Avec le tannin
Couture			35 000	Frais couturières
Total charges			162 500	
Recettes (vente tente)			300 000	
Solde (bénéfice)			137 500	

L'opération est rentable car elle dégage un bénéfice net de 137 500 f cfa par tente confectionnée.

5 Contraintes à la production et à la commercialisation des peaux et cuirs :

Les différentes contraintes identifiées auprès des acteurs sont les suivantes :

- Faible écoulement des peaux et cuirs bruts et des produits de l'artisanat ;
- Manque d'eau ;
- Dégradation des peaux et cuirs;
- Cherté des intrants de tannage et des équipements(baignoires, colorants, couture, ect...);
- Faible capacité financière des acteurs ;
- Eloignement des points de vente des peaux et cuirs.

Le tableau N°23 analyse les contraintes identifiées par les acteurs.

Tableau N°23 Analyse des contraintes à la production et à la commercialisation des peaux et cuirs

Contraintes	Causes	Solutions
Faible écoulement des peaux et cuirs et des produits de l'artisanat	Eloignement des marchés des centres urbains	Mise en réseau des acteurs de la filière ; Installation des points de vente dans les zones de consommation
Manque d'eau	Eloignement et insuffisance de points d'eau	Creusement de puits pastoraux et villageois
Dégradation des peaux et cuirs	Mauvaise conservation des peaux et cuirs	Formation des bouchers et collecteurs de peaux et cuirs en techniques de conservation des peaux et cuirs
Cherté des intrants de tannage et des équipements (baignoires, colorants, couture, ect...)	Faible capacité financière des acteurs	Appui en fonds pour achats des intrants et des équipements
Faibles capacités financières des acteurs	Pauvreté des acteurs	Appui financier
Manque de tannin dans la Région	L'espèce <i>Acacia ehrenbergiana</i> en voie de disparition	Protection de l'environnement
Eloignement des points de vente des peaux et cuirs	Enclavement de la région; Manque de moyens de transport	Désenclavement de la région ; Promotion du transport routier.

VI- ETUDE DE LA FILIERE LAIT

Le lait constitue l'alimentation essentielle des pasteurs nomades de l'Adagh. Même sédentarisées, ces populations nomades, malgré les nouvelles habitudes alimentaires acquises en milieu urbain, gardent dans la cour des habitations, des reproductrices capables d'étancher leur soif de ce produit si précieux qu'est le lait.

Les sous-produits (lait caillé, beurre, fromage) du lait sont aussi convoités que le lait. L'élevage de plusieurs espèces par les pasteurs, très fréquent dans la région de Kidal, est justement pratiqué dans l'objectif de pérenniser sur toute l'année la production laitière. Ainsi, d'une manière générale, les brebis et les vaches sont les laitières de l'hivernage ; les chèvres et les chamelles sont celles de la saison froide et de la saison chaude. Le premier groupe (les vaches et les brebis) sont des herbiphiles et le second, des ligniphiles.

1. Production :

La production du lait évolue dans l'année en dents de scie en raison de la variation quantitative et qualitative du disponible fourrager.

Il n'existe aucune donnée statistique en matière de production de lait dans la région. Cependant on peut estimer à 137 357 055 litres (Tableau N°24 ci-dessous) la quantité de lait produite dans la région.

Tableau N°24- Estimation de la production laitière de la région de Kidal

Espèces	Effectifs (Têtes)	Reproductrices		Production moyenne journalière	Durée de lactation (jours)	Production totale	
		%	Nombre (Têtes)			Quantité (litres)	%
Bovins	13 213	41	5 417	4,5	240	5 850 360	4,25
Camélins	105 185	40	42 074	6,0	360	90 879 840	66,16
Ovins	330 077	50	165 038	0,85	150	21 042 345	15,31
Caprins	307 209	50	153 604	0,85	150	19 584 510	14,28
Total :						137 357 055	100

Compte tenu de la durée de leur lactation (360 jours) et du nombre de traites par jour (2 ou 3), les camélins sont une source importante de production laitière (Voir graphique n°8, ci dessous).

Les produits dérivés du lait (beurre et fromage) sont préparés traditionnellement. Le beurre est préparé par barattage du lait caillé de la vache et des petits ruminants (chèvre et brebis).

Le fromage est préparé à partir du lait frais de la vache et des petits ruminants. La présure de l'agneau (ou du cabri) est utilisée pour la coagulation du lait.

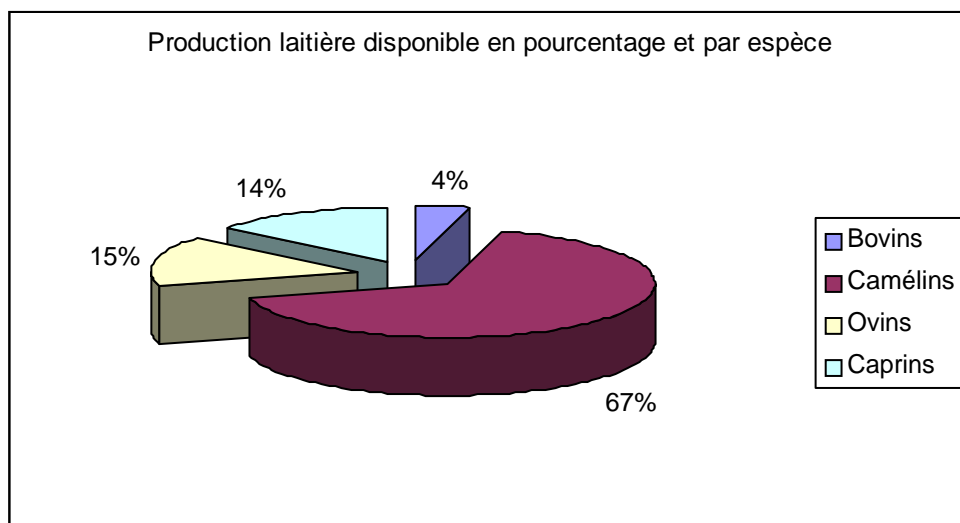
Quant au lait de chamelle, sa coagulation est délicate ou impossible par les procédés traditionnels.

Le lait de chamelle n'est pas transformé en sous-produits (beurre et fromage) ; cela crée un manque à gagner très important pour les élevages camélins. L'utilisation des méthodes modernes pour la coagulation du lait de chamelles (Camifloc) est une opportunité pour les éleveurs des dromadaires.

L'aptitude fromagère du lait de chamelle pourra créer de la valeur ajoutée.

La production est destinée à l'autoconsommation et n'est pas rentabilisée. Cependant un début de rentabilisation s'amorce avec l'urbanisation galopante de la ville de

Kidal, favorisant une demande croissante en produits laitiers. L'importation importante du lait en poudre en provenance d'Algérie en est une illustration.



Graphique n° 8 : Disponible lait de la Région de Kidal en pourcentage et par espèce

2. Les acteurs et les circuits :

2.1 Les acteurs :

En fonction des produits (lait ou dérivés), on distingue les acteurs internes suivants :

a) Lait :

- les producteurs : les éleveurs et les associations d'unités laitières. Les éleveurs vendent le plus souvent du lait caillé contenu dans des outres et transporté à dos d'ânes ou de dromadaires vers les centres urbains.

Les associations d'unités laitières périurbaines vendent le lait frais. Leurs troupeaux sont constitués uniquement de laitières.

- Les bergers : Sont engagés par les éleveurs ou les associations d'unités laitières pour assurer la garde et la conduite sur pâturages des animaux. Ils sont salariés.

- Les transporteurs : Ils assurent le transport sur des mobylettes du lait produit par les unités laitières périurbaines vers des points de vente.

- Les vendeurs : C'est soit des éleveurs qui vendent eux mêmes le lait, soit des particuliers engagés par les associations d'unités laitières pour la vente du lait collecté après la traite des reproductrices.

- Les consommateurs : achètent le lait pour la consommation. Certains sont abonnés auprès des unités laitières ; dans ce cas d'espèce la livraison est effectuée à domicile.

b) Beurre et fromage :

- les éleveurs : ou producteurs, ils produisent le beurre et le fromage pour l'autoconsommation, mais aussi pour la commercialisation. La quantité commercialisée de beurre ou de fromage est fonction du disponible en lait. En général, c'est lorsqu'il y a un surplus de lait qu'il est transformé en sous-produits vendus sur le marché.

- Les commerçants : ils achètent avec les éleveurs les sous-produits du lait (beurre et fromage) pour la revente, moyennant une marge bénéficiaire sur les produits.

- Les consommateurs : achètent soit avec les éleveurs, soit avec les commerçants le beurre ou le fromage pour la consommation.

Les acteurs externes sont :

- les Services techniques :

DRSV : effectue le contrôle de qualité du lait et de ses sous-produits.

DRAPIA : chargé de l'appui conseil aux producteurs, collecte les statistiques de production.

Direction Régionale de la Santé : procède à la visite sanitaire des producteurs et manipulateurs du lait et sous-produits laitiers.

Service de l'Hygiène : contrôle la salubrité des lieux.

Tribunal de Commerce : pour la tenue et l'enregistrement des producteurs aux registre de commerce.

- Les projets et Programmes : représentés par le PASAOP, le PADDECK, le DDRK ; ils interviennent dans la formation, l'appui conseil aux producteurs, et l'équipement des producteurs.

- La Chambre Régionale d'Agriculture : Pour l'organisation et l'appui conseil aux groupements de producteurs.

- Les Collectivités Territoriales Décentralisées : pour l'octroi de parcelles et de parcours, l'élaboration des plans d'aménagement des terroirs.

- Les ONG et Partenaires au Développement : pour l'appui conseil, la formation des producteurs, la réalisation d'infrastructures

- Les Groupements Associatifs : représentés par la FEBEVIM, l'ASPROFER, le FRJR, la CAFO ; interviennent dans l'organisation des producteurs, et la gestion des aménagements.

2.2 Les circuits :

On distingue trois circuits de commercialisation :

- le circuit intérieur local (à l'intérieur de la région);
- le circuit intérieur national (des autres régions du Mali vers la région de Kidal) ;
- le circuit international (importation et exportation).

2. 2.1 Circuit intérieur local :

C'est le circuit le plus important. Le lait et ses dérivés (beurre et fromages) produits dans le milieu rural ou à la périphérie des villes sont acheminés vers les centres urbains, où ils sont vendus. Le lait est commercialisé uniquement selon ce circuit, la demande étant généralement plus forte que l'offre.

2. 2. 2 Circuit intérieur national :

Le beurre et les fromages sont achetés par les commerçants à Gossi pour la revente à Kidal.

2. 2. 3 Circuit international :

-Importation :

Le beurre est importé de la Côte d'Ivoire (Abidjan) par deux voies :

- a) Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Ménaka-Kidal.
- b) Abidjan-Sikasso-Mopti-Douenza-Gao-Kidal.

Ce beurre appelé localement « beurre de Ménaka » (parce qu'il transite par Ménaka) est conditionné dans des bidons de 10 et 20 litres. Il est de qualité médiocre, suspect d'être un produit trafiqué.

-Exportation :

Une petite quantité de beurre et des fromages est exportée vers l'Algérie et vendue dans les villes frontalières du sud algérien (Bordj, Timéaouine).

3. Les mercuriales :

Une grande quantité de lait est produite au niveau des élevages pastoraux, particulièrement pendant l'hivernage. Malheureusement cette production ne fait pas l'objet de commercialisation. Néanmoins, quelques associations d'unités laitières voient le jour dans la ville de Kidal et le village d'Adielhoc.

Le tableau N°25 indique les prix moyens du lait frais (vendu par les associations d'unités laitières) et des sous-produits du lait (beurre et fromage) dans deux localités de la région : Kidal et Adielhoc.

Tableaux N°25 Les Prix moyens du lait et sous produits (beurre, fromage) à Kidal et Adielhoc.

Localités	Lait frais (1 litre)	Beurre (1 litre)		Fromage (100 g)
		Vache	Chèvre ou brebis	
	F cfa	F cfa	F cfa	F cfa
Kidal	450	3000	2 000	300
Adielhoc	500	2 500	1 500	250

4. Rentabilité de l'opération :

La filière lait est à ses débuts dans la région de Kidal. Les effets induits de l'urbanisation et de la poussée démographique de la capitale régionale sont à l'origine de la demande croissante en lait et produits laitiers.

Cinq associations d'unités laitières (quatre à Kidal et une à Adielhoc) ont été enquêtées. Il ressort de l'analyse de l'enquête une rentabilité de la filière lait, même si des problèmes de pérennisation de l'activité existent.

Le tableau N°26 ci-dessous nous indique le compte d'exploitation d'une association d'unité laitière à Kidal. L'opération a duré 6 mois (de juillet à février).

Tableau N°26. Rentabilité d'une opération de vente de lait

Rubriques	Prix unitaire (f cfa)	Quantité	Montant (F cfa)	Observations
Charges				
Achat brebis lactantes	30 000	13	390 000	
Aliment bétail	140	1 170 kg	163 800	
Berger			75 000	Le berger est payé mensuellement à 15 000 f pendant 5 mois
Matériels (abreuvoirs, mangeoires, ustensiles)			40 000	
Frais médicaux (vaccination, déparasitage et autres soins)			25 000	
Total Charges :			693 800	
Recette sur la vente lait en 6 mois			1 872 000	La production est de 2 litres de lait par jour et par brebis. Le litre de lait est vendu à 400 f.
Solde (bénéfice)			1 178 200	

L'opération est rentable car seule la vente de lait a contribué à l'amortissement des charges induites par l'exploitation.

5. Contraintes à la production et à la commercialisation du lait et sous-produits laitiers :

Les contraintes suivantes ont été identifiées par les acteurs:

- Faibles capacités financières des producteurs ;
- Difficulté d'alimentation des laitières ;
- Absence de moyens de transport du lait ;
- Insuffisance d'équipements et de matériels de transformation et de conservation de lait ;
- Insuffisance d'organisation des associations d'unités laitières ;
- Faible production laitière des races locales ;

L'analyse des contraintes a conduit à l'identification de leurs causes, et des solutions ont été proposées par les acteurs (tableau N°27).

Tableau N°27. Grille d'analyse des contraintes à la production et à la commercialisation du lait et sous produits laitiers.

Contrainte	Causes	Solutions
Faibles capacités financières des producteurs	-Pauvreté ; -manque d'organisation ; -Analphabétisme	-Appui financier ; -Encadrement et formation sur les textes régissant les associations ; -Alphabétisation et post-alphabétisation des producteurs.
Difficultés d'alimentation des laitières	-Cherté de l'aliment bétail ; -Manque de pâturages au voisinage des centres urbains ; -Insuffisance de formation en techniques d'alimentation des laitières	-Appui financier et subvention pour achat de l'aliment bétail à des prix accessibles aux éleveurs ; -intensification de l'élevage périurbain -Formation des producteurs en techniques d'alimentation des laitières
Absence de moyens de transport du lait	Insuffisance de ressources financières	Doter les unités laitières de moyens de collecte et de distribution du lait.
Insuffisance d'équipements et de matériel de transformation et de conservation de lait (congélateurs, réfrigérateurs, glacières)	Insuffisance de ressources financières	Mise en place d'un fonds d'appui aux producteurs.
Insuffisance d'organisation des associations d'unités laitières	-Analphabétisme de la majorité des membres des associations; -Manque d'encadrement	-Alphabétisation et post-alphabétisation des membres des associations ; formation en gestion ; -Encadrement technique des associations d'unités laitières
Faible production laitière des races locales	-Maladies du bétail; -Absence de sélection des races laitières	-Amélioration de la couverture sanitaire ; -Promouvoir la sélection des races laitières

VII FILIERES TOISON DU DROMADAIRE ET POILS DE LA CHEVRE NOIRE DE BOGHASSA

La toison du dromadaire était jadis exploitée par les éleveurs pour la confection des cordages divers. Aujourd'hui, la disparition des races du dromadaire à toison a du coup mis fin à cette exploitation. Cette disparition a été accélérée par les sécheresses et la commercialisation du dromadaire vers l'Algérie voisine où la production de la toison du dromadaire est importante grâce à une politique soutenue de l'élevage camelin.

La chèvre noire à poils de Boghassa, en plus de son utilisation laitière est exploitée pour la production des poils utilisés pour la confection des cordes. Ces cordes sont utilisées pour le harnachement du dromadaire.

Aujourd'hui cette race de chèvre noire à poils de Boghassa, particulièrement présente dans les communes de Boghassa et d'Abeibara, est aussi menacée de disparition.

Les deux productions (toison et poils) sont quantitativement insignifiantes dans la Région de Kidal. La population de Kidal importe de l'Algérie les poils de la chèvre noire du Hoggar pour la confection des cordes de harnachement du dromadaire. Au marché de Kidal, on trouve les cordes de poils de la chèvre noire importés du Hoggar algérien.

Les prix relevés auprès des commerçants de Kidal sont les suivants :

Poils de chèvre noire :4000 F/kg

Cordes de 50m 20 000 F

Sangle.....4500 F

Collier..... 7000 F

Il importe de sauvegarder la production de la toison du dromadaire et des poils de la chèvre noire de Boghassa par une politique d'élevage de ces deux races.

VIII- GENRE ET FILIERES BETAIL/PRODUCTIONS ANIMALES

Les femmes représentent 51% de la population de la Région de Kidal. La majorité des femmes vit dans le milieu rural.

Dans la société traditionnelle des Kel Tamasheq, la femme occupe une place privilégiée. Elle fait l'objet d'attention particulière de son époux quant à sa nourriture et son habillement. Elle est déchargée des tâches éprouvantes pour elle, mais sa contribution à l'économie de la communauté est importante. Elle se résume à :

- L'entretien et l'éducation des enfants ;
- la confection et la maintenance de l'habitat traditionnel ;
- les travaux domestiques, y compris corvées d'eau sur de longues distances ;
- le gardiennage des animaux ;
- la traite et transformation du lait ;
- le déménagement pendant la nomadisation ;
- l'installation de l'habitat ; etc.

Les femmes sont économiquement dépendantes de leurs époux. Le cheptel qu'elles possèdent est généralement issu soit de la dot offerte par le mari, soit de l'héritage (en cas de décès d'un parent).

Au mari revient la gestion exclusive du troupeau familial. La décision de vendre des bêtes pour satisfaire les besoins immédiats de la famille (nourriture, habillement) est du ressort du chef de famille. La femme est souvent consultée à ce sujet, mais protocolairement. L'avis de la femme est décisif quant il s'agit de la vente de ses propres bêtes. Même dans ce cas, c'est le mari qui se charge de la vente des animaux, conformément à une fourchette indiquée par la femme.

La femme encaisse les revenus issus de la vente de ses propres animaux. Elle utilise ces revenus pour la satisfaction de ses besoins personnels.

La contrainte majeure au niveau de la filière bétail sur pied est la pauvreté des femmes en capital-animal. La dotation de noyaux de reproductrices (chamelles, brebis, chèvres, vaches) aux femmes est une des solutions à cette contrainte.

L'implication des femmes dans la filière viande se résume à la valorisation du cinquième quartier (tête et pattes des animaux abattus) par certaines épouses des bouchers. Elles gèrent les bénéfices réalisés par cette activité.

La femme est particulièrement impliquée dans les filières lait et peaux et cuirs. C'est à la femme que revient la gestion du lait et sa transformation en lait caillé et en beurre.

La première unité laitière de la ville de Kidal est l'œuvre d'une femme.

A Adielhoc, un groupement féminin a bénéficié de l'appui d'une ONG pour la création d'un centre laitier. La vente du lait frais, du lait caillé, des fromages et du beurre issus de l'exploitation des laitières (brebis), a considérablement amélioré les conditions des adhérentes du groupement. Les revenus engendrés par cette exploitation ont permis d'octroyer des crédits aux adhérentes du groupement.

Les contraintes identifiées sont : le manque de générateur électrique pour maintenir la chaîne de froid, l'insuffisance d'aliment pour le bétail, le manque d'équipement de conservation (réfrigérateurs, congélateurs, etc..).

La valorisation des peaux et cuirs est le domaine exclusivement réservé aux femmes. L'artisanat, domaine initialement réservé à la caste des forgerons, est pratiqué par les

femmes de toutes catégories sociales. Il constitue une source de revenus importante pour les femmes.

Les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes dans la filière peaux et cuirs sont : la faible capacité financière des promotrices, le manque d'équipements(machines à coudre), le manque d'intrants(tannin, teinture), le manque d'eau, l'éloignement des centres de consommations d'articles.

Les femmes sont de plus en plus conscientes de la nécessité de se « libérer » de la dépendance économique des hommes, sans pour autant réclamer une égalité d'avec ceux-ci.

Une meilleure insertion des femmes dans le développement économique passe par une large sensibilisation des populations sur le rôle que doit jouer la femme dans un contexte de démocratie et de décentralisation.

Cette campagne de sensibilisation doit être soutenue par une scolarisation des filles, des appuis financiers, et des formations aux groupements féminins organisés en vue de renforcer leurs capacités.

XI- QUELQUES REALISATIONS ET ATOUS DES FILIERES BETAIL/PRODUCTIONS ANIMALES DE LA REGION DE KIDAL

Dans la région de Kidal d'importantes réalisations ont été effectuées par divers intervenants des filières Bétail/Productions animales. La capitalisation de ces réalisations constitue des atouts pour un meilleur développement des filières de l'élevage.

Parmi ces intervenants, on peut retenir :

1. PROJETS ET PROGRAMMES :

Les projets et programmes renforcent le dispositif des services techniques en matière d'appui conseil aux divers opérateurs et acteurs du secteur.

-Projet d'Appui au Développement Décentralisé de Kidal (PADDECK) :

Ce projet est installé dans la région de Kidal depuis 1999. Il est un prolongement de l'Aide de l'Eglise Norvégienne (A E N) sur la Région de Kidal. Véritable projet de proximité, le PADDECK se fixe comme objectif principal l'appui des communes dans l'élaboration et l'exécution des programmes de développement local et le renforcement des capacités des acteurs de la société civile.

Réalisations :

- Construction de 30 magasins d'approvisionnement en milieu pastoral;
- Financement de 8 associations de jeunes pratiquant le commerce de bétail;
- Creusement de 26 mares ;
- Creusement, surcreusement et sécurisation de 14 puits pastoraux ;
- Construction de 3 barrages ;
- Achat et subvention du transport de l'aliment bétail pour les communes de la région (en période de crise en 2005) ;
- Dotation des communes en carburant pour assurer le transport de l'eau vers le bétail pendant la période de soudure (éloignement des pâturages des points d'eau), en 2005;
- Prêts aux éleveurs pendant la période de soudure ;
- Organisation d'ateliers thématiques sur l'élevage, la mobilisation des ressources locales, la scolarisation, etc. ;
- Réalisation d'Etudes, dans le cadre du «Programme de Valorisation des ressources Pastorales dans la Région de Kidal 2005-2007 » :
 - a) Diagnostic Participatif sur les Pratiques Pastorales et la Gouvernance Locale Démocratique dans la Région de Kidal ;
 - b) Etude des Filières Bétail/Production animales (viande-lait peaux et cuirs) dans la région de Kidal ;
- Prise en charge du berger des laitières octroyées à l'école de Boghassa ;
- Alphabétisation et formation en gestion, décentralisation, gestion des ressources naturelles dans les communes de la région ;
- Appui aux cantines scolaires , dans 11 écoles nomades ;

- Organisation de mission d'évaluation des dégâts causés par la forte mortalité des camélins (due au charbon bactérien) dans le Tamasna (Cercle de Tinessako), en 2005;
- Evaluation de l'état des pâturages aux cours de toutes les missions sur le terrain ;
- Mise en place d'un dépôt de médicaments essentiels (antipaludéens, antidiarrhéiques, etc.) dans certaines communes;
- Financement d'activités génératrices de revenus pour les femmes (60% des fonds octroyés ont été utilisés par les femmes pour l'achat de noyaux de laitières) ;
- Construction d'un parc de vaccination à Tassik (Commune de Kidal) ;
- Alphabétisation des Auxiliaires vétérinaires (mis en place par CARI) à Tinza ;
- Appui en fonds de roulement à l'association des bouchers d'Abeibara ;
- Recensement administratif : communes (Boghassa, Intédjédit, Abeibara, Tinza, Essouk) en 2003.

Contraintes :

- l'inexpérience des nouvelles communes (insuffisance de suivi des actions) ;
- Manque d'organisation des associations de producteurs ;
- Analphabétisme de la population ;
- Absence de la tutelle au niveau local (cercle) et communal ;
- Mobilité des populations ;
- Absence des services techniques de l'Etat à la base.

Atouts :

- Connaissance de la Région de Kidal ;
- Couverture de toute la région ;
- Synergie avec les autres partenaires au développement ;
- Programmation des activités au niveau communal (Proximité du projet) ;
- Flexibilité dans la programmation ;
- Connaissance des réalités de la Région.

Opportunités :

- Production des rapports d'études : « Diagnostic participatif sur les Pratiques Pastorales et la Gouvernance Locale Démocratique dans la Région de Kidal » et « Filières bétail/Productions animales dans la région de Kidal », début 2007 ;
- Consolidation des activités en 2007 ;
- Evaluation des acquis, fin 2007.

-Projet de Développement Durable de la Région de Kidal (DDRK) :

Ce projet est financé par le Grand Duché du Luxembourg. Il a démarré en 2002. il est à sa deuxième phase (2006-2008).

Réalisations :

- Formation de 4 Auxiliaires de santé animale ;
- Installation d'un Cabinet Vétérinaire ;
- Prêts de soudure aux éleveurs (pour éviter les ventes sur le capital bétail) ;
- Prêts aux négociants de bétail du marché de Kidal ;
- Formation des Négociants de bétail en gestion ;
- Construction d'un abattoir à Kidal;
- Etude de l'alimentation en eau de la ville de Kidal ;
- Réalisation de forages et contre puits dans les sites : Takelot, Hamoum, Tinessako, Achibogho, Intadjédit.
- Réalisation d'un forage équipé, avec château d'eau pour l'alimentation en eau de l'abattoir de Kidal et du marché à bétail ;
- Réalisation d'un forage à pompage thermique à Tinezé ;
- Construction d'un puit citerne à Tidjazal ;
- Equipement en pompes solaires des forages de : Achibogho, Intadjédit, Tassisset ;
- Réalisation et équipement d'un forage de 410m à Inhalid pour l'alimentation en eau du village ;
- Construction de contre puits dans les sites de : Tadait, Tagorast, Talahandak(marché terminal) ;
- Construction d'un barrage souterrain et d'un autre de surface à Tadjalalt (Commune d'Intadjédit) ;
- Mise en place des comités de gestions des ouvrages hydrauliques ;
- Formations en réparation des pompes hydrauliques.

Contraintes :

- Inexpérience des nouvelles communes en matière de gestion des ouvrages collectifs ;
- Difficulté de recouvrement des crédits ;
- Mauvaise gestion financière des ouvrages hydrauliques (pompes solaires et autres).

Atouts :

- Existence d'un comité de coordination et de planification des activités du projet ;
- projet multisectoriel (élevage, santé, hydraulique, social, etc..).

Opportunité :

- Démarrage de la seconde phase ;
- Renforcement des acquis de la première phase.

-Programme d'Appui aux Services et aux Organisations paysannes (PASAOP) :

Ce projet financé par la Banque Mondiale(80%) et le Budget National (20%), est d'envergure nationale. Il est opérationnel à Kidal depuis 2002.

Réalisations :

- Appui en moyens logistiques (véhicules et motos) et en équipements bureautiques (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses, bureaux, armoires, fauteuils, climatiseurs) des services techniques(DRPIA, DRA, DRSV, DRGR) et de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA);
- Appui en fournitures de bureau de la DRACPN et de la DRCN ;
- Appui financier (perdiems et carburant)aux missions sur le terrain de la DRA, DRSV, DRPIA et la CRA ;
- Sensibilisation des producteurs sur le rôle de la FEBEVIM ;
- Appui financier à la FEBEVIM pour le renouvellement de ses bureaux dans la Région ;
- Alphabétisation et formation en gestion et vie associative de 26 associations ;
- Organisation de voyages d'échanges des associations de producteurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- Installation des cadres régionaux de concertations et d'échanges (C.R.C.E) et des cadres locaux de concertations (C.L.C.E) ;
- Appui à l'organisation de 3 foires agropastorales à Kidal ;
- Appui financier à la CRA dans le cadre des formations des O.P.A.

Contraintes :

Lenteur du décaissement des fonds de la contrepartie malienne.

Opportunités :

- Elaboration en décembre 2006 du PETEF 2007(Programme d'exécution technique et financière)
- Démarrage de la deuxième phase en 2007 ;
- Organisation d'une Foire Agropastorale en 2007 à Kidal ;
- Formation des OPA ;
- Financement des projets des Organisations paysannes (OPA), en 2007.

2. Chambre Régionale de l'Agriculture (CRA) :

Réalisations :

- Dotation de la Région en aliment bétail (3000 T de 1996 à 2006) ;
- Mise en place de 160 associations de producteurs (éleveurs et maraîchers) dans le Cercle de Kidal , 20 associations dans le cercle de Tinessako, 50 associations dans le cercle d'Abeibara et 40 dans le cercle de Tessalit.
- Création de 3 faîtières (FEBEVIM, FRJR, ASPROFER) ;
- Distribution de 90 petits ruminants en vue de reconstituer le cheptel des familles démunies dans les cercles de Kidal, Tessalit, Abeibara et Tinessako.
- Appui-conseil aux unités laitières installées à Kidal ;
- Organisation de 4 Foires Agropastorales à Kidal ;
- Formations sur le rôle des élus de la CRA ;
- Organisation de voyages d'échanges pour les producteurs de la Région (éleveurs et maraîchers) à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- Mise en place d'un réseau de communication en partenariat avec les radios locales (Tisdas, Effes) et l'ORTM.
- Suivi du Cabinet Vétérinaire Privé « Adrar Vet » ;
- Participation à l'organisation des campagnes de vaccination du bétail ;
- Participation aux règlements des litiges fonciers entre agriculteurs et éleveurs dans les sites : Iklahine, Tamatailalt, Tanezroft.

Contraintes :

- Faible niveau d'organisation des producteurs de la région ;
- Faible couverture régionale de la CRA ;
- Manque d'équipements et de logistique ;
- Insuffisance du personnel.

Atouts :

- Reconnaissance aux niveaux : fractions, communes, Cercle, Région et national;
- Bonne collaboration entre la CRA et les élus ;
- Bonne collaboration avec les projets et Programmes intervenant dans la région.

Opportunités :

- Organisation d'une Foire agropastorale à envergure internationale en 2007 à Kidal ;
- Constitution d'un stock de sécurité permanent en aliment bétail(construction d'un magasin de 500 T) ;
- Création d'un cadre de concertation entre les CRA de Tombouctou, Gao et Kidal ;
- Structuration du monde rural en faîtières.

3. Les organisations non gouvernementales (ONG) et Partenaires au Développement :

a) Action Contre la Faim (A.C.F) :

ONG internationale, elle est présente dans la région depuis 1998.

Réalisations :

- Programme hydraulique (USAID) ;
- Construction des marchés à bétail d'Anéfif et d'Adielhoc ;
- Construction de 17 magasins associatifs pour éleveurs dans les secteurs de développement ;
- Dotation en fonds de roulement des coopératives d'éleveurs ;
- Mise en place et équipement des deux Unions des coopératives ;
- Surcreusement des mares à Inakafel et Timtaghène ;
- Sécurisation de 9 puits pastoraux dans la commune d'Adielhoc
- Financement de barrages dans les communes de Timtaghène et d'Adielhoc ;
- Financement de 23 AGR en milieu pastoral ;
- Réalisation d'un radier sur l'oued d'Edjerer ;
- Octroi de 14 prêts aux éleveurs d'Anéfif ;
- Creusement de 4 puits pastoraux à grand diamètre dans la commune de Timtaghène ;
- Construction d'une digue de protection dans le site maraîcher de Tassidjimt ;
- Creusement d'un puits à grand diamètre à Doussakat ;
- Distribution gratuite de vivres aux familles d'éleveurs victimes de sécheresse dans les communes d'Adielhoc et d'Abeibara, en 2004 ;
- Organisation de voyages d'échanges pour les gestionnaires des coopératives d'éleveurs ;
- Vaccination et déparasitage du bétail dans les communes d'Adielhoc et d'Abeibara, en partenariat avec le Cabinet Vétérinaire « AdrarVet » , en 2004 ;
- Appui financier aux bouchers d'Adielhoc ;
- Appui financier au GIE des bouchers de Kidal ;
- Construction d'un hangar et équipement du GIE des bouchers de Kidal ;
- Réhabilitation d'une pompe manuelle « Dubai » à Teknewène ;
- Sécurisation des puits traditionnels à Inboguitène et Dedet ;
- Aménagement de pistes rurales à Inakafel, Anmalène, Adielhoc et Inamzil ;
- Don de laitières(80 têtes) à l'association d'éleveurs « Tamoudort »;
- Appui en aliment bétail à l'association d'unité laitière« Termit » ;
- Dotation des unions des coopératives en viande séchée (100 kg) ;
- Appui de l'association des bouchers de Kidal pour la commercialisation de la viande séchée ;
- Don d'un camion à l'Union Régionale des Coopératives d'éleveurs ;
- Formation dans les domaines : gestion, décentralisation, alphabétisation, etc. ;
- Appui financier à l'association des femmes artisanes ;
- Organisation des rencontres intercommunautaires, en partenariat avec le PADDECK ;
- Appui à l'association des tanneuses à Kidal ;
- Recensement de la commune d'Anéfif (2004).

Contraintes :

- Difficulté de recouvrement des crédits ;
- Nomadisme de la population ;
- Manque de suivi des actions par les communes ;
- Analphabétisme de la population ;
- Enclavement de la région ;
- Production artisanale ciblant la clientèle étrangère(Européens) ;
- Problème d'acheminement de la production vers les centres de consommation.

Atouts :

- Bonne connaissance de la région ;
- Bon partenariat avec les acteurs de développement de la région ;
- Couverture de toute la région ;
- Activités multiformes, ciblant prioritairement les éleveurs.

Opportunités :

- En 2007, trois programmes : Protection de l'environnement ; Hydraulique pastorale ; Sécurité alimentaire.
- Partenariat avec les ONG locales AZHAR et Nouveaux Horizons dans les communes d'Adielhoc et d'Abeibara.

b) AZHAR :

Créée par une partie de l'ancien personnel de ACORD en 2002, cette nouvelle ONG est présente sur le terrain depuis 2003.

Réalisations :

- Organisation d'un atelier sur la santé animale à Adielhoc ;
- Formation de 12 Auxiliaires vétérinaires dans la région ;
- Dotation des Auxiliaires en santé animale en équipements et produits vétérinaires;
- Création d'une association des Auxiliaires vétérinaires ;
- Appui en petits ruminants aux associations « tartit » (Adielhoc), « Tassidjimkit »(Taghlit), et « Temalawlawt »(Essouk) pour la commercialisation du lait et des sous-produits du lait (beurre, fromage) ;
- Alphabétisation et formation en gestion des membres des associations bénéficiaires de financement.

Contraintes :

- Manque de moyens logistiques et financiers.

Atouts :

- Connaissance de la région ;
- Partenariat avec les ONG : CCFD, ACORD ;

Opportunités :

- Financement du CCFD et de ACORD en 2007 pour la consolidation des acquis ;
- Partenariat avec ACF en 2007 dans le cadre de son programme hydraulique et Sécurité alimentaire à Adielhoc.

c) Cabinet vétérinaire « ADRARVET » :

Installé par le DDRK, dans le cadre de la politique de privatisation de la médecine vétérinaire au Mali, le cabinet vétérinaire « ADRARVET » est un acteur de développement de l'élevage dans la région.

Réalisations :

- Formation des Auxiliaires vétérinaires ;
- Elaboration de manuels : « Pathologies animales les plus courantes dans la région de Kidal », « Les parasites internes et externes des animaux », « La complémentation de l'alimentation des animaux » pour la formation des éleveurs ;
- Recherche sur les pratiques traditionnelles de soins du bétail chez les Touareg de l'Adrar des Iforas ;
- Formation et sensibilisation des éleveurs sur la vaccination, le déparasitage interne et externe des animaux, la gestion des troupeaux, la protection de l'environnement ;
- Vaccination de 35 000 têtes de petits ruminants en 2005 contre la clavelée, le charbon bactérien et la pasteurellose.
- Soins curatifs et préventifs du bétail ;
- Partenariat avec ACF, DDRK;
- Etude des filières Bétail/Productions animales dans la Région de Kidal, commanditée par le PADDECK ;
- Consultations pour le DDRK dans le domaine de l'élevage ;
- Suivi sanitaire du troupeau scolaire d'Intadeni.

Contraintes :

- Non couverture de toute la région ;
- Ignorance des éleveurs en matière des possibilités de la médecine vétérinaire.

Atouts :

- Expertise dans le domaine de l'élevage en milieu pastoral ;
- Bonne connaissance de la région de Kidal ;
- Engouement naissant des éleveurs à la vaccination et au traitement du bétail ;

Opportunités :

- DDRK Phase 2
- PIDRK, démarrage prévu pour 2007 ;

4. Les Services Techniques :

La DRPIA et La DRSV sont les services techniques les plus impliqués dans les filières Bétail/Productions Animales.

-La Direction Régionale des Productions et Industries Animales (DRPIA) :

Elle est créée en 2005, suite à la restructuration du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche devenu Ministère de l'Élevage et de la Pêche.

Réalisations :

- Organisation des Marchands de bétail de Kidal ;
- Ouverture du marché à bétail construit par le PSARK ;
- Organisation des bouchers ;
- Démarche pour la remise et l'ouverture de l'abattoir construit par le DDRK ;
- Régénération des pâturages ;
- Appui conseil aux producteurs et intervenants dans les filières bétail/Productions animales ;
- Formation des bouchers et des négociants des peaux et cuirs ;
- Formation de l'association des femmes d'Anefif en techniques de transformation de lait de chamelle en fromage avec l'ONG RADEK, financement ANPE ;
- formation des tanneuses de Kidal, en collaboration avec l'ANPE ;
- Formation des formateurs sur les techniques de fauche et fenaison des fourrages ;
- Formation des Agents de la DRPIA sur les techniques de séchage de la viande ;
- Appui au montage des projets en direction d'organisations paysannes dans le domaine des productions animales.

Perspectives :

- Recensement du potentiel disponible en élevage de la Région ;
- Rendre l'abattoir de Kidal fonctionnel ;
- Création de nouvelles infrastructures (marchés équipés, boucheries, aires d'abattages aménagées) ;
- Promouvoir l'embouche (petits ruminants, bovine et voire caméline) ;
- Ensemencement des pâturages dégradés ;
- Récupérer les fourrages de zones à soif (Ensilage) ;
- Amélioration des races bovines, ovines, camélines, et caprines (insémination) ;
- Formation des producteurs sur les techniques de transformation et de conservation des produits d'élevage (lait, viande, œufs, cuirs et peaux...) ;
- Formation des producteurs sur la gestion des troupeaux, des pâturages et points d'eau ;
- Formation sur les techniques de fabrication de la pierre à lécher ;
- Formation sur les techniques de traitement de la paille à l'urée ;
- Formation des producteurs sur les techniques d'embouche des animaux ;
- Formation des bouchers et négociants en techniques d'habillage et conservation des cuirs et peaux.

-La Direction Régionale des Services vétérinaires (DRSV) :

Réalisations :

- Campagne de vaccination contre la Peripneumonie Contagieuse Bovine ;
- Campagne de vaccination contre la Dermatose Nodulaire Bovine ;
- Contrôle sanitaire des abattages ;
- Saisie des produits avariés d'origine animale (lait, fromages, œufs, pattes de volaille, mayonnaise, etc .).

5. La Fédération des Exploitants du Bétail et de la Viande du Mali (FEBEVIM) :

Réalisations :

- Ouverture du marché à bétail d'Abeibara ;
- Sensibilisation des éleveurs sur la commercialisation des produits animaux(viande, lait, beurre, fromage) et le déstockage à temps ;
- Sensibilisation des éleveurs sur la vaccination du bétail ;
- Mise en place des bureaux de la FEBEVIM niveau Cercles ;
- Participation à l'organisation de Foires Agropastorales et Artisanales de Kidal ;
- Participation aux formations de la FEBEVIM au niveau national ;
- Participation à la gestion de l'aliment bétail de la CRA ;
- Appui conseil aux Associations des marchands de bétail et des bouchers ;
- Partenariat avec ACF dans le cadre de l'opération viande séchée ;

Contraintes :

- Insuffisance de ressources financières ;
- Déficit de communication avec les associations de bouchers et des marchands de bétail ;

Atouts :

- Reconnaissance au niveau national ;
- Couverture de toute la région ;
- Bonne collaboration avec la CRA.

Opportunités :

- Phase 2 du PASAOP ;
- Création de la DNPIA
- La Charte pastorale ;
- La LOA.

6-Les organisations associatives :

Plusieurs associations et coopératives sont créées dans la région en vue d'exploiter les opportunités offertes par les projets et programmes installés dans la région. Le manque de moyens financiers et matériels, mais aussi celui de la cohésion sociale des membres des associations sont à l'origine de leur dislocation, survenant parfois dès l'obtention d'un premier appui financier ou matériel.

Les types d'associations identifiées par la Chambre Régionale d'Agriculture sont :

- Associations des unités laitières : 5 (Kidal :3, Adielhoc : 2) ;
- Associations d'éleveurs : 66 (Kidal : 18, Abeibara : 17, Tessalit : 8, Tinessako : 23) ;
- Associations des emboucheurs : 21 (Kidal : 5, Tessalit : 9, Tinessako : 5, Abeibara : 2) ;
- Associations des marchands de bétail :2 (Kidal :1, Abeibara :1) ;
- Associations des bouchers : 3 (Kidal :1, Tessalit :1, Adielhoc :1) ;
- GIE peaux et cuirs : 1(Kidal :1).
- Fédération Régionale des Jeunes Ruraux (FRJR):1 (Kidal :1) ;
- Association Professionnelle des Femmes Rurales (ASPROFER) :1 (Kidal :1)

X-LA LEGISLATION ZOO-SANITAIRE EN MATIERE DE COMMERCE DU BETAIL AU MALI :

Le commerce du bétail sur pied est la filière la plus exploitée dans la région. A cet effet, il est utile de rappeler l'arsenal juridique régissant cette activité.

Le répertoire des textes législatifs et réglementaires régissant les filières bétail/Productions animales est en Annexe n°III du rapport.

Les dispositions prévues par la législation zoo-sanitaire dans les différents cas de commercialisation du bétail sont les suivantes :

1.Vente des animaux :

La vente des animaux atteints de maladies contagieuses est formellement interdite ; leur exportation est également interdite. Ces dispositions sont applicables aux suspects. Cependant dans certains cas la vente peut être autorisée pour la boucherie. De tels animaux sont marqués et le vétérinaire délivre un laissez-passer visé par l'autorité administrative.

Ce laissez-passer est remis au vétérinaire Inspecteur de l'abattoir qui le renvoie à l'autorité administrative d'origine en y joignant l'attestation d'abattage. L'article 7 de la loi no 87-47/AN-RM du 24 juillet 1987 indique : « seront punis d'une amende pouvant aller de cent à deux cents mille francs cfa et de un mois et un jour à deux mois d'emprisonnement ou de l'une de ces deux peines seulement :

-Tous ceux qui auront déplacé ou fait transporter, vendu ou mis en vente du bétail infecté ou provenant des régions déclarées infectées sans autorisation des agents de service de l'Elevage ;

-Tous ceux qui auront vendu ou mis en vente de la viande provenant d'animaux qu'ils savaient morts de maladie quelle qu'elle soit ou abattus comme atteints de maladie contagieuse lorsque la consommation de cette viande n'aura pas été autorisée par le service de l'Elevage ».

2.Inspection sanitaire des abattoirs :

Le bétail conduit dans les abattoirs doit faire l'objet d'inspection sanitaire.

L'inspection sanitaire dans les abattoirs concerne non seulement la salubrité de la viande mais aussi elle doit rechercher les maladies légalement contagieuses tant sur les animaux vivants que sur les animaux abattus. L'existence d'une maladie légalement contagieuse entraîne la déclaration obligatoire et la prospection sanitaire de la localité d'origine de l'animal et de tout son parcours jusqu'à l'abattoir.

3.Inspection sanitaire des foires et marchés :

Les foires et marchés où sont réunis les animaux provenant de localités différentes doivent faire l'objet d'une surveillance très attentive de la part du service de l'Elevage parce qu'ils sont souvent source de dissémination de maladies contagieuses.

Tous les animaux présents doivent être soumis à une inspection sanitaire et le vétérinaire doit pouvoir les examiner, les propriétaires étant à sa disposition pour assurer la contention. En cas de constatation de maladie contagieuse ou soupçonnée telle, l'agent de l'Elevage doit faire la déclaration et prendre toutes les dispositions comme s'il s'agissait d'un foyer de maladie contagieuse déclaré dans un élevage.

La constatation d'une maladie contagieuse dans une foire ou un marché doit immédiatement entraîner une enquête sur la provenance des animaux malades.

4. Contrôle sanitaire des vaches laitières :

Le lait livré crû doit provenir des vaches indemnes de tuberculose, de brucellose et de toute autre maladie contagieuse.

5. Contrôle des convois terrestres :

Les convois d'animaux (d'élevage ou de boucherie) acheminés d'une région à une autre ou d'un pays à un autre doivent faire l'objet d'une étroite surveillance sanitaire. Les transactions commerciales permettent en effet aux maladies contagieuses de se répandre rapidement d'une région à une autre surtout lorsque des animaux malades se trouvent au sein des convois d'animaux et que ceux-ci entretiennent des contacts étroits avec les animaux des villages qu'ils traversent. C'est pourquoi la réglementation exige un laissez-passer sanitaire, fixe les itinéraires à suivre, prescrit le contrôle dans les postes traversés et le stationnement des animaux de commerce à une certaine distance des villages, ce qui est lié aux possibilités d'abreuvement séparé des troupeaux de commerce.

C'est pourquoi la construction de points d'abreuvement spéciaux pour les convois de commerce est un objectif important. Les convois risquent de contaminer les animaux des villages d'autant plus facilement que ces animaux sont eux-mêmes moins surveillés.

De ce point de vue il est évident que l'élevage en totale liberté c'est à dire la divagation telle qu'elle est pratiquée dans certains types d'élevage peut avoir de graves conséquences sanitaires. Il importe donc de discipliner les éleveurs et leur faire comprendre la nécessité du parcage des animaux pendant les nuits et leur gardiennage pendant les journées par des personnes âgées de plus de 15 ans. Ces mesures facilitent les opérations prophylactiques en cas d'épizooties.

En cas de suspicion de maladies contagieuses les convois d'animaux doivent être mis en quarantaine et tenus en observation pendant quelques jours (la durée d'observation doit toujours être supérieure à la durée d'incubation de la maladie suspectée).

En cas de constatation de maladie à évolution lente telle que la péripneumonie, la meilleure solution est de livrer à la boucherie sur place les animaux cliniquement atteints ou suspects et de laisser le reste du convoi continuer sa route muni d'un laissez-passer portant les constatations faites et les mesures prises. En cas d'épizootie dans l'élevage autochtone sur le trajet d'une piste commerciale, il convient de dévier et de surveiller l'acheminement des animaux de commerce en dehors du périmètre déclaré infecté.

Dans le cadre des convois terrestres, le Mali et le Niger ont signé le 12 juillet 1988 un protocole d'accord en matière de transit de bétail.

6. Transport des animaux par route et voie ferrée :

Le transport doit s'effectuer dans les véhicules étanches. Tout transporteur est tenu de désinfecter immédiatement les véhicules ayant servi au transport des animaux ou des matières dangereuses d'origine animale.

7. Contrôle des troupeaux transhumants :

La transhumance doit être contrôlée pour les mêmes raisons que les convois terrestres. En général le point de départ de toutes les enzooties et épizooties reste les troupeaux transhumants.

Les déplacements des troupeaux doivent être subordonnés à la délivrance d'un certificat de transhumance. Ce certificat doit comporter tous les renseignements concernant le troupeau en déplacement. Il existe actuellement (CEDEAO et CILSS) un certificat international de transhumance (CIT).

8. Mesures à l'importation :

L'importation est réglementée par le décret no 257/PGRM du 29 septembre 1987 dans ses articles 34, 35, 36, 37, 38 et 39. Les animaux importés doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire d'origine attestant qu'ils proviennent d'une zone indemne de maladies contagieuses depuis plus de six semaines, les bovins vaccinés contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, les canins et les félins contre la rage. L'entrée doit se faire par un poste de contrôle. En cas de maladies contagieuses, les malades et les suspects sont immédiatement abattus, les contaminés sont refoulés après avoir été marqués par la lettre « R » ou sont abattus sans indemnité sous l'autorité du poste d'élevage.

9. Mesures à l'exportation :

L'exportation est également réglementée par le décret no 257 /PGRM de l'article 27 à l'article 33. Les animaux doivent provenir d'une région non déclarée infectée depuis plus de six semaines, être accompagnés d'un certificat sanitaire d'exportation signé par l'autorité compétente. La sortie ne peut se faire que par un poste de contrôle. Les bovins doivent être vaccinés contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine, les canins et les félins contre la rage. Les bovins seront marqués au feu sur le plat de la joue gauche des lettres « RM ».

Les animaux doivent subir une visite sanitaire à l'embarquement et les certificats doivent être rigoureux. Lorsque des animaux d'exportation sont atteints d'une maladie contagieuse, les autorités sanitaires appliqueront les mêmes dispositions qu'en présence d'un troupeau d'élevage (isolement, abattage, vaccination etc...).

XI-RECOMMANDATIONS

Les recommandations visent la valorisation économique des filières bétail/productions animales en vue de satisfaire la demande en produits animaux, de créer des opportunités d'emplois et de revenus, de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire tout en préservant les ressources naturelles de la région.

1. Renforcement des capacités des Acteurs des filières Bétail/Productions

Animales :

Ce renforcement des capacités se fera à travers :

1.1-L'organisation des producteurs, des groupements associatifs des filières et des faitières (FEBEVIM, ASPROFER, FRJR).

1.2-La mise en réseau des Acteurs des filières Bétail/Productions animales de la Région de Kidal avec ceux des autres régions du pays et de la Sous Région.

-

1.3- La formation des Acteurs des filières Bétail/Productions Animales :

- Formation en alphabétisation, en vie associative, en gestion associative, administrative et financière, en décentralisation ;

- Formation des marchands de bétail sur les textes législatifs et les formalités d'exportation du bétail ;

- Formation des bouchers et des collecteurs aux techniques de production et de conservation des peaux et cuirs ;

- Formation des groupements féminins en couture des peaux et cuirs ;

- Formation des bouchers en techniques de séchage de la viande ;

- Formation des producteurs (surtout des femmes) aux techniques d'alimentation (embouche et production laitière) ;

- Sensibiliser les éleveurs à la vaccination du cheptel contre les maladies contagieuses ;

- Formation des auxiliaires vétérinaires ;

- Traduction (et diffusion) de la Charte Pastorale et de la LOA en langues nationales ;

- Large diffusion des Textes et Accords régissant l'exportation du bétail et les différentes filières bétail/productions animales ;

- Organisation de voyages d'études et d'échanges ;

- Formation des éleveurs en techniques de transformation du lait de chamelle en fromage ;

- Formation des groupements féminins en tannerie ;
- Formation des éleveurs en gestion des troupeaux, des pâturages et des points d'eau ;
- Formation des associations d'unités laitières en techniques de conservation et de transformation du lait ;
- Formation des acteurs de la commercialisation des sous-produits de l'élevage (viande, lait, beurre et fromage) en hygiène alimentaire.

1.4. Appui financier et matériel aux Acteurs des filières Bétail/Productions Animales :

- Fonds d'appui aux éleveurs ;
- Fonds d'achat des laitières aux femmes rurales;
- Fonds d'appui à la commercialisation du bétail ;
- Fonds d'appui à la commercialisation des produits de l'élevage ;
- Fonds d'appui à la promotion de l'artisanat ;
- Appui financier aux femmes pour l'embouche des petits ruminants ;
- Fonds pour achat de produits vétérinaires, équipement trousseau des Auxiliaires ;
- Appui aux groupements laitiers (notamment féminins) en équipement de conservation du lait (réfrigérateurs, congélateurs) et en moyens de locomotion (motos) pour la collecte du lait;
- Dotation des collectivités en bétailières ;

2. Amélioration de la production animale :

2.1-Par une alimentation adéquate à travers :

- La promotion des cultures fourragères ;
- la régénération et l'ensemencement des parcours ;
- L'accessibilité des producteurs à l'aliment bétail ;
- L'élaboration des plans d'aménagement des terroirs communaux ;
- L'implantation des puits pastoraux le long des pistes d'exportation et des pâturages ;

-Elaboration de conventions locales de gestion des ressources pastorales.

2.2- Par un suivi sanitaire adéquat à travers :

-Le redéploiement des services techniques de la DRSV aux niveaux cercle et commune ;

-l'installation des Mandataires privés;

-L'installation des Auxiliaires

-L'implantation des parcs de vaccination dans les zones d'élevage ;

-La recherche sur l'avortement provoqué par les chenilles.

2.3 Par la sélection et le croisement des races locales avec les races performantes :

-Mise en place d'un projet d'amélioration du potentiel génétique des races locales;

-Promotion de l'insémination artificielle dans la région de Kidal ;

-Sélection de la chèvre noire à poils de Boghassa

3.Développement des infrastructures de Commercialisation, de Transformation et des Equipements :

-Construction et équipement des marchés à bétail en infrastructures (points d'eau, parc de vaccination, rampe d'embarquement, hangar de négoce, latrines, parc de transit) ;

-Construction d'aires d'abattages aménagées dans les communes ;

-Equipement de l'abattoir de Kidal en chambre froide et en séchoir ;

-Dotation des bouchers de Kidal en moyen de transport de la viande de l'abattoir aux points de vente ;

-Création d'Unités de transformation des peaux et cuirs pour les groupements féminins;

-Ouverture des points de vente dans les zones de consommation des produits artisanaux ;

-Dotation des groupements féminins en machines à coudre les peaux et cuirs ;

-Impliquer les acteurs des filières dans la gestion des infrastructures (marchés à bétail, boucheries, abattoirs).

4. Faciliter l'accès du marché Algérien aux marchands de bétail :

- Elaboration de conventions commerciales entre le Mali et l'Algérie ;
- Organisation des marchés terminaux (Inhalid, Talahandak, Tangamer).et
- Renforcement du marché central de Kidal (en infrastructures manquantes et l'octroi de crédits aux marchands de bétail).

Tableau N°28: PLAN D'ACTION

Objectifs	Activités	Actions	Indicateurs	Responsables	Acteurs
Renforcement des capacités des acteurs des Filières bétail/productions animales :					
	Organisation des Producteurs, des groupements associatifs des filières et des faïtières (FEBEVIM, ASPROFER, FRJR)	Mise en place des groupements associatifs et des faïtières au niveau communal, local et régional	Nombre de groupements et de faïtières mis en place au niveau communal, local et régional	Organisations professionnelles paysannes	CRA
	La mise en réseau des acteurs des filières Bétail/Production animales de la région avec ceux des autres régions du Mali et de la Sous région	Créer des rencontres de concertation entre les Acteurs des filières de la région avec ceux des régions sud du Mali et de la Sous-région	-Nombre de rencontres organisées ; -partenariat commercial entre les Acteurs.	Organisations professionnelles paysannes (OPP)	CRA, ONG, Partenaires au développement
	La formation des acteurs des filières bétail/productions animales	Formation en alphabétisation, en vie associative, en gestion associative, administrative et financière, en Décentralisation	Nombre de sessions de formation Nombre d'associations formées	Organisations professionnelles paysannes	CRA ; ONG, Partenaires au développement
		Formation des marchands de bétail sur les textes législatifs et les formalités d'exportation du bétail	Nombre de marchands formés utilisant les connaissances acquises	DRSV	Partenaires au développement, ONG, DRPIA, CRA, OPP
		Formation des bouchers et des collecteurs aux techniques de production et de conservation des peaux et cuirs	100% des bouchers formés	DRPIA	Partenaires au développement, ONG, DRSV, CRA, OPP
		Formation des groupements féminins en couture des peaux et cuirs	Nombre de femmes formées	ASPROFER	CTD, ONG, Partenaires, DRPIA, CRA

		Formation des bouchers en techniques de séchage de la viande	Nombre de bouchers formés	DRPIA	Partenaires au développement, ONG, CRA, OPP
		Formation des producteurs (surtout des femmes) aux techniques d'alimentation (embouche et production laitière)	Nombre de producteurs formés	DRPIA	Partenaires au développement, CRA, OPP
		Sensibiliser les éleveurs à la vaccination du cheptel contre les maladies contagieuses	Nombre d'éleveurs sensibilisés	DRSV	Partenaires au développement, CRA, OPP
		Formation des Auxiliaires vétérinaires	Nombre d'Auxiliaires formés	DRSV	Partenaires au développement, CRA, OPP, ONG
		Traduction (et diffusion) de la Charte Pastorale et de la LOA en langues nationales	Nombre de textes traduits et diffusés	DRSV	DRPIA, ONG, CRA, CTD
		Large diffusion des textes et accords régissant l'exportation du bétail et les différentes filières bétail/productions animales	Nombre de textes diffusés	DRSV	Partenaires au développement, ONG, CRA, OPP, DRPIA
		Organisation de voyages d'études et d'échanges	Nombre de voyages organisés	CRA	Partenaires au développement, ONG
		Formation des éleveurs en techniques de transformation du lait de chamelle en fromage	Nombre d'éleveurs formés Nombre de fromages produits	DRPIA	Partenaires au développement, ONG, CRA, OPP
		Formation des groupements féminins en tannerie	Nombre de femmes formées	ASPROFER	Partenaires au développement, ONG, CRA,

		Formation des éleveurs en gestion des troupeaux, des pâturages et des points d'eau	Nombre d'éleveurs formés	DRPIA	CRA, OPP, ONG, Partenaires au développement
		Formation des associations d'unités laitières en techniques de conservation et de transformation du lait	Nombre d'unités formés	DRPIA	CRA, OPP, Partenaires au développement
		Formation des acteurs de la commercialisation des sous-produits de l'élevage (viande, lait, beurre, et fromage) en hygiène alimentaire	Nombre de bouchers, et de producteurs laitiers formés	DRSV	ONG, PRPIA, CRA, OPP, Partenaires au développement, DRSV
	Appui financier et matériel aux acteurs des filières bétail/productions animales	Fonds d'appui aux éleveurs	Nombre d'éleveurs appuyés/Commune	CTD	DRPIA, ONG, Partenaires au développement, DRVS
		Fonds d'achat de laitières aux femmes rurales (2 chamelles et 20 brebis)	Distribution de 2 chamelles/femme dans le cercle de Tinessako et la commune de Timtaghène ; 20 brebis/femme dans le reste de la région	CTD	ASPROF, CTD, DRPIA, ONG et Partenaires au développement
		Fonds d'appui à la commercialisation du bétail aux jeunes chômeurs	Nombre de jeunes chômeurs appuyés/Cercle	CTD	DRPIA, Partenaires au développement, DRSV
		Fonds d'appui à la commercialisation des produits de l'élevage	Nombre de groupements appuyés	CTD	Partenaires au développement ;OPP, ONG, DRPIA, DRSV
		Fonds d'appui à la promotion de l'artisanat	Nombre d'artisans appuyés	CTD	Partenaires au développement, ONG,OPP, CRM,FRAK
		Appui financier aux femmes pour l'embouche des petits ruminants	Nombre de femmes appuyées	ASPROFER	ONG, Partenaires au développement, CTD, CRA

		Fonds pour achat des produits vétérinaires, équipement trousseaux des Auxiliaires	100% d' Auxiliaires sont équipés et appuyés en fonds	DRSV	CTD, Partenaires au développement, ONG
		Appui aux groupements laitiers(notamment féminins) en équipement de conservation de lait(réfrigérateurs, congélateurs) et en moyens de locomotion(motos) pour la collecte du lait	100% des groupements est appuyés	OPP	CTD, DRPIA, CRA, Partenaires au développement, ONG
		Dotation des Collectivités en bétailières	Nombre de bétailières octroyées	CTD	OPP, CRA, DRPIA, Partenaires au développement
Amélioration de la production animale					
	Alimentation adéquate du bétail	La promotion des cultures fourragères	Nombre de cultures pilotes	DRA	Partenaires au développement, ONG, OPP
		La régénération et l'ensemencement des parcours	La superficie des pâturages ensemencés et régénérés	DRPIA	Partenaires au développement, CTD, ONG, CRA, OPP
		L'accessibilité des éleveurs à l'aliment bétail	L'aliment bétail accessible aux éleveurs	CRA	Partenaires au développement, ONG, CTD, OPP
		L'élaboration des plans d'aménagement des terroirs communaux	100% communes disposent de plans d'aménagement des terroirs communaux	CTD	OPP, DRPIA, DRSV, DRCC, ONG, Partenaires
		L'implantation des puits pastoraux le long des pistes d'exportation et des pâturages	Le nombre de puits creusés	CTD	Partenaires au développement, ONG, DRHE
		Elaboration de conventions locales de gestion de ressources locales	Nombre de conventions élaborées	CTD	OPP, DRPIA, DRSV, DRCC,ONG,Partenaires
	Suivi sanitaire du bétail	Le redéploiement des Services Techniques de la DRSV aux niveaux cercles et communes	Nombre agents déployés	DRSV	DRPIA, CTD, OPP

		L'installation des Mandataires privés	1Mandataire/Cercle	DRSV	DRSV,OPP, CRA,ONG, Partenaires
		L'installation d'Auxiliaires	Nombre d'Auxiliaires installés	CTD	DRSV, OPP, CRA,ONG, Partenaires
		L'implantation des parcs de vaccination dans les zones d'élevage	Nombre de parcs implantés et utilisés	CTD	DRSV, OPP, ONG, Partenaires
		La recherche sur l'avortement provoqué par les chenilles	Une étude sur la chenille	LCV	DRSV, ONG, Partenaires
	Sélection et croisement des races locales avec les races performantes	Mise en place d'un projet d'amélioration du potentiel génétique des races locales	Installation du projet à Kidal	MEP	DRPIA, DRSV, CTD, CRA, Partenaires au développement
		Promotion de l'insémination artificielle dans la région de Kidal	Nombre de reproductrices inséminées	DRPIA	DRSV, OPP, CRA, Partenaires au développement
		Sélection de la chèvre noire à poils de Boghassa	Nombre de noyaux distribués	DRPIA	CTD, Partenaires, ONG
Développement des Infrastructures de commercialisation, de transformation et des équipements					
	Construction et équipement des infrastructures	Construction et équipement des marchés à bétail en infrastructures (points d'eau, parc de vaccination, rampe d'embarquement, hangar de négoce, latrines, parc de transit)	Nombre de marchés construits et équipés	CTD	OPP, CRA, DRPIA, DRSV, Partenaires au développement
		Construction d'aires d'abattages aménagées dans les communes	1 aire aménagée/commune	CTD	DRSV, DRPIA, ONG, Partenaires, OPP

		Equiperment de l'abattoir de Kidal en chambre froide et en séchoir	La chambre froide construite ; un séchoir disponible	CTD	DRPIA, DRSV, ONG, OPP, Partenaires
		Dotation des bouchers de Kidal en moyen de transport de la viande de l'abattoir vers les points de vente	Un camion frigorifique mis à disposition des bouchers	CTD	DRPIA, DRSV, CRA, OPP, Partenaires
		Création d'unités de transformation des peaux et cuirs pour les groupements féminins	1 unité par cercle	ASPROFER	DRPIA, DRSV, OPP, ONG, Partenaires, CTD
		Ouverture des points de vente dans les zones de consommation des produits artisanaux	1 points de vente est créé dans chaque cercle	CTD	FRAK, OPP, ONG, Partenaires
		Doter les groupements féminins en machines à coudre les peaux et cuirs	Nombre de groupements dotés de machines à coudre	ASPROFER	CTD, Partenaires, ONG
		Impliquer les acteurs des filières dans la gestion des infrastructures (marchés à bétail, boucheries, abattoirs)	Nombre d'infrastructures mises sous gestion déléguée	CTD	DRPIA, DRSV, ONG, Partenaires
Faciliter l'accès du marché algérien aux marchands de bétail maliens					
		Elaboration des conventions commerciales entre le Mali et l'Algérie	1 convention élaborée	MEP	DNSV, DNPIA, APCAM, OPP

		Organisation des marchés terminaux.	Création d'infrastructures dans les marchés terminaux (points d'eau, clôture, parc de transit, rampe d'embarquement, latrines, magasins de stockage d'aliment bétail)	CTD	CRA, DRPIA, CTD, ONG, OPP, Partenaires au développement
		Renforcement du marché central de Kidal	Construction des infrastructures manquantes (rampe d'embarquement pour camelins, puits et hangars des exposants ; Nombre de négociants de bétail appuyés.	CTD	CRA, DRPIA, ONG, Partenaires au développement

XII ANNEXES

Annexe I : Termes de référence de « l'étude des filières Bétail/Productions animales dans la Région de Kidal »

Annexe II : Présentation de la Région de Kidal.

Annexe III : Répertoire des Textes Législatifs et réglementaires régissant les filières bétail/productions animales.

Annexe IV : Questionnaire/Guide d'enquête sur les filières bétail/Productions animales(viande, lait, beurre, fromage, peaux et cuirs) dans la Région de Kidal

Annexe V : Circuit de commercialisation des marchés à bétail des communes de l'étude (Adielhoc, Timtaghène et Intadjédit) et le marché central de Kidal.

Annexe VI : Prix du bétail dans les communes de l'étude (Adielhoc, Intadjédit et Timtaghène) et le marché central de Kidal.

Annexe VII : Liste des structures et personnes rencontrées au cours de l'étude

Annexe VIII : Bibliographie.

Annexe I : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE DES FILIERES BETAIL (ANIMAUX SUR PIED, LAIT, BEURRE, FROMAGE, VIANDE, PEAUX ET CUIRS) DANS LA REGION DE KIDAL.

1. Introduction et contexte :

L'AEN, à travers son antenne de Kidal connue sous le nom de 'PADDECK' intervient dans la région de Kidal depuis 1999. Elle voulait et veut encore accompagner la Décentralisation par un « appui au développement décentralisé » qui touche aujourd'hui les 11 communes de la 8^{ème} région. Elle vient encore confirmer cette volonté de renforcement des capacités locales par une implication comme opérateur du CCC(centre de conseils communaux) de Kidal-Tinessako.

Depuis trois ans l'AEN se focalise également sur la gestion des ressources naturelles (GRN) dans le Nord-Mali, domaine incontournable pour une zone où l'élevage est le pivot de l'économie et où la climatologie est connue plutôt pour sa sévérité.

2. Justification de l'étude :

La région de Kidal est la seule à vivre presque exclusivement de l'élevage, avec comme source hydrique des pluies parmi les plus faibles et les plus irrégulières du Mali.

Le rôle de l'élevage est donc primordial dans cette Région, et l'impact de l'exploitation du bétail sur la gestion des ressources naturelles important.

L'analphabétisme et l'inorganisation des éleveurs réduisent de beaucoup la maîtrise par ceux-ci des marchés, même locaux. C'est ainsi que le bétail de Kidal est, sans arrêt, drainé vers le sud Algérien à travers un circuit informel maîtrisé plutôt par les acheteurs Algériens.

Les marchés sont pratiquement fermés aux femmes qui, lorsqu'elles ont des activités liées au bétail, ne peuvent offrir que quelques sous produits comme des peaux, du fromage, du beurre, et, plus rarement du lait.

La mauvaise pluviométrie et les multiples difficultés à accéder à l'aliment bétail ont besoin d'une réflexion pour permettre aux éleveurs d'avoir une 'réserve' de solutions alternatives.

A ces sujets il est utile d'avoir le maximum d'informations sur les principaux 'circuits-bétail' à travers :

- les acteurs ;
- les marchés ;
- les prix ;
- la législation, etc.

Ainsi on pourrait donner des bases d'orientation aux embryons d'associations tels que Termit, Tatit, et autres, afin qu'elles puissent mieux maîtriser les circuits où elles sont censées d'être engagées.

C'est donc toute une dynamique du pastoralisme qu'il s'agit d'enclencher' ou de renforcer. Et ce pour y parvenir que l'AEN a jugé nécessaire de réaliser cette étude.

3. Objectifs :

Les objectifs de cette étude sont :

1. Identifier les différents acteurs et maillons de cette filière bétail existantes : animaux sur pied, viande, lait, beurre, fromage, peaux et cuirs , toison.
2. Comprendre pour mieux expliquer la dynamique et les perspectives des différents circuits au niveau de la Région de Kidal et hors de la Région selon les cas afin que les principaux acteurs ou/et les intéressés-les éleveurs en tête-puissent en tirer le maximum de profit.

4 . Résultats attendus :

- Une description claire des filières bétail (animaux sur pied, lait, beurre, fromage, peaux et cuirs, toison) au niveau de la région de Kidal ;
- identification des principaux acteurs impliqués dans les filières, et description de leurs rôles respectifs ;
- identification des pistes/solutions dégagées par les acteurs impliqués-les éleveurs en tête- pour une meilleure valorisation des filières à leur profit.
- identification d'opportunités pour une meilleure insertion des associations des femmes de la Région dans les différentes filières afin de réduire la pauvreté chez cette tranche particulièrement vulnérable au sein de la communauté pastorale de Kidal.
- Une meilleure connaissance des mécanismes de mobilisation des ressources des communes résultant d'une meilleure exploitation des filières

5. Déroulement :

L'étude se déroule en six étapes :

- a) revue bibliographique : rapports SNV Gao ; DDRK Kidal ; documents disponibles au PADDECK, dont notamment : Rapport de Monsieur Iswadèn Ag Sarid sur l'atelier sur le Pastoralisme organisé à Intadeini.
- b) séances de travail préliminaire avec les embryons d'associations de Kidal: Tirit, Tatit et autres pour recueillir leurs expériences dans leurs filières respectives.
- c) Enquête de terrain dans trois communes :
 - Intadjédit (Cercle de Tinessako) ;
 - Ajalhoc et Timtaghène(Cercle de Tessalit)
- d) Restitution des résultats au niveau de ces trois communes en même temps que la restitution du diagnostic participatif sur les pratiques pastorales qui sera parallèlement mené.
- e) Restitution à l'AEN/PADDECK
- f)Restitution au niveau de la Région

6. Profil souhaité du Consultant :

Répondre aux critères suivants :

- Bon niveau intellectuel (au moins BAC+ 2) ;
- Bonne connaissance du pastoralisme ;
- Bonne connaissance de la Région(géographie, Acteurs, filières, marchés) ;
- Bonne connaissance de la langue Tamashèque ;
- Bonne expérience en matière de recherche dans le domaine des filières ou dans un domaine similaire ;
- Bonne expérience des débats avec les pasteurs.

Annexe II: PRESENTATION DE LA REGION DE KIDAL

I-APERCU GEOGRAPHIQUE

1.PRESENTATION PHYSIQUE

La région de Kidal est située au Nord –Est du Mali, entre le 18° et le 21°9 de latitude Nord et entre le 2° et le 4°3 de longitude Ouest.

Elle est limitée :

- Au Nord par l'Algérie
- A l'Est par le Niger
- Au Sud par la Région de Gao
- Et à l'Ouest par la Région de Tombouctou

La superficie totale de la région de Kidal est estimée à 260. 000 km² soit 21,27% du territoire national.

La Région de Kidal comporte 4 Cercles (Kidal, Tessalit, Tinessako et Abeibara), 1 commune urbaine, 10 communes rurales et 125 villages et fractions.

Elle est estimée à 42 479 habitants en 1999. La population est essentiellement composée de Kel Tamacheqs et des Arabes, mais également des Sonraïs et des Bambaras en très faible proportion.

Les sécheresses endémiques des années 1973/1974 et 1984/1985 et les rébellions armées des années 1963/1964 et 1990/1995 ont provoqué différents mouvements des populations vers les pays voisins (Algérie, Mauritanie, Niger, Libye, etc.).

En plus de ces exodes massifs, l'aridité et les vastes étendues désertiques expliquent en partie la faible densité de la population de la Région et son retard en matière de développement économique.

2.CLIMAT

La Région de Kidal est entièrement située dans la zone Sahélo-Saharienne. La pluviométrie est très faible et décroissante du Sud vers la Nord. La moyenne varie entre 75 et 121 mm. Les écarts de température sont très importants.

L'année se partage entre trois saisons :

- Une saison sèche et chaude allant de mars à juin, caractérisée par l'harmattan , vent sec et chaud qui fait monter la température au delà de 45°C ;
- Une saison des pluies allant de juin à septembre caractérisée par des pluies irrégulière variant entre 10 et 150 mm/an. Durant cette période, soufflent des vents chauds et humides «les tempêtes de sable » qui rendent la visibilité presque nulle et la respiration très difficile.
- Une saison sèche et froide allant d'octobre à mars se caractérisant par la baisse considérable de température surtout les nuits. Des brumes sèches réduisent souvent la visibilité de moins de 20 mètres. Durant cette période la température peut baisser jusqu'à 5°C, créant avec le jour, des écarts considérables de plus de 30°C.

3 SOLS

La Région repose essentiellement sur un socle précambrien granitique et métamorphique avec des terrains sédimentaires des vallées du Telemsi, du Tamasna et du Tanezrouft. Il en résulte des sols sableux-rocaillieux et limono-argileux. Aussi les sols sont tributaires des eaux de ruissellement drainées par les oueds.

4. VEGETATION

Les agents d'érosion que sont le vent, l'eau et le soleil et qui sont très importants dans la Région affectent gravement la stabilité des sols et font que la végétation est de plus en plus localisée le long des oueds dans les vallées et plaines. La végétation ligneuse est composée d'Acacia, de Balanites aegyptiaca et Calotropis procera.

Quant à la couverture herbacée, elle comprend le Panicum turgidum, et d'autres graminées. Les espèces comme le Cenchrus bifflorus sont en voie de disparition. Le fonio sauvage (Panicum laetum) pousse dans les plaines et les vallées et rentre dans l'alimentation humaine.

5. HYDROGRAPHIE

Dans la région de Kidal il n'y a que des cours d'eaux temporaires dont la durée de vie est fonction de la pluviométrie. Il s'agit de nombreux oueds dont les bassins versants sont de tailles différentes et se versent pour la majorité dans la Telemsi à l'Ouest. Les plus importants sont : Ibdakane, Eghachar Sadidène, Edjèrere, Alkit, Elewidj, Taghlit, Marat, etc.

Quant à l'est les oueds se jettent dans les terrains sédimentaires du Tamasna, le Zgarat et l'Azaouagh. Ces oueds favorisent l'existence de pâturages dans la Telemsi, le Tamasna et les nombreuses vallées d'écoulement des eaux de ruissellement.

L'assèchement de ces oueds commande le début du nomadisme, c'est à dire la recherche des pâturages et points d'eau. Il faut noter que dans l'Adrar les puits constituent la seule source permanente d'eau pour les hommes, les animaux et le maraîchage. Toutefois le régime de ces puits ne dépend pas seulement des précipitations tombées dans la zone des puits mais semble suivre un cycle d'ordre géologique.

6. FAUNE :

Jadis abondante et diversifiée, la faune de la Région de Kidal a totalement souffert de l'action de l'homme (braconnage). Les espèces spectaculaires qui ont disparu sont l'Addax, l'Oryx, l'Autruche et la Gazelle dama. Cependant le reliquat de cette faune de la frange saharienne notamment la Gazelle dorca (biches), les outardes, les chacals, les hyènes etc..... peut contribuer à promouvoir le tourisme à travers la chasse sportive, le tourisme de vision, etc....., si elle est bien protégée ; son espace aménagé et mieux géré.

7. ECONOMIE

La Région de Kidal est essentiellement située dans la zone agro climatique désertique. Deux zones homogènes de développement se partagent la Région : la zone de l'Adrar des Iforas –Telemsi-Tamasna qui est une vaste zone pastorale et la zone désertique sans valeur agricole mais à haute valeur minière et stratégique. Pour la première zone, le massif central de l'Adrar des Iforas regroupe la presque totalité des agglomérations et la totalité des zones de maraîchage.

Le Telemsi et le Tamasna sont exploités par les éleveurs nomades.

L'économie régionale repose essentiellement sur l'élevage extensif des camélins, des ovins, des caprins, des asins et des bovins. L'élevage est la principale activité à partir de laquelle les populations tirent leur source de revenus. Cependant le mode d'élevage (nomade par excellence) ne permet pas de tirer le maximum de profit de cette activité n'étant pas pris en compte par les politiques de développement, lesquelles sont élaborées dans l'ignorance pure et simple des réalités du pastoralisme nomade. Le commerce de bétail, de viande, de lait et peaux s'effectue de manière traditionnelle.

Après l'élevage, le commerce est l'activité la plus importante de la Région.

Le maraîchage pratiqué dans les oueds de l'Adrar, la culture du sorgho et la phœniciculture au ralenti sont des activités non négligeables.

L'artisanat, le transport à petite échelle de même que le tourisme sont à prendre en considération dans l'économie régionale.

La plâtrière de Tessalit était et demeure l'unique expérience « industrielle » de la Région. Aujourd'hui elle est fermée, détruite au cours de la rébellion.

La Région recèle de potentialités minières non exploitées : cuivre, étain, magnésium, fer, uranium, or, cobalt, etc.....

La construction de la route Transsaharienne pour le désenclavement et du barrage de Tossaye pour la fourniture d'électricité permettrait à la Région d'améliorer son économie.

II APERCU HISTORIQUE

Du fait de la rareté des documents écrits, l'histoire du peuplement dans l'Adrar est mal connue ou fait l'objet d'opinions divergentes. Mais tout porte à croire que depuis très longtemps cette partie du Mali est un carrefour commercial d'où partent des pistes caravanières dans toutes les directions. Du paléolithique au début de l'ère chrétienne, les nombreuses gravures rupestres ainsi que les représentations d'animaux et de squelettes humains et du Tifinagh témoignent de l'existence d'un peuplement ancien.

De 1635 à la pénétration coloniale (20^{ème} siècle) l'Adrar fut le théâtre de nombreuses exactions et guerres tribales entre d'une part des tribus dominantes de la zone, et d'autre part, les Oullimedènes et Kel Aïr venant du Sud-Est, les Kel Ahaggar du Nord et les Kounta de l'Ouest. Venant du Sud les Français contrôlèrent Kidal en 1908.

Ainsi avec la colonisation, la cité de Kidal renaît avec la présence du Fort Militaire français qui a sécurisé la zone et a attiré les commerçants arabes du Maghreb d'abord. De 1934 à 1997 Kidal devient un bagne de déportation des brigands de l'AOF, des grands malfrats et prisonniers politiques du Mali indépendant. La

rébellion armée de 1963-1964 a provoqué la fermeture et l'isolement de la zone par rapport au reste du Mali et du monde.

La deuxième rébellion armée de 1990 à 1995 aboutit à la création de la 8^{ème} Région du Mali qui est celle de Kidal, dont les dispositions étaient arrêtées il y a très longtemps de cela (depuis 1987). Sur le plan administratif, du temps colonial, Kidal fut d'abord poste militaire, puis Subdivision du Cercle de Gao, de 1960 à 1991, Cercle de la Région de Gao.

Sur la base de l'ordonnance N°039/P-CTSP du 08-08-91 fut créée la Région de Kidal.

III POPULATION

La population de Kidal est estimée à 43 456 en 1999. Une forte partie de la population est émigrée vers l'Algérie, la Libye et d'autres pays (Arabie saoudite, Niger, etc.).

Population, Superficie et densité par Cercle et Commune en 1999 :

Entités administratives			Nombre d'établissements humains			Population		
			Super (Km2)	Villages	Fractions	Total	1987	1998
Kidal	Kidal	-	1	34	35	-	12 559	12 848
	Anefif	-	0	10	10	-	3 516	3 597
	Essouk	-	0	5	5	-	1 268	1 297
	Total Cercle	125 000	1	49	50	12665	17 343	17 773
Tessalit	Tessalit	30 000	1	6	7	-	4 636	4 723
	Adielhoc	25 000	1	19	20	-	6 801	6 957
	Timtaghène	16 250	1	3	4	-	2 283	2 336
	Total Cercle	72 250	3	28	31	11471	13 720	14 036
Abeibara	Abeibara	-	1	9	10	-	2 806	2 871
	Boghassa	-	1	4	5	-	3 242	3 317
	Tinzawatène	-	1	1	2	-	1 770	1 811
	Total Cercle	23 750	3	14	17	4409	7 818	7 999
Tinessako	Tinessako	-	1	8	9	-	1 604	1 641
	Abiyou	-	0	6	6	-	813	832
	Inesserine	-	0	8	8	-	1 181	1 208
	Total Cercle	39 000	1	22	23	4704	3 508	3 589
TOTAL REGION		260 000	8	117	125	33249	42 479	43 456

SOURCE DRPS KIDAL

Un recensement administratif et fiscal est effectué en 2003 par les communes rurales d'Abeibara, Boghassa, Essouk, Intadjédit et Tinzawatène avec l'appui financier du PADDECK. Un autre recensement du même genre s'est déroulé à Anefif avec l'appui ACF-AEN en 2004. Les résultats de ces deux recensements sont dans le tableau ci-après :

**Recapitulatif des recensements effectués dans les communes rurales
d'Abeibara, Boghassa, Essouk, Intadjédit , Tinzawatène et Anefif :**

Communes	Population				Cheptel						Armes à feu
	Hommes	Femmes	Total	Imposables	Bovins	Camelins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	
Abeibara	2669	2379	5048	2661	41	1921	6184	5304	0	1135	0
Boghassa	-	-	3531	1528	55	1916	4096	6365	0	1210	2
Essouk	1956	1471	3417	1445	39	545			0	776	0
Intadjédit	3640	2897	6537	2937	79	8412	7461	4748	0	1289	0
Tinzawatèn	1302	1170	2472		0	1267	1086	2361	0	450	0
Anefif*	-	3043	13707	6912	-	3865	11302		830	2726	-

* A Anefif la population a doublé en 2004 par rapport au recensement de 1996 (6284 habitants pour un village et 8 fractions). En 2004 il a été recensé à Anefif : 13707 habitants pour un village et 13 fractions.

Annexe III-REPERTOIRE DES PRINCIPAUX TEXTES SUR LA LEGISLATION VETERINAIRE ET LA COMMERCIALISATION DU BETAIL ET DES PRODUITS DE L'ELEVAGE, ACCORDS BILATERAUX ET MULTILATERAUX

I POLICE SANITAIRE

-Loi N° 01-022 ./ du 31 mai 2001, régissant la répression des infractions à la police sanitaire des animaux sur le territoire de la République du Mali

-Décret N°01-339/ P-RM du 09 août 2001 fixant les modalités d'application de la loi N° 01-022 du 31 mai portant répression des infractions à la police sanitaire des animaux sur le territoire de la République du Mali

-Loi N° 95-060/AN-RM du 02 août 1995, portant répression des infractions à la police sanitaire des animaux sur la République du Mali

II EXERCICE DE LA PROFESSION VETERINAIRE

-Loi N° 01-021/ AN-RM du 30 mai 2001, régissant la profession vétérinaire

-Décision N° 99-0220/MDRE-CAB portant autorisation d'exercice à titre privé de la profession vétérinaire

-Décret N° 01-340/P6RM du 09 août 2001 fixant les modalités d'application de la loi 01-021 du 30 mai 2001 régissant la profession vétérinaire

-Décret N°86-313/PG-RM du 02 octobre 1996 portant organisation de l'exercice à titre privé de la profession vétérinaire

Arrêté N° 02-0988/MDR –SG fixant les modalités d'application du décret N°01-340/P-RM du 09 août 2001 fixant les modalités d'application de la loi N°01-021 du 30 mai 2001 régissant la profession vétérinaire

Pharmacie vétérinaire :

-Décret° 01-341/P-RM du 09 août 2001 fixant les modalités d'application de la loi N° 01-062 du 04 juillet 2001 régissant la pharmacie vétérinaire

-Loi N° 01-062/AN-RM du 04 juillet 2001, régissant la pharmacie vétérinaire

-Arrêté interministériel N° 91-2776/MEF-MDRE-SPASPE fixant les conditions d'importation des produits pharmaceutiques et vétérinaires

-Arrêté interministériel N° 95-2084/MSS-PA-MFC-MDRE du 20 septembre 1995 portant application du décret N° 95-009/PRM du 11 janvier 1995 instituant un visa des produits pharmaceutiques en République du Mali

-Arrêté interministériel N°02-1253/MDRE-MS-SG du 06 juin 2002 fixant les détails des modalités d'ouverture et d'exploitation des établissements pharmaceutiques vétérinaires

Mandat sanitaire

Arrêté interministériel N° 96-1367/MDRE-MFC-MATS-MJGS du 09 septembre 1996, relatif aux conditions d'attribution, d'exécution et retrait du mandat sanitaire

III Hygiène alimentaire/Contrôle de qualité et du conditionnement des denrées alimentaires

-Arrêté N° 007/ MD du 15/05/67 concernant le conditionnement des peaux et cuirs

-Arrêté N° 02-003/CU-G portant perception d'un droit de visite et de contrôle des produits et denrées alimentaires d'origine végétale ou animale et les produits agro pharmaceutiques

-Décret N°02-304/P-RM du 04 juin 2002 portant modalités d'application de la loi fixant les conditions de transformation et de commercialisation du lait et des produits laitiers

-Loi N°02-001/AN-RM du 16 janvier 2002 , fixant les conditions de production , de transformation et de commercialisation du lait et des produits laitiers

-Directives provisoires en matière d'hygiène de la restauration

-Arrêté interministériel N° 7028/ MRNE-MSPAS portant réglementation de l'inspection sanitaire et de salubrité des produits d'origine animale destinés à l'alimentation humaine au Mali

IV Prohibition à l'importation et à l'exportation

-Arrêté N° 001-2699/MICT-SG du 16 octobre 2001 fixant la liste des produits prohibés à l'importation et à l'exportation

V Exploitation du cheptel et protection des animaux domestiques

-Arrêté interministériel N° 03-0363/MAPE-MIC-MEF-MET du 06 mars 2003 portant création d'un cadre national de concertation pour la promotion des échanges commerciaux des produits d'élevage

-Arrêté N°90-2442/MFC-CAB du 15 juin 1989 fixant les modalités d'application du décret N° 896-194/PG-RM du 15 juin 1989, portant réglementation du commerce extérieur

-Arrêté interministériel N° 91/MEE-MSPAS fixant les modalités d'exercice de la profession de boucher au Mali

-Arrêté interministériel N°94-7054/MFCMDERE du 13 juin 1994 portant modification de l'arrêté N89-1824 bis fixant les modalités d'application du décret N° 89-194/P-RM du 15 juin 1989

- Ordonnance N° 16/ CMLN portant organisation du marché du bétail et de la viande

VI Semences animales

-Arrêté N° 02-0983/MDR-SG du 15/05/2002, déterminant les conditions d'attribution , d'exécution et de retrait des agréments des centres de production, de diffusion des semences et embryons d'origine animale

-Décret N° 00-604/P-RM du 05 décembre 2000 , fixant les modalités d'application de l'ordonnance N°00-044/P-RM du 21 septembre 2000 , régissant la production , la diffusion , le contrôle , l'importation et l'exportation des semences et embryons d'origine animale et des reproducteurs

-Arrêté interministériel N° 00-3445/MDR-MICT-MEF du 21/12/2000 portant interdiction d'importation de viande et des produits dérivés, des farines de viande , de sang et d'os de bovins vivants, d'ovules et d'embryons de bovins

VII Charte pastorale

-Loi N° 01-004/ANRM du 27 février 2001 portant charte pastorale en République du Mali

VIII Normalisation

-Décret N° 04-065/P-RM du 04 mars 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence Nationale de la Sécurité sanitaire des aliments

-Décret N° 04-066/P-RM du 04 mars 2004 portant création d'un conseil national de sécurité sanitaire des aliments

IX Transactions

-Protocole d'entente relatif à la gestion des ristournes sur les recettes d'exploitation forestières et des remises sur les produits des amendes de transaction forestière ; faunique et halieutique

X Accords bilatéraux et multilatéraux (relatifs à la transhumance, commerce, échange des animaux et produits d'animaux, etc.....)

-Accord zoo sanitaire entre la Jamahirya Arabe Libyenne populaire et Socialiste et la République du Mali

-Amendement à l'accord zoo-sanitaire entre la République du Mali et la République islamique de Mauritanie

-Convention zoo-sanitaire entre la République du Ghana et la République du Mali

-Protocole d'accord en matière de transit du bétail entre la République du Niger et la République du Mali

-Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats Membres de la CEDEAO

-Protocole d'Accord entre la République du Mali et République Algérienne Démocratique et Populaire sur les conditions sanitaires exigées à l'importation de viande bovine en provenance du Mali

-Convention sanitaire vétérinaire entre la Gouvernement de la République du Mali et le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Annexe IV Questionnaire/Guide d'enquête sur les filières bétail/ productions animales (viande- lait-peaux et cuirs) dans la région de Kidal

A. Les marchés à bétail

1. Il existe combien de marchés à bétail dans la région de Kidal ?

- Quels sont :

-les marchés de Collecte ;

-les marchés de regroupement et

-les marchés terminaux

2. Faire l'état des lieux de chaque marché (clôture, hangar, rampe, point d'eau, parc de vaccination , etc.)

B. Filière bétail sur pieds

3 Estimer le nombre d'animaux vendus journalièrement et par espèce (camélins, bovins ,ovins, caprins et sains)

4 .Evaluer les prix de vente par espèce et selon les ages :

Camélins

1 an.....

2 ans.....

3 ans.....

4 ans et plus.....

Bovins :

1 an.....

2 ans.....

3 ans.....

4 ans et plus.....

ovins :

1 an

2 ans.....

3 ans.....

4 ans et plus.....

Caprins :

1 an

2 ans.....

3ans.....

4 ans et plus.....

Sains :.....

5 .Indiquer les circuits d'approvisionnement des marchés définis au point 2.

6. Indiquer les circuits de distribution des marchés définis au point2.

7. *Evaluer le prix de transport(par camion) par tête et par espèce :*

- d'un marché de collecte au marché de regroupement ;*
- d'un marché de regroupement au marché terminal ;*

- d'un marché de collecte au marché terminal*

Evaluer le coût des taxes à l'importation et à l'exportation

8. *Evaluer la numération du convoyeur(pédestre) par tête et par espèce :*

- d'un marché de collecte au marché de regroupement ;*

- d'un marché de regroupement au marché terminal ;*

- d'un marché de collecte au marché terminal*

9. *Indiquer le coût du berger provisoire au niveau de tous les types de marchés et pour toutes les espèces (camelins , bovins, ovins et caprins)*

10. *Donner un exemple de transaction en indiquant les charges (prix d'achat, prix de transport ; etc.....) ; le prix de vente et le bénéfice encaissé ;*

11. *Définir les différents intervenants dans la filière de commercialisation du bétail*

- intervenants au niveau du circuit national et*

- intervenants au niveau du circuit international*

12. *Enumérer les contraintes à la production et à la commercialisation du bétail*

13. *dégager les causes et solutions à ces contraintes*

C. Filière viande

14. *Evaluer le nombre d'aires d'abattage par commune ;et le coût des taxes d'abattage(par espèce)*

- aires d'abattage aménagées.....*

- aires d'abattages de fortune.....*

Taxe d'abattage :

- Camelin.....*
- Bovin.....*
- Ovin.....*
- Caprin.....*

15 Combien d'animaux sont abattus journalièrement dans les centres urbains?

camelins.....

Bovins.....

Ovins.....

Caprins.....

•

16. Quel est le prix au kg de viande par espèce?

17 : la viande est-elle consommée localement ou exportée ?

18.Existe-t-il la commercialisation de viande séchée ?

Si non pourquoi ?

19. Evaluer le nombre de bouchers par commune

20. Dégager les contraintes , les causes et les solutions de ces contraintes à la production et à la commercialisation de la viande

D. Filière Peaux et Cuirs

21. définir les sources d'approvisionnement

22.Indiquer le prix des peaux et cuirs par espèce (camelins, bovins , ovins, caprins)

Peaux brutes.....

Peaux tannées.....

23. Quelle utilisation locale est elle faite des peaux et cuirs

24 . Indiquer le circuit de commercialisation des peaux et cuirs

-Circuit interne ;

-Circuit externe

25 Indiquer le prix des intrants pour le tannage des peaux (le Kg des gousses de l'Acacia nilotica et autres)

26. Quels sont les acteurs impliqués dans la filière des peaux et cuirs ?

27 . Quelles contraintes à la production et à la commercialisation des peaux et cuirs ?Quelles en sont les causes et le solutions ?

E. Filière Lait et sous produits laitiers (lait caillé, beurre, fromage)

28. Quelle quantité de lait peut être collectée et acheminée vers les centres urbains si les conditions pour cela sont réunies ?

29. À quel prix le litre de lait est vendu dans les centres urbains ?

30. Estimer la quantité de lait vendu par le circuit traditionnel dans chaque commune

31. Quelle quantité de beurre (en litres) et fromage(en kg) peut-on offrir sur le marché pendant une bonne saison humide ?

32. *Quel est le prix du litre de beurre ?*

-Provenance lait de vache.....

-Provenance lait de brebis ou lait de chèvre.....

33. *Quel est le prix du fromage ?*

-Provenance lait de chamelle.....

-Provenance lait de brebis ou lait de chèvre.....

-Provenance lait de vache.....

34. *Quels sont les acteurs impliqués dans la commercialisation du lait et de ses sous-produits ?*

35. *Identifier des associations qui ont l'expérience dans la vente de lait. Donner un exemple de compte d'exploitation de ces associations*

36. *Quelles sont les contraintes à la production et à la commercialisation du lait et de ses sous-produits ? Quelles sont les causes de ces contraintes ? Dégager les solutions.*

F. Genre et filières bétail /Production

37. *Dans quelle filière les femmes sont plus ou moins impliquées ?*

-Filière vente bétail sur pieds ;

-Filière viande

-Filière peaux et cuirs

-Filière lait et les sous produits du lait(lait caillé , fromage , beurre)

38. *Dans quelle étape les femmes sont impliquées (prise de décision de vente, fixation des prix, encaissement des revenus) ?*

39. *Quelles contraintes à l'implication des femmes dans les filières bétail/productions animales ?*

40. *Quelles sont les causes des contraintes à l'implication des femmes dans les filières bétail/productions animales ?*

41. *Quelles solutions peut-on envisager en vue d'impliquer les femmes dans les filières bétail/productions animales ?*

NB. *Le questionnaire s'adresse à toutes les catégories socioprofessionnelles.*

Indiquer dans une liste : les noms et prénoms, le site, l'âge, le sexe et la profession des personnes soumises aux interviews.

Annexe V-LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DES MARCHES A BETAAIL d'Adielhoc, Inabag, Intadjédit et Kidal

I.Circuit de commercialisation du bétail à partir du marché à bétail d'Adielhoc

Tableau : Circuit d'approvisionnement du marché d'Adielhoc

Espèces commercialisées	ORIGINE DES ANIMAUX				Observations
	Localité	Cercle	Région	Pays	
Bovins					Exclusivement des femelles pour la reconstitution
	Kidal	Kidal	Kidal	Mali	
	Gao				
	Gossi	Gourma Agharous	Toumbouctou		
	Anefif				
	Adielhoc				
Ovins-caprins					Surtout des mâles castrés
	Kidal				
	Anefif				
	Djebock		Gao		
	Menaka		Gao		
	Gao				
	Adiel hoc				Surtout des femelles pour la reconstitution
Camelins					
	Tinessako				
	Adielhoc				Femelles pour la reconstitution
	Timtaghène				
Asins					
	Adielhoc				

II Circuit de distribution à partir du marché d'Adielhoc

Bovins

1/ Circuit intérieur

vers Tessalit

vers Inhalid

vers les secteurs d'Adielhoc

2/ Circuit d'exportation

vers Algérie(par camion)

Ovins caprins

1/ Circuit intérieur

vers Tessalit

trajet pédestre:

Adielhoc-Taghlit-Abanco-Tessalit
vers Kidal

trajet pédestre:

Adielhoc-Inakafel-Intachdait-Eghachar Sadidène-Kidal
vers Inhalid

trajet pédestre :

Adielhoc-Taghlit-Abanco-Inkadawatène-Inhalid

vers les secteurs d'Adielhoc

2/ Circuit d'exportation

vers l'Algérie (par camion)

2 trajets pédestres :

a/ Adielhoc-Taghlit-Egharghar-Abanco-Aborghach-Inhalid- Bordj (Algérie)

b/Adielhoc-Intenhert-Ileyatène-Tibagatène-Edjèrer-Timéaouine (Algérie)

vers la Mauritanie par camion (rare)

camelins

1/Circuit intérieur

vers Tessalit

trajet pédestre :

Adielhoc- Taghlit-Egharghar-Abanco-Tessalit

Vers kidal

trajet pédestre :

Adielhoc-Inakafel-Intachdait-Egachar Sadidène-Kidal

vers Inhalid

vers les secteurs d'Adiel hoc

2/Circuit d'exportation

Vers Bordj et Timéaouine(Algérie)

Trajet pédestre :

Adielhoc-Ikadawatène-Inhalid-Bordj(Algérie)

Adielhoc-Oubancort-Sinantène-tadjodjamet-Timéaouine(Algérie)

Vers la Mauritanie (par camion)

Asins

1/circuit intérieur

vers les secteurs d'Adielhoc

vers Bourem

trajet pédestre :

Adielhoc-Ississimal-Tabancort-Tabrichat-Tarkint-Bourem

2/ circuit d'exportation : Néant

I. Circuit de commercialisation du bétail à partir du marché à bétail d’Inabag

Tableau Circuit d’approvisionnement du marché d’Inabag

Espèces commercialisées	ORIGINE DES ANIMAUX				Observations
	localité	Cercle	Région	Pays	
Bovins					
	Gao				Pour la reconstitution
	Kidal				
	Menaka				
	Bourem				
	Gossi				
Ovins caprins					
	Menaka				
	Kidal				
	Emnaghil				
	Ber				
Camelins					
	Inabag et secteurs environnant				Le troupeau des Unités Méharistes est acheté sur place
Asins					
	Inabag				

II- Circuit de distribution du bétail à partir du marché d’Inabag

Bovins

1/Circuit intérieur

Timtaghène : in situ

Vers Inhalid

2/ Circuit d’exportation

vers Algérie

vers Sahara Occidental

Ovins -caprins

1/ Circuit intérieur

vers les secteurs de Timtaghène

vers Adielhoc

trajet pédestre :

Inabag-Taihotène-Inchecar-Inamzil-Adielhoc

vers Kidal

trajet pédestre :

Inabag-Asslagh-Intachdait-Eghachar Sadidène-Kidal

vers Tessalit

trajet pédestre :

Inabag-Taihotène-Inibssagh-Tessalit

2/ Circuit d'exportation (par camion)

vers l'Algérie

vers la Mauritanie

vers le Sahara Occidental

Trajet pédestre(vers Algérie)

Inabag-Taihotène-Inalwassi-Inkadawatène-Inhalid-Bordj(Algérie)

A partir de Bordj le transport vers Adrar se fait par camion

Camélins

1/ Circuit intérieur :

Timtaghène : in situ

Vers Kidal

Trajet pédestre :

Inabag-Asslagh-Intachdayt-Eghachar Sadidène-Kidal

Vers Anefif

Trajet pédestre :

Inabag-Asslagh-Deddet-Anefif

Vers Adielhoc

Trajet pédestre:

Inabag-Taihotène-Inchekar-Adielhoc

Vers Tessalit

Trajet pédestre :

Inabag-Taihotène-Inibssagh-Ahamboubar-Tessalit

Vers Inhalid

Trajet pédestre :

Inabag-Taihotène-Inalwassi-Inkadawatène-Inhalid

2/ Exportation : (par camion)

vers la Mauritanie

vers le Sahara Occidental

vers l'Algérie(par camion et par trajet pédestre)

Trajet pedestre : (circuit caravanier passant par des points d'eau)

Inabag-Taihotène-Inibssagh-Inalwassi-Inkadawatène-Inhalid-Bordj (Algérie)

Asins

1/circuit intérieur

A l'intérieur de la commune d'Inabag

2/Exportation

vers Ber (région de Tombouctou)

trajet pédestre :

Inabag-Inatassass-Oroque-Ber

A partir de Ber les ânes sont acheminés vers Tombouctou et Niono..

I-Circuit de commercialisation du bétail à partir du marché à bétail de Kidal

Circuit d'approvisionnement du marché de bétail de Kidal

Espèces commercialisées	ORIGINE DES ANIMAUX				Observations
	Localité	Cercle	Région	Pays	
Bovins					
	Menaka		Gao		Exclusivement des femelles pour la reconstitution
	Mangaiza			Niger	
	Gossi				
	Kidal				Des femelles pour la reconstitution et des mâles pour la boucherie
	Tassik				
	Takalot				
	Aghabo				
	Amacine				
Ovins caprins					
	Menaka				
	Anefif				
	Kidal				Y compris des animaux d'embouche
	Abeibara				
	Essouk				
	Adielhoc				
	Tinessako				
	Takalot				
	Tassik				
	Aghabo				
	Agharous				
	Keyone				
	Djounhane				
Camélins					
	Menaka		Gao		
	Tinessako				
	Achibogho				
	Intadjédit				
	Intibzaz				
	Takalot				
	Aghabo				
	Tassik				
	Djounhan				
	Amacine				
	Anéfif				
	Talatayt		Gao		
	Tintachori		Gao		
	Abiyou				
Asins					
				Kidal	

II Circuit de distribution à partir du marché à bétail de Kidal

Bovins :

1) Circuits intérieurs :

- Du marché à bétail vers l'intérieur de la commune urbaine de Kidal
- De Kidal vers les communes de la région ;

2) Circuit d'exportation :

Vers le Niger (trajet pedestre) :

Kidal-Takalot-Inféléféfé-Tintachori-Tinfadimata-Ménaka-Andéranboucar-Eballagh-Baleyara.

Ovins-Caprins

1) Circuit intérieur :

- Du marché vers l'intérieur de la commune urbaine de Kidal ;
- De Kidal vers les autres communes de la région.

2) Circuit d'exportation :

Vers l'Algérie :

Par camion :

- Kidal-Abeibara-Tinzawatène(Mali)-Tinza(Algérie)-Tamanrasset.
- Kidal-Adielhoc-Tessalit-Inhalid-Bordj-Adrar
- Kidal-Timéaouine-Tamanrasset.

Par trajet pedestre(caravanes) :

- Kidal-Ebellel-Inaghamboulou-Inkoufé-Intéhék-Tahalandak-Timéaouine.
- Kidal-Sindimane-Aghli-Inazaraf-Tangamer-Tinza.

Camélins :

1) Circuit intérieur :

- Du marché vers l'intérieur de la commune urbaine de Kidal ;
- De Kidal vers les autres communes de la Région ;

2) Circuit d'exportation

Vers l'Algérie :

Par camion :

- Kidal-Abeibara-Tinza(Mali)-Tinza(Algérie)-Tamanrasset.
- Kidal-Adielhoc-Tessalit-Inhalid-Bordj-Adrar.
- Kidal-Timéaouine-Tamanrasset.

Par circuit caravanier :

- Kidal-Ebellel-Inaghamboulou-Inkoufé-Intéhék-Talahandak-Timéaouine
- Kidal-Sindimane-Aghli-Inzaraf-Tangamer-Tinza(Mali)-Tinza(Algérie).

Asins :

1) Circuit intérieur :

Du marché vers l'intérieur de la commune urbaine de Kidal

2) Circuit extérieur : Néant

I Circuit de Commercialisation du bétail à partir du marché à bétail d'Intadjédit :

Tableau :Circuit d'approvisionnement du marché d'Intadjédit :

Espèces commercialisées	Origine des animaux				Observations
	Localité	Cercle	Région	Pays	
Bovins					
	Tassik	Kidal	Kidal	Mali	Exploitations familiales
Ovins-Caprins					
	Tagorast				
	Infalfalène				
	Tinadjoch				
	Intadjédit				
	Himma				
	Imboulal				
	Tedjerert	<u>Menaka</u>	<u>Gao</u>	<u>Mali</u>	
Camélins					
	Tagorast				
	Infalfalène				
	Tinadjoch				
	Intdjédit				
	Himma				
	Imboulal				
	Tedjerert	Ménaka	Gao	Mali	
Asins					
				Intadjédit	

II Circuit de distribution à partir du marché d'Intadjédit :

Bovins :

- 1) Circuit intérieur : Néant
- 2) Circuit extérieur : Néant

Ovins-Caprins :

1) Circuit intérieur : (pédestre)
Intadjédit-Abiyou-Tassik-Kidak

2) Circuit extérieur :

Vers l'Algérie

Par camion :

Intadjédit-Tinza-Tamanrasset.

Camélins :

1) Circuit intérieur(pédestre) :
Intadjédit-Abiyou-Tassik-Kidal

2) Circuit extérieur :

Vers l'Algérie

Par camion :

Intadjédit-Tinza-Tamanrasset

Asins :

1) Circuit intérieur :

Néant

2) Circuit extérieur : Néant

Annexe VI- Prix du bétail dans les communes de l'étude (Adielhoc, Timtaghène et Intadjédit) et à Kidal

Prix du bétail dans la commune d'Adielhoc

(Mâles)

Espèce	Ages			
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et plus
	Prix en f cfa	prix en f cfa	Prix en f cfa	Prix en f cfa
Camelins	75 000	100 000	150 000	250 000
Bovins	40 000	90 000	125 000	200 000
Ovins	15 000	25 000	35 000	45 000
Caprins	10 000	13 000	17000	25 000
Asins	25 000	25 000	25 000	25000

(Femelles)

Espèce	Ages			
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et plus
	Prix en f cfa	prix en f cfa	Prix en f cfa	Prix en f cfa
Camelins	70 000	100 000	150 000	200 0000
Bovins	70 000	100 000	150 000	250 000
Ovins	15 000	20 000	27 500	30 000
Caprins	10 000	13 000	15 000	17500
Asins	25000	30 000	35 000	35 000

Prix du bétail dans la commune de Timtaghène

(Mâles)

Espèce	Ages			
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et plus
	F cfa	F cfa	F cfa	F cfa
Camelins	50 000	100 000	150 000	200 000
Bovins	50 000	100 000	150 000	200 000
Ovins	20 000	25 000	30 000	45 000
Caprins	7 500	10 000	12 500	15 000
Asins	20 000	30 000	30 000	35 000

(Femelles)

Espèce	Ages			
	1an	2 ans	3 ans	4 ans et plus
	F cfa	F cfa	F cfa	F cfa
Camelins	75 000	125 000	150 000	200 000
Bovins	60 000	75 000	125 000	250 000
Ovins	12 500	20 000	25 000	35 000
Caprins	7 500	10 000	15 000	25 000
Asins	-	-	25 000	30 000

Prix de vente du bétail dans la commune d'Intadjédit

(Mâles)

Espèce	Ages			
	1 an	2 ans	3ans	4 ans et plus
	F cfa	F cfa	F cfa	F cfa
Camelins	75000	100 000	150 000	325 000
Bovins	Pas vendus			
Ovins	20 000	25 000	40 000	45 000
Caprins	7 500	15 000	25 000	30 000
Asins	Pas vendus			

(Femelles)

Espèces	Ages			
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et plus
	F cfa	F cfa	F cfa	F cfa
Camelins	100 000	120 000	175 000	250 000
Bovins	Pas vendus			
Ovins	15 000	25 000	35 000	40 000
Caprin	7 5000	10 000	15 000	20 000
Asins	Pas vendus			

Prix de vente du bétail à Kidal

(Mâles)

Espèce	Ages			
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et plus
	F cfa	F cfa	F cfa	F cfa
Camelins	100 000	150 000	175 000	250 000
Bovins	35 000	80 000	125 000	175 000
Ovins	15 000	25 000	35 000	45 000
Caprins	7 500	12 500	20 000	25 000
Asins	-	-	25 000	30 000

(Femelles)

Espèces	Ages			
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans et plus
	F cfa	F cfa	F cfa	F cfa
Camelins	75 000	100 000	150 000	200 000
Bovins	65 000	75 000	150 000	200 000
Ovins	15 000	20 000	25 000	35 000
Caprins	12 500	15 000	20 000	25 000
Asins	-	-	25 000	30 000

Annexe VII-Liste des personnes et structures rencontrées

Nom/Prénom	Age	Sexe	Profession	Site
Intalla ag Cherif	56	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Ahandagoss ag Attaramiss	60	Masculin	marchand de bétail	Tassiddjimt
Habidine ag Aboubacrine	46	Masculin	marchand de bétail	Tassiddjimt
Agalher ag Ossad	50	Masculin	marchand de bétail	Tassiddjimt
Takdich wt Iknane	20	Féminin	éleveur	Tassiddjimt
Attala wt Habdolla	18	Féminin	éleveur	Tassiddjimt
Ousmane ag sidi Mohamed	36	Masculin	marchand de bétail	Tassiddjimt
Mossa ag Diknane	27	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Oumar ag Idda	46	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Aswaky ag Mitane	49	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Iniguifa ag Mohamed	38	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Agaly ag Tohima	26	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Rhissa ag Ossad	40	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Aarab ag Osal	35	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Acherif ag Ibrahim	70	Masculin	Marchand de bétail	Tassiddjimt
Tohima ag Mohamed	70	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Ahmoudou ag Sarid	50	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Ateyoub ag Acherif	46	Masculin	éleveur	Tassiddjimt
Sidi Mohamed ag M'barik	54	Masculin	éleveur	Telabit
Mohamed ag Mahamad	46	Masculin	éleveur	telabit
Elhader ag Ahmad	70	Masculin	éleveur	Telabit
Mossa ag Rhissa	29	Masculin	Marchand de bétail	Telabit
Hamma ag Adoudou	24	Masculin	éleveur	Telabit
Intalou ag Boukli	63	Masculin	éleveur	Telabit
Hassane ag Ahmad	41	Masculin	éleveur	Telabit
Barahim ag ahmad	24	Masculin	éleveur	Telabit

Aleulot ag Aloghma	45	Masculin	élèveur	Telabit
Imaha ag mahamad	29	Masculin	élèveur	Telabit
Doulahy ag Mahamad	40	Masculin	élèveur	Telabit
Chatna wt Ahmed	42	Féminin	élèveur	Telabit
Agdouhada wt wanayti	44	Féminin	élèveur	Telabit
Agali ag Hamdi	27	Masculin	élèveur	Telabit
Azouladj ag Hindina	50	Masculin	élèveur	telabit
Zouda ag Atahlil	24	Masculin	élèveur	Inabag
Salika ag Atahlil	60	Masculin	Maire de la commune de Timtaghène	Inabag
Nata wt Sidi mohamed	42	Féminin	ménagère	Inabag
Wakna ag m'baha	67	Masculin	élèveur	Inabag
Efagère ag Salika	18	Masculin	élèveur	Inabag
Hati ag Atahlil	55	Masculin	élèveur	Inabag
M'ma wt Efagère	29	Masculin	ménagère	Inabag
Ilijimitt ag Mohamed	30	Masculin	élèveur	Inabag
Fadimata wt Ahmad	42	Féminin	ménagère	Inabag
Baba ag Amche	29	Masculin	Élu communal	Inabag
Maahamad ag Saleka	19	Masculin	élèveur	Inabag
M'ba wt Elback	28	Féminin	ménagère	Inabag
Hata ag Sidamar	39	Masculin	élèveur	Inabag
Tekawelt wt Cheick	16	Féminin	ménagère	Inabag
Efagère ag	52	Masculin	élèveur	Inabag
Wado ag Efagère	22	Masculin	élèveur	Inabag
M'mack ag Sidi Mohamed	32	Masculin	élèveur	Inabag
Aghali Ag Bikita	32	Masculin	élèveur	Inabag
Adidouane ag Baba Ahmed	29	Masculin	élèveur	Inabag
Mohina ag M'bara	40	Masculin	élèveur	Inabag
Aminata wt Elback	36	Féminin	élèveur	Inabag
Bajou wt Adawaka	49	Féminin	ménagère	Inabag
				Inabag
Mahlaka wt Ibrahim	60	Féminin	ménagère	Tinkar

Bekaye Ag Amassara	68	Masculin	Elu municipal	Timtaghène
Adidamane ag Baba Ahmed	65	Masculin	élèveur	Timtaghène
Fany wt M'bara	42	Féminin	ménagère	Timtaghène
Amack ag Deidi	48	Masculin	élèveur	Timtaghène
Kadé ag Sambakoki	36	Masculin	élèveur	Timtaghène
Zouda ag Waladogaz	40	Masculin	élèveur	Timtaghène
Tawani ag Imahtar	52	Masculin	élèveur	Timtaghène
Mahamane ag Mossa	42	Masculin	élèveur	Timtaghène
Selly wt Oumar	38	Féminin	ménagère	Timtaghène
Nina wt Amack	56	Féminin	ménagère	Timtaghène
Neibou wt biga	50	Féminin	ménagère	Timtaghène
Botta ag Liffer	49	Masculin	Artisan	Timtaghène
Talla ag Badi	45	Masculin	élèveur	Timtaghène
Siya wt Sambokaki	30	Féminin	élèveur	Timtaghène
Shayata wt Atahlil	40	Féminin	ménagère	Timtaghène
Dena ag Badi	30	Masculin	élèveur	Timtaghène
Cheiti ag Deiti	35	Masculin	élèveur	Timtaghène
Oula ag Sidalamine	32	Masculin	élèveur	Timtaghène
Mana wt Bekaye	45	Féminin	ménagère	Timtaghène
Zeinab wt Mohamed	31	Féminin	ménagère	Timtaghène
Zinna ag Haballa	40	Masculin	élèveur	Timtaghène
Mohamed ag Saghdoun	70	Masculin	élèveur	Timtaghène
Niguifa ag Bassa	70	Masculin	élèveur	Timtaghène
Check Ag Alkhalifa	30	Masculin	élèveur	Timtaghène
Tahia wt Inazoum	28	Féminin	ménagère	Timtaghène
Beka ag Amack	29	Masculin	élèveur	Timtaghène
Didi ag Amoumine	40	Masculin	élèveur	Timtaghène
Embeiry Ag Mohamed	70	Masculin	élèveur	Timtaghène
Atahlili ag Nouna	56	Masculin	élèveur	Timtaghène
Tinazoum wt Ahol	20	Féminin	ménagère	Timtaghène
Hamma ag Ahmed	46	Masculin	élèveur	Inakafel
Rhissa ag Iwaden	36	Masculin	élèveur	Inakafel
Moulaye	32	Masculin	élèveur	Inakafel

Boguiness wt Ibrahim	26	Féminin	Artisanat	Inakafel
Tamewai wt Jimera	32	Féminin	Artisane	Inakafel
Bikane ag Iswad	50	Masculin	éleveur	Inakafel
Ikass ag Sarofi	48	Masculin	éleveur	Inakafel
Malick ag Intisbay	68	Masculin	éleveur	Inakafel
Ibrahim ag Sarid	50	Masculin	éleveur	Anmalène
Abaka ag Akraz	86	Masculin	éleveur	Anmalène
Habdoumou ag Aga	84	Masculin	éleveur	Anmalène
Mohamed ag Alkamiss	50	Masculin	éleveur	Anmalène
Boutana ag Assiltane	36	Masculin	éleveur	Anmalène
Mahmoud ag Hamedine	60	Masculin	éleveur	Anmalène
Nata ag Mahmoud	30	Masculin	éleveur	Anmalène
Mossa ag Iji	60	Masculin	éleveur	Anmalène
Tahalift ag Barka	25	Masculin	éleveur	Anmalène
Ibagar ag Alohssi	60	Masculin	éleveur	Anmalène
Mahmoud ould Bidari	44	Masculin	Boucher	Adielhoc
Didi ould Joumha	35	Masculin	Cordonnier	Adielhoc
Ziniba wt Ahmed	40	Féminin	Commerçant	Adielhoc
Matala ould Hadadi	60	Masculin	Maraîcher	Adielhoc
Iljimit ag Barka	40	Masculin	Eleveur	Adielhoc
Mamou Soumaré	38	Féminin	Artisane	Adielhoc
Aghali ag Baraika	44	Masculin	Marchand de bétail	Adielhoc
Alhousseiny ag Hamadine	50	Masculin	Membre Chambre locale d'Agriculture	Adielhoc
Ould Sidi Dahmane	38	Masculin	Transporteur	Adielhoc
Dahmane ben Sidi Ali	35	Masculin	Marchand de bétail	Adielhoc
Sarid Ben mohamed	32	Masculin	marchand de bétail	Adielhoc
Mohamedine ag Ilizane	39	Masculin	Marchand de bétail	Adielhoc
Aloubay ag Ogazit	71	Masculin	Boucher	Adielhoc
Ibrahim ag Adda	38	Masculin	Marchand de bétail	Adielhoc
Biga Ag Hamzata	38	Masculin	Elu municipal	Adielhoc
Biga ag Mitki	54	Masculin	Elu municipal	Adielhoc

Oumar maiga	45	Masculin	Sous Préfet d'Adielhoc	Adielhoc
Tata wt Mohamed	40	Féminin	Présidente Association d'unité laitière Tamakait	Adielhoc
Bittou ag Didi	40	Masculin	Président de la DLCA de Tessalit	Adielhoc
Aghali Ag Ahmad	50	Masculin	éleveur	Intédjédit
Toula Ag Daoud	30	Masculin	éleveur	Int
Mahamad Ag Alkassoum	50	Masculin	éleveur	Int
Gamodi Ag Sid' Amad	45	Masculin	éleveur	Intadjédit
Fiki Ag Daoud	40	Masculin	éleveur	Intadjédit
Dayess Ag Aghali	69	Masculin	éleveur	Intadjédit
Mahamad Ag Mouha	23	Masculin	éleveur	Intadjédit
Mahamad Ag Hamad Ahmed	30	Masculin	éleveur	Intadjédit
Haballa Ag Mohamadou	26	Masculin	éleveur	Intadjédit
Alhassane Ag Ahmed	40	Masculin	éleveur	Intadjédit
Mohamad Ag Ahmad	45	Masculin	éleveur	Intadjédit
Sidiham Ag Sidi Mohamed	55	Masculin	éleveur	Intadjédit
Idhaltane Ag Baye	50	Masculin	éleveur	Intadjédit
Abdoulahi Ag Sidi Mohamed	20	Masculin	éleveur	Intadjédit
Alla Ag Atayoub	20	Masculin	éleveur	Intadjédit
Mahamad Ag Sano	35	Masculin	éleveur	Intadjédit
Atayoub Ag Aghali	70	Masculin	éleveur	Intadjédit
Arya Ag Barbar	67	Masculin	éleveur	Intadjédit
Mahamad Ag Abac	30	Masculin	éleveur	Intadjédit
Mossa Ag Alla	29	Masculin	éleveur	Intadjédit
Laouiti Ag Ikli	65	Masculin	éleveur	Intadjédit
Alhassane Ag Ahmid	40	Masculin	éleveur	Intadjédit
Beidi Ag Tiba	30	Masculin	éleveur	Intadjédit
Aguiss Ag M'bara	47	Masculin	éleveur	Intadjédit
Aghali Ag Biga	24	Masculin	éleveur	Intadjédit
Mahi Ag Billal	45	Masculin	éleveur	Intadjédit

Kaye Ag Oumayata	26	Masculin	éleveur	Intadjédit
M'bara Ag Intisbass	70	Masculin	éleveur	Intadjédit
Banane AG Intifaroudj	61	Masculin	éleveur	Intadjédit
Takia WT Banane	21	Masculin	éleveur	Intadjédit
Ahmoudou Ag Kak	50	Masculin	éleveur	Intadjédit
Baye Ag Rouchdène	35	Masculin	éleveur	Intadjédit
Lalla wt Sidahmar Check	30	Masculin	éleveur	Intadjédit
Taghssi wt Mossa	50	Masculin	éleveur	Intadjédit
Waghssi wt ALmowata	20	Masculin	éleveur	Intadjédit
Sidi Cora Ag Intikdiyass	36	Masculin	éleveur	Intadjédit
Sani Ag Rouchdène	41	Masculin	éleveur	Intadjédit
Aillal Ag Mohamed	47	Masculin	éleveur	Intadjédit
Habidine Ag Mohamad	41	Masculin	éleveur	Intadjédit
Aghali Ag Ifarwadj	60	Masculin	éleveur	Intadjédit
Rabeghata wt Aghali	20	Masculin	éleveur	Intadjédit
Bigui Ag Rouchdène	30	Masculin	éleveur	Intadjédit
Rhissa ag Amoumine	40	Masculin	éleveur	Intadjédit
Takal Ag Alhassane	27	Masculin	éleveur	Intadjédit
BayeAg Mohamedine	30	Masculin	Marchand de bétail	Kidal
Mahamad Baye Ag Sano	26	Masculin	éleveur	Kidal
Ayad Ag Alla	18	Masculin	éleveur	Kidal
Eghlass Ag Habdolahi		Masculin	éleveur	Kiadl
Ijimit Ag Aghali	19	Masculin	éleveur	Intadjedit
Noda ag Daoud	35	Masculin	éleveur	Intédjedit
Hamada ag Ahmoudou	35	Masculin	éleveur	Intédjedit
Mohamad ag Bouhada	66	Masculin	éleveur	Intédjedit
Abdalla ag Rhissa	55	Masculin	éleveur	Intédjedit
Boba ag Ibrahim	45	Masculin	éleveur	Intédjedit

Baye ag Mohamedine	66	Masculin	éleveur	Intédjedit
Ahmed ag Malick	25	Masculin	éleveur	Intédjedit
Baye ag Laka	35	Masculin	éleveur	Intédjedit
Mohamad ag Alhadi	56	Masculin	éleveur	Intédjedit
Albachak Ag Sidi lamine	40	Masculin	éleveur	Intédjedit
Noh ag Ibrahim	25	Masculin	éleveur	Intédjedit
Aghali ag Intaya	32	Masculin	éleveur	Intédjedit
Malick ag Aghali	20	Masculin	éleveur	Intédjedit
Malick ag Ouanelher	30	Masculin	éleveur	Intédjedit
Iliass ag Hamad Elher	30	Masculin	éleveur	Intédjedit
Ahmoudouy ag Aya	25	Masculin	éleveur	Intédjedit
Ibrahim ag Inouli	35	Masculin	éleveur	Intédjedit
Inouli ag Alkabouss	60	Masculin	éleveur	Intédjedit
Mossa ag Wanbadja	62	Masculin	éleveur	Intédjedit
Miklili ag Tiba	22	Masculin	éleveur	Intédjedit
Intahmadou ag Mohamad	33	Masculin	éleveur	Intédjedit
Inalam ag Madogaz	56	Masculin	éleveur	Intédjedit
Adass ag Soudana	55	Masculin	éleveur	Intédjedit
Alla ag Ahmad	30	Masculin	éleveur	Intédjedit
Awinawène ag Ikli	32	Masculin	éleveur	Intédjedit
Issouf ag Aria	20	Masculin	éleveur	Intédjedit
Alhassane ag Anoy	55	Masculin	éleveur	Intédjedit
Sikatène ag Rouchdène	40	Masculin	éleveur	Intadjédit
Baye ag Aghali	54	Masculin	éleveur	Intadjédit
Bachir ag Hadou	50	Masculin	éleveur	Intadjédit
Sidi Hoular ag Check	56	Masculin	éleveur	Intadjédit
Inhay ag Agali	25	Masculin	éleveur	Intadjédit
Taghlilit wt Aghali	20	Féminin	Ménagère	Intadjédit
Hamadine ag Ahmoudou	29	Masculin	marchand de bétail	Intadjédit
Hamadi ag Aghali	23	Masculin	éleveur	Intadjédit
Atita wt Intafranfart	29	Féminin	Ménagère	Intadjédit
Mitika wt Hadi	42	Féminin	artisane	Intadjédit

Almowata ag Rouchdène	45	Masculin	éleveur	Intadjédit
Ahmada ag Bobo	51	Masculin	éleveur	Intadjédit
Biga ag Anaba	65	Masculin	éleveur	Intadjédit
Hadène ag Mossa	30	Masculin	éleveur	Intadjédit
Mila wt Rouchdène	40	Féminin	éleveur	Intadjédit
Boki wt Miknane	45	Féminin	ménagère	Intadjédit
Mani ag Aboubacrène	61	Masculin	éleveur	Intadjédit
Alhousseini ag Ahmid	25	Masculin	éleveur	Intadjédit
Halifa ag Baye	22	Masculin	éleveur	Intadjédit
Ahmoudou ag Aya 30		Masculin	Marchand de bétail	Intadjédit
Rhissa ag Oulatène	20	Masculin	éleveur	Intadjédit
Alia ag Touloune	50	Masculin	Marchand de bétail	Intadjédit
Tiya wt Sidi Mohamed	40	Masculin	Artisane	Intadjédit
Tidigat wt Sidi Mohamed	25	Masculin	Artisane	Intadjédit
Tola wt Sidi Mohamed	30	Masculin	Artisane t	Intadjédit
Alhassane ag Mossa	29	Masculin	Marchand de bétail	Intadjédit
Youssouf Sylla		Masculin	Chambre d'Industries et de commerce de Kidal	Kidal
Idwal Ag Rhissa	40	Masculin	Berger temporaire	Marché à bétail de Kidal
Najim Ag Hantal	42	Masculin	Convoyeur pédestre	Marché à bétail de Kidal
Aji Ag Ihiwane	40	Masculin	Convoyeur pédestre	Marché à bétail de Kidal
Batikina Ag	43	Masculin	Transporteur	Kidal
Essadawdaw Ag Innid	35	Masculin	Marchand de bétail	Kidal
Almostapha Ag Tatta	43	Masculin	Marchand de bétail	Kidal
Almourzouk Maiga	30	Masculin	Rôtisseur	Kidal
Hamada Ag Altinine	32	Masculin	Boucher	Kidal
Mahamad Ag Ogazit	25	Masculin	Boucher	Kidal
Bréhima Camara	45	Masculin	Sécrétaire général de la CRA Kidal	Kidal

Assaleh Ag Assoki	43	Masculin	Animateur PASAOP	Kidal
Abdoulkarim Ag Taki	44	Masculin	Président de la CRA Kidal	Kidal
Amadou Mariko	35	Masculin	Gestionnaire du PASAOP	Kidal
Alhassane Ag Assaleh	38	Masculin	Membre de l'Association Termit	Kidal
Jarka Ag Moulaye	30	Masculin	Président de l'Association Ebellel	Kidal
Ahmeyed Ag Saddi	43	Masculin	Président de la FEBEVIM-Kidal	Kidal
Ekawel Ag Sidi	40	Masculin	ONG AZHAR	Kidal
Anara Ag	44	Masculin	ONG ACF	Kidal
Ibrahim Ag Anoufley	45	Masculin	PADDECK	Kidal
Daouda Maiga	43	Masculin	Directeur Régional DRPIA Kidal	Kidal
Abdoulaye B. Maiga	38	Masculin	DRPIA Kidal	Kidal
Idwal Ag Balla	40	Masculin	Directeur régional de la DRSV Kidal	Kidal
Rhissa Ag	47	Masculin	Président de la Fédération Régionale des Artisans de Kidal	Kidal
Mahamad Ag Biguini	43	Masculin	Président de la Société Coopérative des Bouchers de Kidal 'Tartit'	Kidal

Annexe VIII-BIBLIOGRAPHIE

ACORD MALI12 Rapport de l'Atelier sur la Commercialisation du Bétail dans la Région de Kidal

André Bourgeot, Horizons Nomades en Afrique Sahélienne, 1999

André MARTY, Rapport de la Mission d'Appui, mars 2004, Annexe2

André MARTY, Rapport de la Mission d'Appui, mars 2005, page 28

Bernard Faye (CIRAD-EMVT), Guide de l'élevage du Dromadaire, 1997

CCC Kidal Base de données, juillet 2003

DDRK, Séminaire PROMAN, Juin 2001

DRPIA Rapport Campagne 2004-2005

DDRK Rapport sur la fluctuation des prix du bétail au marché à bétail de Kidal pendant la période du 01/06/02 au 31/06/02, 2002

DRSV, Rapport annuel d'Activités 2005

DRPSIAP –KI Annuaire Statistique, Année 2003 et 2004 ; Date de publication février 2006

DNPIA Développement des filières de l'élevage et des Industries animales au Mali, Décembre 2005

Ehya Ag Sidiyene, Des arbres et des arbustes spontanés de l'Adrar des Iforas (Mali), 1996

IER Rapport de Recherche de la Campagne 2002-2003 ; Avril 2003

F.W.T Pennings de Vries et M :A Djiteye la productivité des pâturages Sahéliens, 1982

MDEF Schéma D'Aménagement du Cercle de Kidal, mars 2001

MDEPI Rapport National sur le Développement Humain Durable, 1999

MDR Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural (SDDR), Vol I, II et III Décembre 2001

MDR Recueil de Textes Législatifs et Réglementaires du domaine de l'Élevage

MDEPI Rapport National sur le Développement Humain Durable, 1999

MDEPI Rapport National sur le Développement Humain Durable, 1999

PADDECK, La Région de Kidal, Présentation Générale ; Ambeiry Ag Rhissa et André Marty ; Avril 1999

Pierre Boilley Les Touareg Kel Adagh, 1999

SNV Gao Etude des filières Bétail/Production Animales(viande –lait-peaux et cuirs) dans la Région de Gao, Rapport final ;mars 2006

UNIGEO Etude hydraulique au Mali, Rapport de Synthèse ;Août 1998.